

Cédé Par

BIBLIOTHÈQUE BLIVÉE
COLLÈGE SAINT-BENARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

LES ORIGINES DE LA PRAIRIE

(1667-1697)



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

971.434

L1470

À celle qui m'est très chère, HUGUETTE

39924

CAHIERS D'HISTOIRE DES JÉSUITES

N° 4

LES ORIGINES DE LA PRAIRIE

(1667-1697)

par

Yvon Lacroix

Les Éditions Bellarmin
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal
1981

Don de



Fondation Raymond-Beaudet



449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519

Dépôt légal – 2^e trimestre 1981 – Bibliothèque nationale du Québec

Copyright © Les Éditions Bellarmin 1981

ISBN 2-89007-316-5

PRÉSENTATION

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui dans les *Cahiers d'Histoire des Jésuites* cette étude sur la formation initiale d'une seigneurie, celle de Laprairie. Nous laisserons au lecteur d'apprécier cet exposé, qui nous est apparu simple, complet, exact et limpide. Nous nous contenterons d'ajouter quelques considérations que le sujet nous semble évoquer.

Le système de propriété foncière qui a prévalu en Nouvelle-France dès l'origine n'a fait l'objet d'aucun choix. Il était simplement le mode de posséder alors universel en France. Plus encore, il était européen, avec des nuances diverses selon les pays. La loi qui généralisa le franc et commun socage en Angleterre n'est que de 1661¹. Ce dernier mode de tenure a été la seule autre forme de possession en notre pays et n'y est devenu exclusif qu'en 1854. La colonie française, avant 1763, n'a donc connu que le régime seigneurial. Le terme seigneurial, et non féodal, est ce qui caractérise le mieux ce système. Féodal implique principalement un ordre social, qui n'existait qu'à l'état de traces au dix-septième siècle. Mais seigneurial évoque un caractère inséparable de cette réalité juridique : il n'y a pas de terre sans seigneur.

Le droit européen de propriété est issu de deux droits anciens : le droit romain, où l'écrit prédomine, et le droit germa-

1. 12 Car. II c. 24.

nique, où prévaut la coutume. Le droit romain était un droit de citoyens. C'était la qualité personnelle de natif de la cité qui conférait la faculté de recourir au droit. Le métèque, étranger libre habitant parmi les citoyens, ne jouissait pas de cet avantage. L'esclave, encore moins. Le droit germanique était un droit de terriens. Le rapport à la production agricole définissait le statut des usagers de la loi. Il est naturel qu'au cours de plusieurs siècles d'économie agricole en Europe, la propriété foncière ait été principalement marquée par l'esprit du droit germanique.

Ce dernier favorisait la jouissance commune de la terre et l'absence de propriété privée, jusqu'à un certain point. De là vient que la terre n'a pas en principe de valeur marchande. Sur un continent nouveau et primitif comme le Canada, la terre n'a pas de valeur en soi : elle est donnée gratuitement. Ni l'étendue ni le site n'y font rien. Quand on la revendra, c'est pour l'industrie humaine qu'on y aura développée, défrichement, bâtisses, qu'on demandera un dédommagement. Ce caractère va grandement favoriser l'occupation du sol en Nouvelle-France. D'autre part, il est un obstacle important à la spéculation foncière. Ce sont les spéculateurs qui commenceront par fausser les règles du régime seigneurial et qui, finalement, en obtiendront la suppression.

La possession de la terre étant dans l'économie de l'époque la source essentielle de la subsistance humaine, c'est l'homme qui prime dans le régime seigneurial. Mais l'homme en société, l'homme social. Cet homme est hiérarchisé. Tous n'y ont pas la même quantité de biens, parce que tous n'y ont pas les mêmes charges. Les mieux nantis sont ceux qui ont les charges les plus lourdes. Si le roi a la seigneurie universelle, il a aussi la charge du royaume entier. Sous lui, et par degrés, les seigneurs ont des responsabilités correspondant aux bénéfices reçus. Leur éducation, d'ailleurs, vise à les rendre conscients de ces devoirs. L'Église a été dotée de grandes propriétés foncières, mais elle porte presque entièrement la charge de l'éducation et de l'assistance sociale. Au bas de l'échelle, les pères de famille possèdent en titre et en droit leur patrimoine, mais à

charge d'acquitter envers leur famille des devoirs définis par la loi et la coutume. Il n'y a pas de propriété foncière sans service social attendu. C'est pourquoi le censitaire est lié au seigneur, le seigneur au suzerain. Le cens et l'hommage sont une reconnaissance symbolique de cette hiérarchie. La rente sert à soutenir le statut social du seigneur. Les lods et ventes prémunissent, sans violer la liberté, contre la mobilité démographique, qui dans une économie agricole n'est pas à stimuler. Les lois de succession et de partage des fiefs et des rotures visent à empêcher la déchéance de la veuve et des enfants du statut qui a été celui du père. Conservation de la société, tel est le souci premier de l'ancien régime, que le nouveau a remplacé par celui de révolution perpétuelle.

Dans un pays neuf comme la Nouvelle-France et en un temps où l'aristocratie était en déclin, le pouvoir royal a eu le souci d'empêcher par des règles précises et sévères les seigneurs d'alourdir le lot des censitaires. Le régime demeurait humain et il aurait pu servir avantageusement le développement du reste de la vallée laurentienne. Habités à ce cadre rassurant pour eux et conforme à leur culture, les habitants français n'auraient pas pensé à le démolir, si des aventuriers de culture et d'appétits très différents n'en avaient usé dans un esprit tout nouveau.

Faut-il le déplorer ? Ce serait bien inutile. Mais l'historien a le devoir de discerner les concepts et les temps. La propriété foncière sans responsabilité sociale est un concept nouveau dans l'histoire de l'Occident. Il découle de la révolution de Cromwell, et c'est dans les colonies américaines qu'il a eu son application la plus poussée, avant d'entreprendre son périple mondial.

LUCIEN CAMPEAU, S.J.
Directeur des *Cahiers*

INTRODUCTION

Le mécanisme du régime seigneurial pourrait se résumer ainsi : la compagnie ou l'État, propriétaire du domaine colonial, confie à un collaborateur, le seigneur, moyennant privilèges, la responsabilité d'en développer une partie. L'analyse de ce système représente un vaste champ d'exploration. Une des avenues les plus délaissées est l'étude « sur le terrain », c'est-à-dire l'observation de ce qui se fait effectivement sur une seigneurie. À ce point de vue, les premières années d'une seigneurie sont d'une importance particulière, car elles dévoilent l'énergie qui anime le seigneur et l'orientation que celui-ci donne au développement de son fief. Elles peuvent témoigner aussi de la vitalité du peuplement et de la mise en valeur de la seigneurie.

Les débuts de La Prairie de la Madeleine, fief détenu par les Jésuites et dont le développement commence en 1667, seront analysés dans cette perspective. Le soin apporté par les organismes religieux à l'administration de leurs domaines a facilité ce choix. Le cadre chronologique retenu englobe les 30 premières années de la seigneurie. Bien que restreint, il fournit suffisamment d'éléments pour apprécier à sa juste valeur l'établissement qui prend naissance.

Le sujet a été à peu près inexploré. L'abbé Joseph Chevalier a publié un ouvrage, en 1941, à l'occasion du centenaire de

la consécration de l'église : *Laprairie, notes historiques* . . . Comme l'auteur le signale, il s'agit d'un « recueil de faits », tourné exclusivement vers « l'histoire religieuse » ; les origines de la paroisse y occupent peu de place. Michel Aubin a procédé à un *Inventaire des actes notariés du village de Laprairie (1670-1860)*, recherche minutieuse, ne fournissant, cependant, que des données brutes. *Les communes de Laprairie* (1935), de l'abbé Élysée Choquet, comporte des détails intéressants ; mais le volume couvre une période dépassant largement nos besoins et obéit peu aux règles d'un ouvrage historique.

L'abbé Choquet a continué une collection de pièces se rapportant à l'histoire de La Prairie¹. Déposées aux Archives nationales du Québec, à Montréal, elles constituent le Fonds É. Choquet. Bien que volumineux, celui-ci contient peu d'éléments relatifs aux débuts de la seigneurie. En plus de quelques ébauches de travaux sur la population et la distribution des terres, on y trouve deux documents originaux qui informent sur la politique seigneuriale : l'un, « touchant les contrats de la prairie de la Magdeleine » (14 janvier 1672), l'autre, étant la « réponse à la requête des habitants de la prairie St-Lambert » (juillet 1672). Les photocopies de deux autres documents, introuvables ailleurs, ne manquent pas d'intérêt : la réponse du Père François Vaillant dans une affaire opposant les Jésuites à la fabrique et une requête d'un habitant, Jean Cailloud, au juge établi à Montréal. Le Fonds fournit aussi une transcription du « Cahier des délibérations et comptes » de la fabrique pour la période 1687-1698.

L'étude des débuts de la seigneurie implique, on le comprend facilement, un recours aux sources. Pour La Prairie, elles sont abondantes. Les *Relations* des Jésuites (éd. Thwaites) renferment de brèves notes sur l'établissement français, mais s'étendent largement sur la mission iroquoise qui s'y est greffée dès 1667. C'est d'ailleurs l'unique outil dont nous disposons

1. Thomas A. Brisson, médecin et maire de Laprairie de 1885 à 1893, avait précédé l'abbé Choquet dans cette entreprise.

pour décrire l'origine, l'évolution et les problèmes de la mission au 17^e siècle. La « Narration annuelle . . . » (1667-1686) du P. Claude Chauchetière reprend, renforce et complète les récits des *Relations*. Mgr de Saint-Vallier, dans l'*Estat présent de l'Eglise . . .* (1688), s'est inspiré de ces écrits pour sa description de la mission.

Concernant l'établissement français, le premier souci a été de reconstituer la population originale. Le « Registre de la paroisse de St-François-Xavier de La Prairie de la Magdeleine, 1670-1699 » a facilité cette tâche. Mises à part les données provenant de sources diverses, le *Dictionnaire généalogique* s'est avéré un complément indispensable, de même que le « Recensement du Canada, 1681 ». Un examen attentif des individus recensés en 1666 et 1667 a permis de découvrir l'origine d'une bonne partie des premières recrues.

Quant aux recherches sur l'organisation matérielle de la seigneurie, elles se sont d'abord appuyées sur les archives administratives de la Compagnie de Jésus, classées sous la rubrique « Biens des Jésuites » aux Archives nationales du Québec, à Québec. Le fonds est précieux, car, à La Prairie, jusqu'en 1681, la presque totalité des contrats, surtout des actes de concession et de vente, ont été rédigés sous seing privé par Joseph Tissot, un secrétaire au service des seigneurs. L'« Aveu et dénombrement » de la seigneurie, effectué en 1677, est venu confirmer et parfois compléter les renseignements déjà obtenus. Particulièrement pour les années qui suivent, les minutes des notaires ayant exercé à Montréal ont constitué la principale source de documentation. Les greffes de Bénigne Basset, Claude Maugue et Antoine Adhémar ont fourni la plupart des documents. Mais l'utilisation des inventaires des greffes n'a pu se faire efficacement qu'avec une solide connaissance des noms des habitants de la seigneurie.

Cet ensemble de sources rend possible un examen approfondi de la manière dont le seigneur s'acquitte de ses responsabilités et du succès qui couronne son action. Le premier chapi-

tre traitera de la « réduction »² iroquoise et montrera ce qu'il advient de la société mixte projetée par les Jésuites. L'établissement français retiendra ensuite toute l'attention. Dans le second chapitre, une analyse démographique renseignera sur le recrutement et la qualité du peuplement ; on observera ensuite que le groupement en village et l'organisation paroissiale évoluent au rythme des besoins de la population. Le troisième et dernier chapitre s'intéressera à la distribution et à la mise en valeur du sol.

2. Ce terme, utilisé par les missionnaires et emprunté à l'exemple des réductions du Paraguay, désigne une structure socio-économique adaptée au mode de vie et à la culture indigène.

CHAPITRE PREMIER

LA MISSION IROQUOISE

Les campagnes du régiment de Carignan-Salières permettent aux Jésuites de reprendre leurs activités missionnaires chez les Iroquois. Le 14 juillet 1667, les Pères Jacques Frémin, Jean Pierron et Jacques Bruyas quittent Québec avec des ambassadeurs iroquois venus demander la présence de missionnaires dans leur pays¹. Les deux premiers vont exercer leur apostolat auprès des Agniers. Quant au P. Bruyas, il arrive en septembre à la bourgade d'Onneiout², d'où partiront les Indiens qui vont jeter les bases d'une mission à La Prairie.

Saint-François-Xavier-des-Prés (1667-1676)³

Depuis octobre 1667, le P. Pierre Raffeix est chargé de recruter des colons pour les établir sur la seigneurie de La Prairie

1. *Jesuit Relations* . . . (éd. Thwaites), 51 : 80, 178. Nous utiliserons désormais le sigle JR pour désigner ce document.
2. JR, 51 : 220.
3. Le P. Claude Chauchetière a écrit en 1686 la « Narration annuelle de la mission du Sault depuis la fondation jusques a l'an 1686 » (JR, 63 : 139-248). Missionnaire au Sault Saint-Louis depuis 1679, il connaît bien les événements qui ont marqué la mission ; pour ce qui est des débuts, il base son récit sur les témoignages des Indiens et des Français, sans négliger les « relations » de ses confrères. Le document est aussi reproduit dans Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle* . . . , III : 641-678.

de la Madeleine ⁴. Pourquoi cet établissement français ne se doublerait-il pas d'une « réduction », d'un village où des néophytes indiens apprendraient les principes d'une vie chrétienne et civilisée ? Des groupements de ce genre avaient déjà vu le jour aux Trois-Rivières et à Québec, sous la direction des Jésuites. La Prairie apparaît comme le lieu tout désigné pour une semblable réalisation au profit des Iroquois. Le hasard allait permettre au P. Raffeix, à l'œuvre depuis quelques semaines seulement, de faire un premier pas dans cette direction.

Un modeste début ⁵

En 1667, une petite troupe, venant de la bourgade d'Onneiout, arrive à Montréal « sur les glaces ». Elle est composée de sept personnes : Tonsahoten, huron autrefois baptisé et adopté par les Onneiouts, sa femme Gandeactewa, de la nation des Chats et esclave chez les Iroquois ; quelques parents ou amis complètent le nombre. Le groupe conduisait à Montréal un donné des Jésuites, Charles Boquet ; Tonsahoten lui-même espérait trouver à l'Hôtel-Dieu un remède à son mal de jambes. Peu après leur arrivée, le P. Raffeix les rencontre et les invite à « aller sur ses terres ». Le ravissement que leur procure une visite à l'église de Montréal achève de convaincre ces

Tableau I
Les missionnaires en charge de la mission
de St-François-Xavier-des-Prés

Année	Supérieur		Assistant	
1667	Pierre	Raffeix	aucun	
1670	Pierre	Raffeix	Philippe	Pierson
1671	Jacques	Frémin	Philippe	Pierson
1672	Jacques	Frémin	Antoine	Dalmas
1675	Jacques	Frémin	Pierre	Cholenec

4. Il a quitté Québec le 5 octobre (JR, 50 : 216).

5. JR, 63 : 644-647.

« barbares » de demeurer avec les Français. Ils vont donc passer l'hiver à La Prairie, à l'exception de Tonsahoten qui se fait soigner à l'Hôtel-Dieu. Ils partagent avec quelques Français le même toit : « un simple hangar de planches droites et appuyées l'une contre l'autre en dos d'âne ».

Dès la fonte des neiges, le P. Raffeix fait prévenir l'évêque de son intention de descendre à Québec avec les Onneiouts. Quand il entreprend le voyage à la fin de l'été, les indigènes sont dix ou douze, car quelques parents venus chasser dans les environs de La Prairie se sont joints aux premiers. Là-bas, le P. Chaumonot, qui dirige la mission huronne, complète leur instruction religieuse ; puis l'évêque lui-même, Mgr de Laval, leur confère le baptême. La cérémonie terminée, on offre vainement aux néophytes de s'établir à la mission des Hurons.

À l'automne de 1668, les Onneiouts sont de retour à La Prairie. Au commencement de l'hiver, ils partent à la chasse, ne revenant qu'aux grandes fêtes et surtout à Noël. Le printemps suivant, ayant fait « préparer de la terre », le P. Raffeix marque aux Iroquois leurs champs. Après les semences, Tonsahoten érige la première cabane, laquelle ne loge encore que deux familles tout au plus. Dès ce moment, la mission de Saint-François-Xavier-des-Prés prend véritablement racine⁶.

Une mission florissante

La première cabane ne demeure pas longtemps seule : en 1670, on en compte cinq, « toutes remplies de gens baptisés »⁷. D'après la Relation de 1671, la mission abrite déjà 18 à 20 familles provenant « de pays différents, Hurons, Nation neutre,

6. Le nom de la mission apparaît pour la première fois dans la relation de 1671 : « De la Residence de S. Xavier des Praiz » (JR, 55 : 32). Ce nom veut peut-être faire le lien entre cette mission et le « bourg de St-François-Xavier » où œuvre le Père Bruyas (JR, 52 : 20). François-Xavier est le nom chrétien de Tonsahoten, le chef de la petite troupe. On veut aussi honorer le plus grand et le premier des missionnaires jésuites, François Xavier.

7. JR, 63 : 158.

Iroquois, Andastogué, peuples de la Nouvelle-Suède ou Andastes, etc. et tous, sortis de diverses Nations Iroquoises, ou comme naturels du pays, ou y ayant demeuré comme prisonniers de guerre »⁸. Le « grand concours de peuples Sauvages (...) oblige d'y tenir du moins deux missionnaires intelligens en toutes ces langues »⁹.

Des différentes nations représentées à La Prairie, trois sont particulièrement nombreuses : Agniers, Hurons et Onnontagués¹⁰. Le groupe le plus important est celui des Agniers¹¹, à tel point qu'« en moins de sept ans, (ils) sont devenus plus nombreux à Montréal¹² qu'ils ne sont au pays »¹³. Cette exagération fait bien comprendre la saignée qu'opère le mouvement migratoire au sein de certaines bourgades. En 1673, par exemple, une quarantaine de personnes, hommes, femmes et enfants¹⁴, quittent leur village de Gandaouagué¹⁵ pour venir s'établir à La Prairie. Cette première grande migration a un effet multiplicateur, puisqu'en moins d'un an ou deux, 200 Agniers seront venus grossir les effectifs de la mission¹⁶.

Ce qui s'est passé à Gandaouagué permet de saisir le mécanisme qui sous-tend ces désertions¹⁷. Un des plus braves guerriers et capitaine, Togouroui, surnommé le Grand Agnier, est à l'origine du mouvement¹⁸. Cet homme, lors d'un séjour à La Prairie, a été favorablement impressionné « par les bons exemples que lui ont donné ses compatriotes chrétiens ». Pour mettre ses bonnes dispositions à l'épreuve, le P. Frémin l'a in-

8. JR, 55 : 34.

9. JR, 55 : 32-34.

10. JR, 63 : 180.

11. JR, 63 : 168.

12. Comprendre : La Prairie.

13. JR, 63 : 178.

14. Nombre rapporté par le P. Chauchetière (JR, 63 : 178).

15. Village agnier où œuvre le P. Boniface.

16. JR, 63 : 178.

17. Les circonstances entourant cette migration sont rapportées succinctement par le P. Bruyas dans une lettre du 12 juin 1673 (JR, 57 : 106-108). Le P. Chauchetière donne un récit plus détaillé (JR, 63 : 174-178).

18. DBC, 1 : 665.

tivité à retourner dans son village pour s'y choisir une épouse — le capitaine en effet n'était pas marié et le P. Frémin « n'avait pas encore de filles à lui présenter » ; dès son retour, il serait baptisé. Ayant regagné son village, non seulement choisit-il une femme, mais encore il convainc « la plupart des Agniers » de le suivre « pour aller vivre en chrétiens parmi les Français ». Le tout se fait en secret mais, « le jour (du départ) venu, il fait éclater l'affaire et il dit adieu à haute voix en plein village et ordonne à ses gens de faire leur paquet ». Le succès de l'entreprise est dû en partie aux fermes convictions qui animent le capitaine, mais aussi à l'influence et au prestige dont il jouit au sein de son village, car « les anciens (...) voyant une telle hardiesse (...) eussent fait aussitôt casser la tête à un autre qui aurait moins d'autorité ».

Cette désertion soulève étonnement et ressentiment chez les Agniers de Tionnontoguen, village voisin de Gandagouagué. Au P. Bruyas qui se dévoue parmi eux, ils se plaignent de ce que les « robes noires » veulent « faire un désert de leur pays, et ruiner entièrement leurs bourgades ». Le missionnaire soutient que ni lui ni le P. Boniface n'ont inspiré ce mouvement, qu'il résulte entièrement des exhortations en ce sens de leur plus brave guerrier¹⁹.

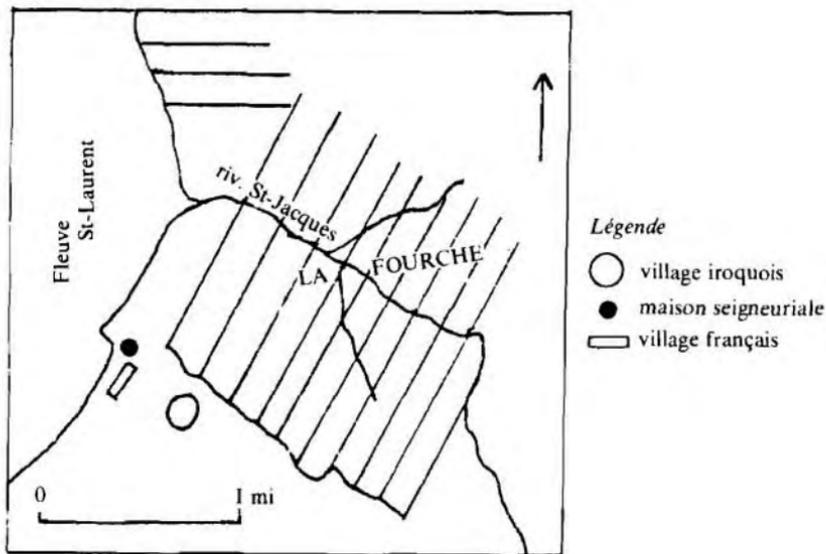
En fait, l'ampleur que connaît le développement de la mission est un phénomène qui ne s'explique pas aussi simplement. Nul doute que l'exemple des premiers Iroquois fut colporté à travers tout leur pays, la propagande s'exerçant dans un double sens : d'une part, les néophytes de La Prairie, satisfaits de leur sort, profitent de la saison de chasse pour vanter les mérites de la mission aux compatriotes qu'ils rencontrent dans les bois ; d'autre part, la mission accueille annuellement un nombre élevé de visiteurs :

(...) comme la Prairie de la Madeleine est un lieu de grand passage, il ne s'y arrête guère de bandes de Sauvages que quelques-uns ne se laissent engager à y rester par

19. JR, 57 : 108.

l'exemple et le zèle de ceux qui y sont déjà établis. Aussi depuis 15 mois on compte plus de 180 nouveaux Sauvages qui s'y sont fixés ²⁰.

Beaucoup d'Iroquois prétextaient un voyage de chasse pour venir demeurer à La Prairie ²¹. Il ne faut pas négliger non plus l'attrait que pouvait exercer le cadre géographique : facilités pour la chasse, la pêche et la culture, voisinage des Français. Ces facteurs, alliés au prestige dont jouissent les missionnaires, ont contribué, chacun à sa mesure, à une croissance de la mission au-delà de toute attente.



Carte 1 - Emplacement présumé du village iroquois de La Prairie.

20. JR, 58 : 248-250. Relation de 1673-1674.

21. JR, 63 : 168.

Une mission vivante

Dès 1670, cinq cabanes marquent l'emplacement du village iroquois. Il doit bien y en avoir une vingtaine en 1676²². Suivant la coutume, une enceinte donne au village un contour précis²³. L'ensemble se situe vraisemblablement à environ un demi-mille du fleuve, derrière les terres concédées aux Français sur la rive gauche de la rivière St-Jacques²⁴.

La vie, à l'intérieur de l'enceinte comme à l'extérieur, baigne dans une atmosphère toute chrétienne et est ponctuée par les exercices religieux coutumiers. À l'entrée du village, on a pendu à deux arbres l'« yvrognerie » et l'« impudicité », montrant à quel point la règle de la mission est sévère : « sans restriction et sans limite », l'indigène qui manifestait l'intention de demeurer à La Prairie devait renoncer à « la boisson et la pluralité des femmes »²⁵.

1. Une société de chrétiens

Les personnes qui composent le village peuvent être classées en trois catégories, selon le zèle qu'elles mettent dans l'exercice de la religion²⁶.

22. Le P. Pierre Cholenec, dans une lettre du 2 janvier 1677, fait état de 22 cabanes (JR, 60 : 276).

23. JR, 63 : 160.

24. Dans la narration de la visite de l'intendant Duchesneau au village iroquois en 1675, on mentionne que ce dernier est « un peu éloigné » de la chapelle (JR, 59 : 286).

De Monseignat, narrant les événements de 1689-1690, décrit ainsi une attaque iroquoise à La Prairie : « les ennemis donnèrent (attaquèrent) à un quart de lieue de là (du fort), au lieu nommé *la Fourche* (...) Ce lieu était l'ancien village » (*Coll. de manuscrits* ..., I : 512-513). Cet « ancien village » est sans doute celui que les Iroquois ont abandonné au moment d'émigrer au Sault St-Louis.

La carte I indique l'emplacement présumé du village. L'abbé Choquet avance la même hypothèse (*BRH*, 51 (nov. 1945), 11 : 379).

25. JR, 63 : 166. Le P. Chauchetière observe qu'« il y a bien vingt ans que la mission est fondée et on ne trouverait pas vingt personnes qui aient quitté leurs femmes » (JR, 63 : 186).

26. JR, 61 : 50-66. Lettre du P. Cholenec (15 janv. 1678).

Il y a d'abord les « médiocres », c'est-à-dire les catéchumènes aspirant au baptême :

(...) ils viennent ici, quelques-uns avec peu de disposition pour embrasser notre foi, d'autres, en plus grand nombre, dans une complète indifférence, plutôt par complaisance ou par nécessité que par inclination, et plusieurs même avec des dispositions toutes contraires, et formellement déterminés à ne pas croire et à ne pas écouter en ce point les Pères qui les instruisent (...) ²⁷.

Malgré cela, il leur suffit de passer quelque temps dans le village pour devenir « les premiers et les plus ardents à la prière ». Les missionnaires, cependant, éprouvent des difficultés à distinguer les croyants sincères, car « c'est une chose fort rare chez les Sauvages de contredire ceux qui leur parlent ; et quand on les instruit, ils approuvent tout » ²⁸. Habituellement, il leur faut attendre deux ou trois ans avant de recevoir le baptême ²⁹.

La seconde catégorie regroupe des gens déjà baptisés chez qui on voit « de temps en temps (...) de grands sentiments de piété, et ensuite des actions qui correspondent et qui montrent que ce ne sont pas de pures simagrées de Sauvage » ³⁰.

Les plus fervents chrétiens composent la dernière catégorie, « l'âme et le soutien » des deux autres. Ils sont « la plus

27. JR, 61 : 52.

28. JR, 58 : 80.

29. JR, 59 : 258.

30. Le P. Cholenec cite un exemple qui caractérise bien cette catégorie : Un Onneiout, baptisé depuis quatre mois, se trouva un jour dans la maison d'un Français à Montréal en compagnie de compatriotes non chrétiens ; l'hôte déposa au milieu du groupe une pleine chaudière d'eau-de-vie ; « après avoir satisfait à la soif et à la complaisance qu'il devait avoir pour ses compatriotes », craignant d'offenser Dieu en buvant davantage et voulant joindre son salut à celui de son prochain, notre Onneiout se demandait comment mettre un terme à la rencontre sans choquer personne ; il ne trouva rien de mieux qu'un faux pas si adroit qu'il renversa la chaudière, faisant bien rire tout le monde et donnant « incomparablement plus de plaisir à leurs bons anges » (JR, 61 : 56-58).

sainte partie de cette mission », sachant « faire la guerre à leur appétit et dompter leurs passions avec étude et réflexion ». C'est à leur intention que le P. Pierson a établi dans la mission une « Confrérie de la Sainte-Famille et de l'Esclavage de la Sainte-Vierge »³¹; une assemblée dominicale en réunit les membres « pour examiner si l'on garde toutes les règles, pour voir le bien qu'on peut faire et le mal qu'on peut empêcher »³². Le P. Choleneq leur porte un témoignage ému :

Comme les Indiens, quand une fois ils se sont donnés à Dieu, sont capables de tout en matière de dévotion pour être naturellement généreux, ce petit nombre d'âmes choisies soutint ce nouveau caractère par une piété si exemplaire, et quelques-uns même si austères, que tout le reste du village les regardait avec une espèce de vénération et dire alors un saint et une personne de la Sainte-Famille était une même chose (...)³³.

Ces chrétiens exemplaires ajoutent souvent la prédication à la ferveur. Pour le missionnaire, il y a « plus de plaisir en un seul jour, parmi eux, qu'en plusieurs mois parmi les Français »³⁴.

2. *Les exercices religieux*

Les dimanches et jours de fêtes sont des moments privilégiés dans la vie de la mission. Pendant ces jours de repos, une suite de dévotions et d'exercices religieux « tient les Sauvages en haleine »³⁵.

Pour bien s'y disposer, il y a une séance de confession le samedi après-midi, suivie d'un « Salut de la Ste Vierge ». Les Indiens se confessent ordinairement aux deux semaines. Ceux

31. Les origines de cette Confrérie et l'esprit qui l'anime sont bien résumés dans Béchard, *L'héroïque indienne Kateri Tekakwita*, 168-170.

32. JR, 58 : 86.

33. Choleneq, P., *La vie de Catherine Tegakouita*... (1696), 27, cité par Béchard, *op. cit.*, 170.

34. JR, 61 : 64.

35. JR, 60 : 276.

qui n'ont pu accomplir cet exercice la veille, peuvent le faire le dimanche matin dès la pointe du jour. À huit heures, on célèbre la messe avec chants et sermon. La chapelle se remplit de nouveau à dix heures pour la récitation du « chapelet de la Ste Vierge tout entier ». Vers 13 heures, le supérieur de la mission réunit les membres de la Ste-Famille pour prier avec eux et stimuler leur ferveur. Les vêpres, qu'on sonne à 15 heures, et le Salut au St-Sacrement viennent clore cet ensemble de dévotions³⁶. Lorsque viennent des visiteurs de marque, ces journées revêtent un éclat exceptionnel³⁷.

La ferveur n'est pas moindre dans le reste de la semaine. La première messe se dit à cinq heures (6:45 heures, en hiver) ; même si on ne la sonne pas, plusieurs Indiens y assistent, quelques-uns même sont dans la chapelle depuis le lever pour faire leurs dévotions. Tout le village assiste à la seconde messe à cinq heures et demie. Une troisième est célébrée à l'intention des enfants, à qui on fait ensuite un mot de catéchisme. Il n'est pas rare de réciter le chapelet ou de faire une visite à la chapelle en allant et en revenant des champs. À onze heures, c'est l'examen de conscience suivi de l'Angélus. Vers huit ou neuf heures du soir, avant de se coucher, chacun fait sa prière tout haut, comme l'entend le missionnaire qui fait sa ronde dans le village. Lorsque les Indiens s'absentent pour leurs grandes chasses, « il y en a qui vivent dans le bois avec la même innocence qu'ils font dans le village » et ils observent très exactement les fêtes et les dimanches à l'aide de calendriers préparés à cet effet³⁸.

En plus de diriger ces pratiques religieuses, les missionnaires font un travail de soutien. Tandis que le supérieur « veille à subvenir aux nécessités temporelles et spirituelles », faisant « office de père pour le corps et pour l'âme », son adjoint ne ménage pas ses efforts : il visite les familles pour les

36. JR, 60 : 276-282.

37. Voir, par exemple, le compte rendu de la visite de Mgr de Laval, le 25 mai 1675, fête de la Pentecôte (JR, 59 : 270 ss).

38. JR, 62 : 170-182. Lettre du P. Chauchetière (14 octobre 1682).

animer, les prévenir, apaiser leurs différends, instruire les nouveaux venus ; il ne néglige pas non plus les malades ; il s'applique à faire pour ses protégés des livres imagés, qu'ils appellent des « docteurs muets », sur des thèmes aussi variés que les pratiques de la vertu, les cérémonies de la messe, les peines de l'enfer ou la création du monde ³⁹.

Une part des soins est laissée au dogique. Ce dernier, élu à la pluralité des voix par ses congénères et choisi à cause de son mérite et de sa capacité, a pour fonction d'« avoir l'œil à l'exercice du christianisme et de la religion » ⁴⁰. En 1677, ils sont deux ⁴¹. Leur rôle est si précieux au sein de la communauté que chaque bande a le sien, durant les trois ou quatre mois de chasse ⁴². Pendant les offices religieux, le dogique entonne et dirige les chants ; il fait parfois le sermon à la messe dominicale. Il ne manque pas une occasion d'instruire, d'exhorter et de convaincre les siens. Son rôle de prédicateur, il le joue même loin de la mission, tel ce Kinnouskouen qui, en visite dans un village agnier, réunit quelques chrétiens le soir, après les travaux des champs, pour les instruire et leur apprendre des chants religieux pendant deux ou trois heures ⁴³. Et quand la mission accueille un personnage important, on ne s'étonne pas de voir le dogique, Paul, faire son compliment « avec une force d'esprit, une piété et une éloquence incroyables dans un Sauvage » ⁴⁴. Les missionnaires savaient utiliser les talents et le dynamisme de ces chefs spirituels.

Où se font les rassemblements religieux ? Dès 1670, on commence « à faire une église à la façon du pays » ⁴⁵. La chapelle, que se partagent les Français et les Indiens, n'est pas un bâtiment distinct, puisqu'elle est aménagée à même le manoir

39. JR, 62 : 172-174.

40. JR, 63 : 162. La coutume d'élire un dogique remonte à l'été de 1671.

41. JR, 61 : 62.

42. JR, 58 : 82.

43. JR, 61 : 64.

44. JR, 59 : 274.

45. JR, 63 : 160.

seigneurial ⁴⁶. Ce dernier, élevé sur le domaine ⁴⁷, se trouve à proximité du village et à quelques deux ou trois cents pas du fleuve ⁴⁸. Deux chambres, l'une servant aux missionnaires et l'autre réservée probablement aux visiteurs, occupent le même plancher ⁴⁹. Dans cette chapelle aux dimensions sans doute modestes, chaque groupe, Français et Indiens, se voit attribuer un côté ⁵⁰.

Lorsque la mission, en juillet 1676, se déplacera au Sault St-Louis, une simple « cabane d'écorce dans laquelle le supérieur (...) logeait dans un coin pratiqué pour cela » ⁵¹, fera temporairement office de chapelle. Mais l'automne, on a déjà achevé la construction d'un bâtiment mesurant 60 pieds ⁵². Au retour d'un voyage en France, le P. Frémin rapporte quelques meubles pour la chapelle ⁵³. Puis en juin 1682, les membres de la Sainte-Famille font l'acquisition d'une cloche pesant 81 kg ⁵⁴. En août 1683, un fort coup de vent renverse l'église ; grâce aux bons soins d'un architecte, elle est rebâtie quelques mois plus tard ⁵⁵.

Bref, l'organisation et la pratique religieuse font que la mission « est réglée comme la plus belle paroisse de France » ⁵⁶.

46. Le « Plan général de l'estat présent des missions du Canada en l'année 1683 » signale une chapelle dans la maison des Pères Jésuites (*Mandements, lettres pastorales* . . . , I : 127).

47. « Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Laprairie de la Madeleine », 8 nov. 1677 (minutier R. Becquet).

48. C'est la distance que doit parcourir Mgr de Laval lors de sa visite en 1675 (JR, 59 : 272).

49. JR, 59 : 278.

50. JR, 63 : 174.

51. JR, 63 : 190.

52. *Ibid.*, 192.

53. *Ibid.*, 220.

54. *Ibid.*, 226.

55. *Ibid.*, 228.

56. *Ibid.*, 192.

3. Les activités quotidiennes

La vie quotidienne à la mission, à l'exception des activités proprement religieuses, devait ressembler à celle de n'importe quel village iroquois, avec probablement une touche « civilisatrice » que nous ne pouvons que soupçonner.

On a tenté probablement d'amener les hommes à s'intéresser davantage aux travaux de la terre, à la manière des Français. Mais l'aversion des Indiens, les hommes, à l'égard de l'agriculture, si élémentaire soit-elle, est trop connue pour qu'on puisse croire au succès d'une telle entreprise. Un nommé Paul ⁵⁷ est en possession d'un arpent de terre faisant partie de l'habitation concédée à Joseph Tissot ⁵⁸ ; François Tonsahoten, capitaine du village, possède un « désert » sur la devanture de la terre accordée à Antoine Caillé, ce dernier étant obligé de laisser l'Iroquois jouir paisiblement de son lopin jusqu'à ce qu'il le quitte volontairement ⁵⁹. Peut-être a-t-on demandé à ces gens de servir d'exemples pour les autres, étant donné leur influence dans le village ? Mais — c'est la tradition chez les Iroquois — les semences et les récoltes, c'est l'affaire des femmes. Même si la culture de base demeure le blé d'Inde, on sème parfois du blé froment ; dans ce cas, on trouve quelques Français pour labourer la terre, et on est bien heureux quand on peut recueillir 20 ou 30 minots, même si « ces sortes de blés coûtent trop de peine » ⁶⁰. Les fèves d'haricots, citrouilles, melons et tournesols sont aussi cultivés ; on fait du sucre d'érable et on ramasse de l'herbe de capilaire ⁶¹. Nouveauté pour les indigènes, l'élevage de bœufs, vaches et volailles, vient compléter les activités qu'on trouve sur la ferme ⁶².

57. Il s'agit peut-être du dogique qui fait le compliment à Mgr de Laval (JR, 59 : 276).

58. Tissot, 21 déc. 1673, Concession à J. Tissot.

59. Tissot, 30 mai 1675, Concession à A. Caillé.

60. JR, 62 : 168.

61. C'est ce que rapportera G. de Catalogne en 1712, dans son rapport sur les seigneuries (Munro, *op. cit.*, 108-109).

62. JR, 62 : 168.

Selon la tradition indienne, le partage des tâches est clair : pendant que la femme se charge des soins domestiques et des travaux agricoles, l'homme assure aux siens la base de l'alimentation par la pêche et la chasse. À la mission, en effet, les femmes sont occupées à « porter du bois ou faire des colliers, semer, piler, coudre, faire des sacs et autres ouvrages »⁶³. Chaque année, la grande chasse d'hiver, qui dure de trois à quatre mois⁶⁴, vide presque la mission : « le village (est) ordinairement désert au mois de mars, et au mois d'avril, il n'y reste que quelques femmes et quelques enfants »⁶⁵.

Pour voir à la « police », c'est-à-dire veiller à ce que les règlements soient observés, maintenir l'ordre et la bonne entente, réprimer les fautes contre les bonnes mœurs et la tempérance, les Indiens élisent un capitaine. Tonsahoten, en 1671, est le premier⁶⁶. Dès 1673, avec l'ampleur que connaît la mission, les nations suffisamment représentées croient bon de se donner chacune un chef⁶⁷.

Mais ces élections donnent lieu à une dissension profonde qui trouve son dénouement dans le départ de quelques Hurons, lesquels, « piqués au vif », vont s'installer dans « une nouvelle mission au-delà de la rivière », ce qui « n'a pas laissé durant quelque temps de tenir les esprits en désunion »⁶⁸. Malgré tout, en 1677, il y a deux capitaines Hurons parmi les quatre qui gouvernent le village⁶⁹, mais les relations Hurons-Iroquois sont encore difficiles ; le P. Frémin doit faire appel

63. JR, 63 : 204.

64. JR, 58 : 82.

65. JR, 63 : 232.

66. JR, 63 : 162, 184. Mort au Sault St-Louis en 1688 (*DBC*, I : 666).

67. JR, 63 : 180.

68. La mission est celle que dirigent les Sulpiciens au pied du Mont Royal. Les Hurons mécontents quittent La Prairie en 1673. Les Sulpiciens, cependant, hésiteront et les laisseront à eux-mêmes avant de les organiser. La mission, en effet, ne sera fondée qu'en 1676.

69. JR, 60 : 276.

aux vertus chrétiennes pour parvenir à éviter une nouvelle scission ⁷⁰. Le phénomène est une conséquence de tradition culturelle : les anciens captifs demeurent d'ordinaire en état d'esclavage perpétuel.

Ces difficultés heureusement ne diminuent en rien l'ascendant qu'exercent ces chefs sur leurs troupes. On constate que l'influence du capitaine est moindre s'il n'est pas bon chrétien ⁷¹, ce qui s'admet facilement dans les circonstances. Ils se révèlent particulièrement efficaces dans la lutte contre l'ivrognerie ⁷².

Si les capitaines ont « intendance sur le village », ils voient aussi à maintenir de bonnes relations avec l'extérieur. En 1679, par exemple, on accuse injustement des Iroquois du Sault d'avoir tué un capitaine des Loups aux environs du fort Chambly. À cette nouvelle, le capitaine des Agniers revient de sa chasse « pour aller découvrir la vérité et pour accomoder les affaires en cas qu'il y eust de la faute de quelqu'un du Sault » ; son intervention « remet la tranquillité dans toutes les habitations » ⁷³. Les capitaines feront aussi jouer leur autorité quand ils engageront les Iroquois chrétiens aux côtés des Français dans les expéditions contre leur propre nation ⁷⁴.

70. *Ibid.*, 286. Le P. Choleneq, dans sa lettre du 2 janvier 1677, rapporte que « notre Capitaine des Hurons, lorsqu'il voulut cet été dernier aller demeurer à Montréal, parla fort mal de cette mission ici et choqua même plusieurs particuliers entr'autres ces deux capitaines (Agnier et Onnotagué) ». Le capitaine Huron mentionné serait Tonsahoten, car on précise ensuite que les autres chefs lui défèrent en tout « comme au premier et au plus Ancien des Capitaines ». En outre, l'expression « notre Capitaine des Hurons » sous-entend qu'il est le seul : qu'advient-il du deuxième que mentionne la même lettre ? a-t-il quitté avec ses gens ? et si oui, seraient-ce ceux dont le P. Chauchetière déplore la perte ? (Voir la note 68).

71. JR, 63 : 162.

72. JR, 63 : 180.

73. JR, 63 : 212-214.

74. On leur offrira trois choix : se retirer dans leur pays ; garder une attitude neutre tout en demeurant à la mission ; ou combattre aux côtés des Français. Ne voulant perdre ni leur foi ni la confiance des Français, ils

Cette description de la vie de la mission ne tient pas compte du grand événement qui l'a marquée après neuf ans d'existence : la migration au Sault St-Louis. C'est que ce déplacement n'a pas modifié les habitudes et les règles de la mission. Tout en résolvant de graves problèmes, il lui a donné plus de ferveur, d'indépendance et de prospérité.

Saint-François-Xavier-du-Sault (1676-1697)

Au mois de juillet 1676, la mission de La Prairie se transporte sur des terres « qui sont au-dessus de la prairie de la Magdeleine et qui bordent le Sault St-Louis »⁷⁵. Les Jésuites, voyant leur œuvre menacée par la pauvreté et le trafic de l'eau-de-vie, ont trouvé dans la migration une solution à ces problèmes. Malgré l'opposition de Frontenac, la mission se fait plus solide et continue de progresser.

Les problèmes de la mission

Le motif premier du transfert de la mission est la pauvreté des terres et, conséquemment, des Indiens. Au début, la terre produit beaucoup : « les Sauvages de la Prairie avaient des provisions de blé pour deux ans »⁷⁶. Mais très tôt le rendement agricole ne suffit plus aux besoins. La forte croissance de la population l'explique en partie. Facteur non moins négligeable, les Iroquois sont des hôtes généreux : « plus de huit cents de leurs compagnons ayant abordé et séjourné en divers temps chez eux, tout a été consommé pour les bien recevoir »⁷⁷. Le P. Chauchetière, à ce propos, explique davantage :

Les Iroquois (...) passent en troupes après leur chasse et, après y avoir mangé bien du blé, en emportaient beaucoup pour leurs provisions, ce qui faisait voir que la terre en produisait beaucoup, mais le nombre de passants qui

préteront leur concours aux forces françaises dès 1684 (JR, 63 : 240-242).

75. JR, 60 : 274.

76. JR, 58 : 80.

77. *Ibid.*

allait par été à trois ou quatre cents personnes laissent le village dépourvu l'hiver et au temps des semences ⁷⁸.

Rien d'étonnant donc de trouver à la mission « presque autant de pauvres qu'il y a de Sauvages » ⁷⁹.

Tableau 2
Les missionnaires en charge de la mission
de St-François-Xavier-du-Sault

Année	Supérieur		Assistant(s)	
1676	Jacques	Frémin	Pierre	Cholenec
1678	Jacques	Frémin	Claude	Chauchetière
1681	Jacques	Bruyas	Claude	Chauchetière
1682	Jacques	Bruyas	Vincent	Bigot
			Claude	Chauchetière
1685	Jacques	Bruyas	Jean	Morain
			Claude	Chauchetière
1687	Jacques	Bruyas	Julien	Garnier
			Claude	Chauchetière
1689	Jacques	Bruyas	Jacques	de Lamberville
			Julien	Garnier
			Claude	Chauchetière
1692	Jacques	Bruyas	Jacques	de Lamberville
			Claude	Chauchetière
1693	Jacques		Julien	Garnier
	de Lamberville		Claude	Chauchetière
1694	Jacques		Julien	Garnier
	de Lamberville			
1695	Pierre	Cholenec	Julien	Garnier
1697	Pierre	Cholenec	Julien	Garnier
			Pierre	de Lagrené

78. JR, 63 : 194.

79. JR, 62 : 178.

Mais, à la base de cette pauvreté, il apparaît que la terre n'est pas propice à la culture pratiquée par les Iroquois. Ces derniers « se sont toujours plaints que ces prairies étaient trop humides pour leur blé d'Inde et nous ont demandé avec instance une autre terre qu'ils puissent cultiver avec plus de succès »⁸⁰. Les Jésuites sont conscients que ce problème peut, à lui seul, ruiner la mission⁸¹. Ils agiront le plus vite possible, d'autant plus que le voisinage des Français ne produit pas les effets escomptés et que les néophytes tireraient un bénéfice à s'éloigner d'eux.

La proximité des Français, comme on pouvait s'y attendre, menace les efforts des missionnaires dans la lutte contre l'intempérance. Les Indiens, bien sûr, ont des contacts réguliers avec les nouveaux habitants de la seigneurie ; non seulement se rencontrent-ils lors des réjouissances publiques, mais ils se visitent et se rendent mutuellement de petits services⁸². Les rapports doivent être nombreux aussi avec les habitants de Montréal. Dans ces multiples contacts, le troc des fourrures, par lequel les indigènes peuvent acquérir des marchandises qui les intéressent, occupe une place sans doute importante. Or on le sait, traite des fourrures et trafic de l'eau-de-vie forment une combinaison combien lucrative !

Déjà en 1672, ceux qui traitent avec les Iroquois établissent un cabaret à La Prairie : « Ils (les Indiens) ont eu ici l'espace de plus de trois semaines un cabaret tout proche de leurs cabanes »⁸³. La règle de la mission a tout de même été observée, puisque « pas un n'a eu la pensée d'y mettre les pieds ». De plus, le gouverneur Frontenac, tout heureux de ce que le Père Frémin lui ait fourni de la farine pour le fort Cataracoui, vient sur les lieux durant l'été et fait une « ordonnance et dé-

80. JR, 60 : 274.

81. Un des arguments qui sera mentionné dans les « titres du Sault St-Louis » est « qu'il serait à craindre qu'ils (les Iroquois) ne se retirassent (de la mission) ». *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, 73.

82. JR, 63 : 174.

83. JR, 56 : 18-20. Relation du P. Frémin (14 août 1672).

fense expresse de traiter des boissons enivrantes »⁸⁴. Le gouverneur ne conservera pas cette attitude longtemps.

L'année suivante, avec le nombre grandissant d'Iroquois à la mission, les perspectives de traite se font davantage intéressantes. Les Français, forts de la « mauvaise volonté de Monsieur le comte de Frontenac, qui avait changé depuis l'an passé », introduisent la boisson à la dérobée, et « un surtout plus hardi que les autres (met) le bouchon dans le village même »⁸⁵. Ce dernier est peut-être Jean Bresleau : recevant un emplacement au village de La Prairie, il se voit obligé par le P. Frémin « de ne point vendre du tout à aucun Français de quelle sorte de boisson que ce soit, ni même d'en traiter à aucun sauvage »⁸⁶.

Malgré le déplacement de la mission, le problème que posent les trafiquants de fourrures ne sera jamais tout à fait résolu. À l'automne de 1679, des rumeurs circulent à l'effet « qu'on allait établir une maison au-dessus de ce village (celui du Sault) pour faire la traite et les décharges de ce qu'on menait et rapportait pour le fort Catarakoui, et la France avait prononcé arrêt là-dessus » ; une autre dit « qu'on allait introduire les boissons dans le village »⁸⁷. Durant l'hiver, en effet, un Français, armurier de son métier⁸⁸, obtient un espace dans une cabane où il attache un étoc : « il faisait un petit magasin et disposait tout pour lever un jour boutique et traiter de la boisson au milieu du village ». Mais cet homme n'y demeura pas longtemps, suite à une intervention de l'intendant Duchesneau⁸⁹.

84. JR, 63 : 174.

85. JR, 63 : 178-180. Le « bouchon » est l'enseigne du cabaret.

86. Tissot, 11 juin 1673, Concession d'un emplacement à J. Bresleau. L'obligation assortie au contrat est unique et porte à croire que l'emplacitaire se voit ainsi sérieusement averti de ne pas récidiver.

87. JR, 63 : 206-208.

88. Il s'agit peut-être de Simon Guillory, maître-arquebusier, lequel possède alors une terre et un emplacement à La Prairie.

89. JR, 63 : 214.

Quoi qu'il en soit, le diagnostic des missionnaires est concluant : « on commença à connaître que le lieu (La Prairie) et les personnes ne contribuaient point à la ferveur des Sauvages, lesquels étant seuls, séparés des Français, ne furent pas moins chrétiens et même le furent davantage au Sault qu'ils n'avaient été à la Prairie »⁹⁰. Il aura donc fallu quelques années aux Jésuites pour s'apercevoir que leurs protégés auraient avantage à s'éloigner des Français.

La concession du Sault St-Louis

L'idée de changer le lieu de la mission germe depuis quelque temps. En septembre 1674, le P. Antoine Dalmas visite l'île Jésus en quête d'un endroit où loger la mission. Après son rapport au P. Dablon⁹¹, l'idée est rejetée. La trop grande proximité de Montréal faciliterait le trafic d'alcool ; les rapides ne rendent l'île aisément accessible qu'aux deux extrémités, lesquelles risquent d'être envahies par les traiteurs ; on ne pourrait aussi y mener des provisions qu'au printemps, lorsque le canotage est facile. Voilà autant de raisons motivant le rejet d'un établissement insulaire.

Les choses n'en restent pas là. Une dépêche de Frontenac à Colbert⁹² nous apprend que le supérieur des Jésuites lui a demandé « depuis peu de jours une augmentation de terre d'environ une lieue et demie de front pour ajouter à leur habitation de la Prairie ». Dans l'argumentation qu'il sert au ministre pour l'« en tenir averti en cas qu'ils (les Jésuites) s'adressassent à vous (Colbert) pour cela, ou à Mrs de la Compagnie (des Indes occidentales) », son opposition à la requête est évidente : le manque de terre pour la culture n'est qu'un prétexte, la véritable raison des Jésuites étant de « ne point avoir de voi-

90. JR, 63 : 192.

91. « Voyage autour de l'Isle Jesus » (JR, 58 : 110-124). Le « meilleur canoteur de la région » et habitant de La Prairie, Pierre Gagné, accompagnait le P. Dalmas.

92. Munro, *Documents relating to the seigniorial tenure . . .*, 39-40. Dépêche datée du 14 novembre 1674.

sin qui les éclaire (surveillance) de près »⁹³ ; il trouverait malheureux, en accordant cette augmentation de terre aux Jésuites qui en ont déjà « une quantité innombrable », de priver ce faisant « de bons habitants chargés de famille et d'enfants déjà grands ». Ce dernier argument trouve un appui dans la réponse de Colbert, lequel « ne voit rien de plus important que d'empêcher que les communautés et les particuliers sous divers prétextes ne retiennent des concessions incultes à cause de leur trop grande étendue, pendant que d'autres particuliers pourraient travailler à la culture et au défrichement d'une partie desdites concessions »⁹⁴.

L'affaire n'est pas pour autant classée, car les Jésuites ont un solide allié au sein des autorités locales : l'intendant Duchesneau. La « relation » de 1675, décrivant la visite de celui-ci à La Prairie le 27 juin, rapporte en effet que les Iroquois « ont l'obligation à ce digne intendant d'une belle terre d'une lieue et demie qu'il leur a accordée »⁹⁵. Mais la donation ne sera régularisée qu'en 1680, étant donné l'opposition farouche du gouverneur, attitude que le P. Chauchetière décrit ainsi :

Monsieur le comte de Frontenac, sollicité par des esprits envenimés (des trafiquants, probablement), prit résolution d'empêcher de bâtir une chapelle et n'y réussit pas ; il se résolut d'empêcher qu'on agrandît les champs des sauvages, et il empêcha en effet qu'on ne leur donnât de la terre au-dessus du Sault ; il usa souvent de menaces d'emprisonnement et autres, en un mot il eût voulu qu'il n'y eût pas de mission⁹⁶.

93. Frontenac d'ailleurs insinuait constamment que les Jésuites traitaient des castors et même de l'eau-de-vie.

94. *Collection de manuscrits...*, I : 233. Lettre de Colbert à Frontenac (15 mars 1675).

95. JR, 59 : 284. Duchesneau, qui était favorable à Mgr de Laval et aux missionnaires — on en a ici un exemple —, ne s'entendait pas beaucoup, on le comprend, avec Frontenac.

96. JR, 63 : 194. Frontenac aurait bien voulu, s'il avait pu, enlever aux Jésuites toutes leurs missions et les donner aux Récollets.

La lutte à finir s'engage en 1679. À l'automne, dans le courrier qui va quitter la colonie, une lettre de Duchesneau au ministre vante l'œuvre de la mission du Sault, précisant que « les Jésuites mettent à exécution les intentions du Roi et suivent les ordres que vous m'avez fait parvenir »⁹⁷. Mais il y a aussi dans le même courrier un mot de Frontenac au Roi, dénonçant les Jésuites qui ont contrevenu, dit-il, à sa politique, laquelle il tient comme un reflet des visées royales⁹⁸. Quant aux Jésuites, ils choisissent d'envoyer le P. Frémin en France défendre leur cause⁹⁹. Ces derniers, et bien davantage la mission, sortent gagnants de l'épreuve. Le Roi, tout à fait convaincu des avantages de l'établissement des Iroquois, accorde aux missionnaires la concession demandée et exige du gouverneur qu'il favorise et protège cet établissement¹⁰⁰. Après cinq ans de luttes et d'incertitudes, le 29 mai 1680, les Jésuites obtiennent enfin la concession du fief du Sault St-Louis¹⁰¹.

La seigneurie contient « deux lieues de pays de front à commencer à une pointe qui est vis-à-vis les rapides St-Louis, en montant le long du lac, sur pareille profondeur, avec deux isles et islets et batures qui se trouvent au-devant et joignant aux terres de la Prairie de la Magdeleine ». L'acte de concession, signé par le Roi et le ministre Colbert, précise que « la dite terre nommée le Sault nous appartiendra toute défrichée, lorsque les dits Iroquois l'abandonneront ». La condition est tout à fait justifiée, puisque la terre est donnée pour les besoins de l'établissement iroquois. Le titre de concession comporte aussi des instructions concernant les Français : permission à ceux-ci de porter aux Iroquois « des bagues, couteaux et autres menues merceries et choses semblables », et, au cas où quelques-uns s'établiraient sur ces terres, défense « d'avoir et tenir aucuns bestiaux » : les Iroquois ne faisant pas de clôture, les bêtes seraient un danger pour les champs de blé d'Inde ; in-

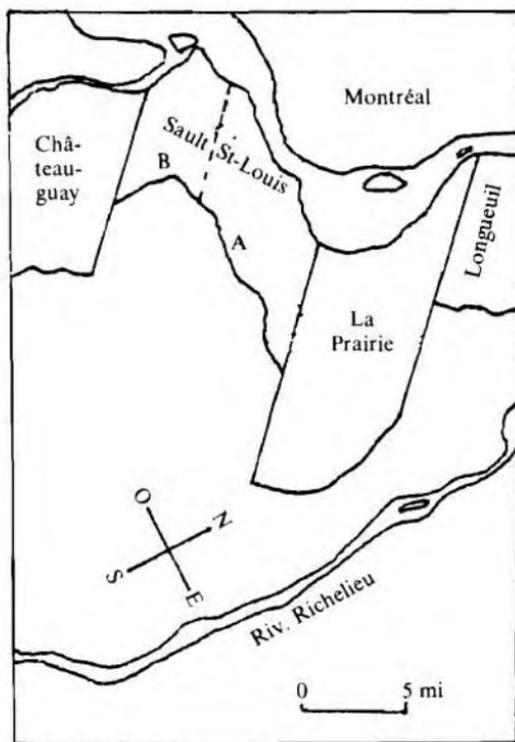
97. Rochemonteix, *Les Jésuites et la N.-F.*, II : 146.

98. *Collection de manuscrits...*, I : 268-269.

99. JR, 63 : 208.

100. *Coll. de manuscrits...*, I : 274. Lettre du Roi à Frontenac (29 avril 1680).

101. *Pièces et documents...*, 73. « Titres du Sault St-Louis ».



Carte 2 — La seigneurie du Sault St-Louis. (A) Partie concédée par le Roi, le 29 mai 1680. (B) Augmentation accordée par Frontenac, le 31 octobre 1680. (Carte de référence dans Trudel, *Le terrier du St-Laurent*, 475).

terdiction à tous, enfin, « d'établir aucun cabaret dans le bourg des dits Iroquois ».

Frontenac, rebuté par la cour, fait montre de zèle pour les Jésuites en leur accordant une augmentation « d'environ une lieue et demie de longueur à prendre depuis la dite terre nommée le Sault, tirant vers la seigneurie de Châteauguay,

avec deux lieues de profondeur, (...) aux mêmes charges, clauses et conditions » ¹⁰².

Une mission prospère

Le P. Chauchetière, dans une lettre écrite en 1682, compare, sur le plan de leur population, les missions indiennes de Lorette, de la Montagne et du Sault St-Louis : alors que la première voit sa population diminuer et que la seconde continue de se développer, mais à un rythme plutôt lent, la mission du Sault, quant à elle, connaît une croissance constante ¹⁰³.

Tableau 3
Nombre d'Indiens établis au
Sault St-Louis

Année	Population	Cabanes
1685	682	68
1688	435	80
1692	509	—
1695	485	—
1698	790	—

Au début, en effet, le village regroupe 22 cabanes ¹⁰⁴ ; mais en 1682, il en compte 60, logeant entre 120 et 150 familles ¹⁰⁵. Quelques recensements, effectués entre 1685 et 1698 ¹⁰⁶, apportent davantage de précision sur le nombre d'Indiens établis au Sault (tableau 3). Des données pour l'année 1685, on déduit qu'une cabane loge en moyenne dix personnes ¹⁰⁷. Si tel est le cas — et nous pensons que cette moyenne

102. *Pièces et documents*. . . , 74.

103. JR, 62 : 168.

104. JR, 60 : 276. Lettre du P. Cholenec (2 janv. 1677).

105. JR, 62 : 172.

106. *Recensements du Canada*, IV : 16-40.

107. Le chiffre de 80 cabanes pour l'année 1688 nous surprend ; s'il est exact, il laisse supposer des pertes très lourdes au sein de la population, puisqu'il n'y a alors, en moyenne, que 5, 4 personnes par cabane.

représente même un minimum —, la population du Sault aurait presque triplé entre 1676 et 1682. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer le nombre de baptêmes et de confirmations : en 1676, Mgr de Laval confirme 80 Indiens, et 200, dans les trois années qui suivent ¹⁰⁸ ; les baptêmes d'adultes passent de 17 annuellement à environ 60 dès 1678 ¹⁰⁹. La croissance prodigieuse de la mission amène même les Jésuites à croire « que tous les Agniers seront dans deux ou trois ans en ce lieu » ¹¹⁰.

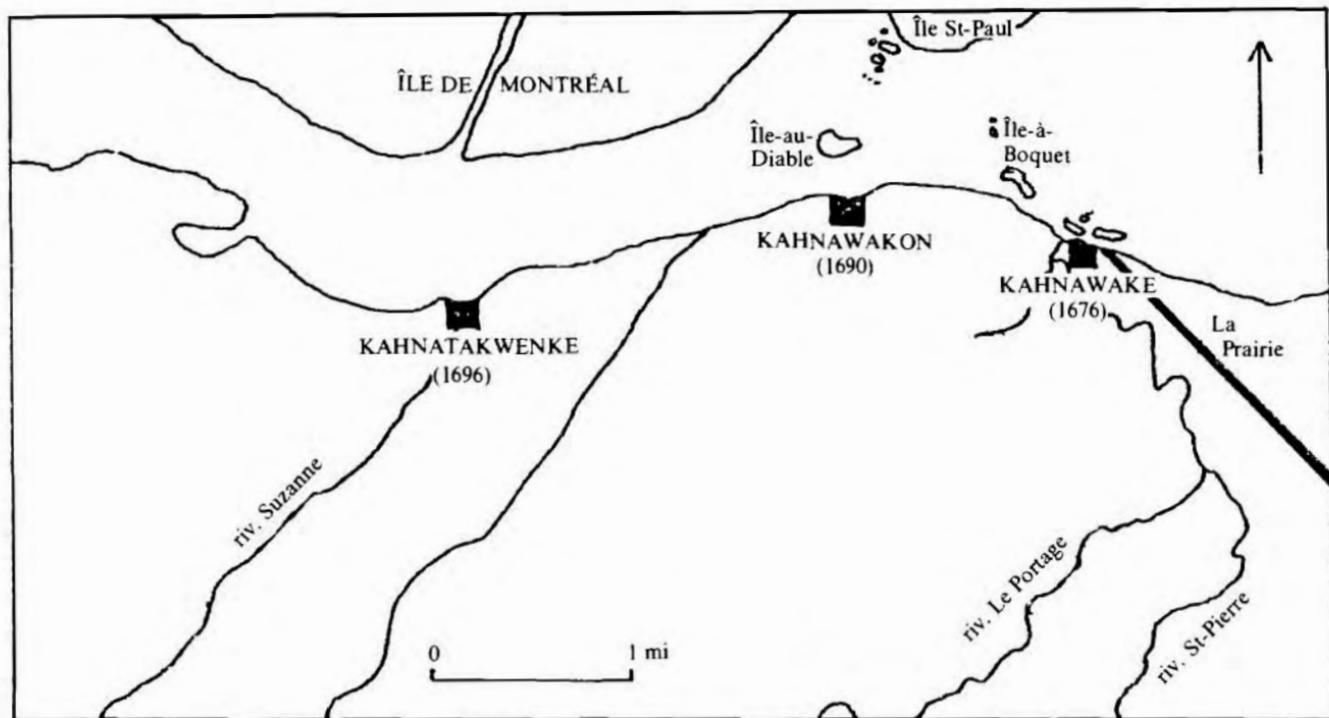
Mais cette attente ne se réalisera pas. Malgré une croissance soutenue jusqu'en 1685, la population du Sault subit, pendant le conflit franco-iroquois, une diminution appréciable. À quoi faut-il l'attribuer ? Durant les hostilités, le réservoir de recrutement est évidemment fermé ; plusieurs Iroquois de la mission retournent probablement dans leurs cantons, mais il s'agirait là d'une minorité, car la plupart se rangent du côté de leurs frères chrétiens, les Français ; il faut aussi compter quelques pertes résultant des expéditions en pays iroquois ou des attaques surprises au sein même de la colonie : la difficulté, durant ce temps de guerre, de cultiver les champs ou de s'éloigner pour aller à la chasse est cause certainement de quelques famines, propices, elles, à l'éclosion d'épidémies tout autant meurtrières ¹¹¹. Mais les difficultés rencontrées durant ces sombres années ne diminuent en rien le dynamisme de la mission, puisque sa population atteint à la fin de la guerre un sommet étonnant : 790 personnes. Cette spectaculaire reprise serait attribuable en bonne partie au fait que les Iroquois, ruinés par l'expédition punitive de 1696, auraient été attirés par la sécurité matérielle que leur offre la mission et le désir de se rapprocher des Français.

108. JR, 63 : 190.

109. JR, 63 : 196.

110. JR, 62 : 168-170.

111. Un « Mémoire pour les Iroquois Chrétiens du Saut en Canada », adressé à Pontchartrain en 1692, souligne l'extrême disette dans laquelle se trouvent les veuves et les orphelins (JR, 64 : 108-112).



Carte 3 – Les déplacements du village de la mission du Sault St-Louis. Sources : Carte des sols, comté de Laprairie, 1943. Devine, *Historic Caughnawaga*, carte hors texte.

De Kahnawake à Kahnatakwenke

En langue iroquoise, le lieu où s'installe la mission en 1676 s'appelle « Kahnawake », mot signifiant « au pied des rapides »¹¹². Le village, construit sur une pointe de terre marquant l'embouchure de la rivière Le Portage (St-Régis)¹¹³, se trouve à un endroit « fort élevé, beau et agréable pour la vue », et où se précipitent avec fracas les eaux agitées du Sault St-Louis¹¹⁴. Le site répondra aux besoins pendant environ 15 ans.

En 1689, suite probablement à l'attaque meurtrière des Iroquois à Lachine, on invite les Indiens du Sault à se réfugier temporairement à Montréal ; les fortifications entourant leur village offrant peu de sûreté, la décision est prise de construire un fort à leur intention¹¹⁵. Le lieu prévu, appelé « Kahnawakon » (dans les rapides), se trouve un peu plus à l'ouest, à la hauteur de l'Île-au-Diable¹¹⁶. Les travaux entrepris durant l'hiver sont complétés l'été suivant. Le village s'y transporte avec d'autant plus d'empressement que les terres entourant « Kahnawake » donnaient peu de rendement à cause de leur appauvrissement¹¹⁷. En 1691, le fort résiste à plusieurs attaques¹¹⁸. Malgré toute la protection qu'il présente et l'appui d'une garnison française, on oblige néanmoins les Iroquois « d'amener leurs familles et leurs récoltes à Montréal où ils firent leurs cabanes en forme de village dans l'enceinte de la ville et un détachement de troupes voiturèrent avec des bateaux tous leurs effets »¹¹⁹.

112. L'emplacement précédent, « Kentake », signifiait « à la prairie ». Devine, *Historic Caughnawaga*, 41.

113. *Ibid.*, 40.

114. JR, 62 : 166.

115. *Collection de manuscrits*. . . , I : 564. « Mémoire sur le Canada ».

116. Devine, *op. cit.*, carte h.t. La carte, par erreur, place l'Île-au-Diable devant l'embouchure de la rivière Suzanne.

117. Devine, *op. cit.*, 89-91.

118. JR, 64 : 110.

119. *Collection de manuscrits*. . . , I : 589. « Mémoire pour 1692 ».

Le fort du Sault St-Louis est de nouveau déplacé en 1696. Le lieu précédent s'avérant difficile à défendre et le fort lui-même n'assurant plus une bonne protection, on en construit un autre en bordure toujours des rapides et au milieu duquel passe la petite rivière Suzanne¹²⁰. On nomma le site « Kahnatakwenke » (d'où l'on est parti).

La mission iroquoise au 17^e siècle connaît donc deux périodes bien distinctes. La première, de courte durée, est celle de son établissement à La Prairie, marquée par une pauvreté de plus en plus sévère et par des problèmes reliés au trafic de l'eau-de-vie. Mais cela n'altère en rien la ferveur qui l'anime et ne freine pas le nombre des néophytes. En 1676, déçus de ce que les Français ne donnent pas l'exemple escompté, les missionnaires transportent la mission au Sault St-Louis, sur des terres dont ils obtiendront le titre de concession après quelques années de luttes avec Frontenac. Dès lors commence la seconde période, durant laquelle la mission sort plus forte que jamais des épreuves que lui font subir les luttes franco-iroquoises.

L'objectif premier de la mission est de faire des chrétiens, non des Français. Les Jésuites reconnaissent que les Iroquois « ont leur police comme tout le reste des peuples de la terre »¹²¹ : la présence de dogiques et de capitaines en témoigne. Ils veulent donner aux indigènes le bien qu'ils jugent le plus précieux : la foi. Devenus des chrétiens convaincus, les Iroquois peuvent vaincre l'ivrognerie et l'impudicité et devenir ainsi des êtres civilisés.

Si les intentions des missionnaires sont nettes, celles des Iroquois venus s'établir à la mission le sont moins. Plusieurs, sans aucun doute, ont été d'une réceptivité totale à l'égard des croyances et des pratiques chrétiennes, cela étant le principal motif les amenant à quitter leur pays. D'autres, le plus grand

120. Devine, *op. cit.*, 128-129. La rivière Suzanne doit son nom à l'épouse de Tareha, chef Onneiout venu s'établir au Sault avec sa famille en 1694 ou 1695.

121. JR, 63 : 162.

nombre probablement, venaient dans l'espoir d'une vie meilleure près des Français et, pour cela, acceptaient de se soumettre aux règles de la mission. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas perdre de vue que la mission s'est inscrite dans un mouvement de rapprochement franco-iroquois au lendemain de la paix rétablie en 1667, et que sa présence s'avérera utile lors du second conflit.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS : UNE SOCIÉTÉ EN FORMATION

La population

Une seigneurie inoccupée (1647-1667)

Le premier avril 1647, François de Lauson, conseiller du Roi au parlement de Bordeaux, donne à la Compagnie de Jésus une partie de son immense fief de La Citière¹. S'il répond favorablement à la requête que lui a présentée le P. Jérôme Lalemant, ce n'est pas seulement par « bonne volonté » ou pour « être participant de leurs prières et saints sacrifices », mais aussi pour souligner, encourager et récompenser leur effort évangélique et missionnaire². L'arrière-fief concédé devient la seigneurie de La Prairie de la Madeleine³.

-
1. Cette seigneurie, concédée le 15 janv. 1635 à Jean de Lauson pour son fils aîné, François, a un front d'environ 66 milles sur la rive sud du Saint-Laurent, à partir de la rivière St-François jusqu'à l'île St-Bernard, à l'embouchure de la rivière Châteauguay (Trudel, *Le terrier du St-Laurent*, 473-476).
 2. « Titre du Fief de la Prairie de la Madeleine » (*Pièces et documents* . . . , 75-76).
 3. La seigneurie doit son nom à une prairie qu'elle contient et à laquelle fait référence le titre de concession. Charlevoix, puis Rochemonteix, croyant à tort que les Jésuites avaient obtenu leur fief de Jacques de la

Le front de la seigneurie est ainsi décrit :

deux lieues de terre le long de la dite rivière St-Laurent du côté du Sud, à commencer depuis l'île Ste-Hélène, jusques à un quart de lieue au-delà d'une prairie dite de la Magdeleine, vis-à-vis des îles qui sont proches du Sault de l'Île de Montréal.

Quant à sa profondeur, elle est de « quatre lieues (...) dans les terres tirant vers le sud, ensemble les bois, prairies, lacs, rivières, étangs et carrières qui se trouveront dans l'étendue des dites terres ». Le titre de concession demande à Monsieur de Montmagny, gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, d'assigner les « bornes et limites » de la seigneurie, et « d'en faire dresser un procès-verbal ». Cependant, c'est Louis d'Ailleboust, successeur de Montmagny, qui met les Jésuites en possession de ces terres, dont les limites sont marquées et désignées en présence de François de Chavigny et de Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur. Mais le procès-verbal de bornage, rédigé à Montréal, le 3 mai 1649⁴, reprenant les termes mêmes de l'acte de concession, n'apporte aucune information nouvelle sur les lignes bordant la seigneurie.

Un document, ultérieur de quelque trente ans, fournit enfin une précision. En effet, le 15 septembre 1678, Bénigne Basset, maître-arpenteur, dresse un procès-verbal de bornage pour séparer les terres de la seigneurie de celles qui appartiennent à Charles Lemoyne, seigneur de Longueuil. La ligne de séparation, qui va du sud-est au nord-ouest, atteindrait dans son prolongement « la pointe d'en haut » de l'île Ste-Hélène⁵. En conséquence, l'autre limite, orientée de la même façon deux

Ferté, abbé de la Madeleine, ont conclu que le nom voulait honorer le supposé donateur (Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 17^e siècle*, II : 419).

4. *Inventaire des concessions en fiefs et seigneuries*, I : 228. La prise de possession eut lieu le 13 juin de la même année, comme le mentionnent les contrats de concession aux futurs habitants.
5. L'actuel chemin de La Pinière et la rue Victoria suivent à peu près le tracé de cette ligne (voir Carte 4).

lieues plus haut, se terminerait approximativement, comme l'indiquait l'acte de concession, vis-à-vis des îles qui sont au pied du Sault St-Louis⁶.

Ces terres ont pu servir autrefois de campement aux Indiens venant du sud et de l'ouest, lesquels entretenaient des rapports commerciaux ou politiques avec les Iroquois de la bourgade d'Hochelaga. Elles n'étaient pas inconnues de Champlain non plus, puisque, le 7 juin 1611, il allait en reconnaissance sur la rivière St-Jacques, « par où vont quelquefois les Sauvages à la guerre, qui va se rendre au sault de la rivière des Iroquois (riv. Richelieu) » ; il la trouve « fort plaisante, y ayant plus de trois lieues de circuit de prairies et force terres qui se peuvent labourer »⁷. La Compagnie de Jésus, seigneur de ces terres, qui se doit maintenant de les peupler et les développer, se propose aussi d'en faire un relais et un « lieu de repos » pour les missionnaires œuvrant chez les Iroquois et les Outaouais⁸.

Mais les Jésuites, à qui l'esprit d'entreprise ne manque pas, devront patienter une vingtaine d'années avant d'établir leur seigneurie. Seule la menace iroquoise explique ce retard. Car au moment où ils en prennent possession, la guerre iroquoise entre dans sa seconde phase et les missionnaires assistent, impuissants, à la destruction de leur œuvre en Huronie. Durant le conflit, toute tentative de colonisation hors des grands centres est impossible, particulièrement dans la région de Montréal, la plus menacée et souvent le théâtre d'incidents sanglants. La Prairie devait servir régulièrement de base aux Iroquois qui attaquaient l'établissement de Villemarie. Dollier

6. L'une d'entre elles est l'Île-à-Boquet, nommée ainsi en l'honneur de Charles Boquet, donné des Jésuites. Trudel fait erreur lorsqu'il pose comme limite sud-ouest « une ligne passant par le milieu du village de Laprairie », car cette ligne serait nettement insuffisante (Trudel, *op. cit.*, 474).

7. Champlain, *The Works of S. de Champlain*, éd. Biggar, II : 180.

8. Objectif mentionné dans la « relation » de 1671 (JR, 55 : 32). C'est à La Prairie, par exemple, que le P. Louis Nicolas écrit, en 1673, son « Mémoire pour un missionnaire qui ira aux 7 îles » (JR, 59 : 55).

de Casson rapporte le fait suivant : à l'automne de 1661, six habitants de Montréal étaient à ramasser des pierres pour la construction sur l'Île-à-la-Pierre, lorsqu'une trentaine d'Iroquois les surprennent et les font prisonniers ; les assaillants, pour s'abriter contre une éventuelle riposte, se transportent avec leurs prisonniers à La Prairie où ils établissent un campement ; là, un des prisonniers, M. Guillaume Vignal, prêtre sulpicien, succombe à ses blessures et, spectacle atroce, les Iroquois brûlent et mangent son corps⁹. Le temps n'est donc pas encore venu de fonder là un établissement.

En 1667, suite aux expéditions du régiment de Carignan-Salières, la paix avec l'ennemi est conclue. La colonie retrouve une sécurité relative, mais suffisante pour permettre la mise en valeur des seigneuries sur la rive sud du Saint-Laurent. Les Jésuites n'attendaient que ce moment pour passer à l'action. Le 4 octobre, une petite note du P. Le Mercier dans le *Journal des Jésuites* indique bien cette intention : « l'intendant nous répond favorablement une requête pour aller nous établir en la Prairie de la Madeleine » ; le lendemain, le supérieur ajoute qu'il envoie à cet effet le P. Pierre Raffeix, accompagné d'un donné, Jean-Baptiste Caron¹⁰.

Une enquête démographique : méthodes et problèmes

La période étudiée s'étend sur trois décennies. Un dénombrement à l'intérieur de ces 30 années et à des intervalles réguliers et significatifs, mettant à profit toutes les sources disponibles, permettra de cerner l'évolution de la population établie sur la seigneurie.

Le point de départ de l'enquête démographique est fixé au 31 décembre 1673. Quelques raisons motivent ce choix : l'enregistrement des actes religieux (baptêmes, mariages, sépultures) débute en décembre 1670¹¹ ; le premier contrat de con-

9. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, 92-93.

10. JR, 50 : 216.

11. « Registre de la paroisse de St-François-Xavier de La Prairie de la Madeleine, 1670-1699 », Archives nationales du Québec, à Montréal. Copie de l'original.

cession est rédigé à la fin de 1671, et les autres, à partir de mai 1672. Avant cela, rares sont les documents permettant d'identifier quelque colon à La Prairie ; la seule donnée globale — et combien révélatrice de l'effort investi ! — est cette remarque inscrite dans le *Journal des Jésuites*, le 26 mai 1668, au retour d'un voyage que le P. Le Mercier effectuait à La Prairie : « tout commence bien (...) il y a plus de 40 concessions données »¹². Cette note, bien qu'intéressante, ne renseigne ni sur l'origine des premiers concessionnaires ni sur ce qui caractérise cette population (nom, âge, sexe, statut social). Ces éléments, par contre, apparaîtront dans le bilan démographique fait pour l'année 1673¹³.

Cette première analyse étant faite, on suivra la progression de la population en effectuant un recensement à tous les quatre ans (1673, 1677, 1681, ..., 1697). Cet intervalle devient particulièrement intéressant, lorsqu'il permet une coïncidence entre nos relevés et ceux de deux documents essentiels : l'« Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Laprairie de la Madeleine », rendu le 8 novembre 1677¹⁴, et le « Recensement du Canada, 1681 »¹⁵.

La question à la base de cet examen démographique est la suivante : qui habite sur la seigneurie ? Avoir une terre, en effet, ne signifie pas nécessairement qu'on y demeure ; et on peut aussi demeurer à La Prairie sans y avoir une concession.

12. JR, 51 : 148.

13. Les charges des concessions accordées en 1668 sont inscrites sur des billets temporaires, mais les contrats en bonne et due forme de ces mêmes concessions comptent parmi ceux qui sont rédigés durant la période 1671-1673. Le temps écoulé permet de trouver une personne apte à les rédiger et de vérifier si le colon est vraiment désireux de s'établir.

14. Greffe R. Becquet, 8 nov. 1677. Copie microfilmée aux Archives nationales du Québec, à Montréal.

15. Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, V : 53-90. D'après Sulte, le recensement aurait été pris à l'été. Il a pu être fait aussi en novembre (*Recensements du Canada*, IV : 14). Si cette dernière hypothèse est vraie, comment expliquer que François Dupuy, installé depuis octobre à La Prairie (Tissot, 6 oct. 1681, Vente J. Tissot à M. Faye), où aussi il fait baptiser une fille le 4 février 1682, soit mentionné, par le recensement, comme habitant la seigneurie de Maure ?

Une réponse valable exige une recherche minutieuse, et parfois vaine, dans les actes notariés, le registre paroissial, ou dans les études diverses sur la généalogie et la population. L'analyse de quelques cas permettra de préciser notre méthode d'enquête et de mettre en relief les problèmes survenus.

1. Julien Averty (*Adverty* — *Ladverty*) dit *Langevin*

Julien Averty, originaire de St-Thomas de La Flèche en Anjou, fait partie de la recrue de 1659 pour Montréal¹⁶. C'est dans cette ville que les recensements de 1666 et 1667 le situent. En 1672, les Jésuites lui concèdent deux terres sur la rivière St-Jacques¹⁷, mais il y est établi depuis deux ou trois ans déjà¹⁸. Un acte notarié de 1674 confirme sa qualité d'habitant de La Prairie¹⁹. Le P. Cholenec inscrit le 27 octobre 1677, dans le registre paroissial, son mariage avec Jeanne Lecompte. Aucun enfant ne naîtra de cette union. Au recensement de 1681, leurs noms ne figurent pas. Ils n'ont pourtant pas changé leur lieu de résidence, puisque Julien est élu marguillier en 1687. Une analyse des noms recensés à La Prairie permet de découvrir que le couple est bien inscrit, mais sous des patronymes différents : « Julien Loueris » et « Jeanne Angossa »²⁰. Tous deux, comme l'indique le registre paroissial, décèdent à quelques mois d'intervalle en 1687.

L'âge des individus est une donnée intéressante. Pour quelques-uns, il a été impossible de le découvrir. Pour d'autres, comme Averty, on obtient différents âges : le recensement de 1666 lui donne 33 ans ; celui de 1667, 30 ans ; celui de 1681, 40 ans ; son acte de décès enfin, le 1^{er} octobre 1687, lui donne

16. Godbout, *Les passagers du St-André* . . . , 14.

17. Tissot, 7 juin 1672.

18. En août 1669, il vend une de ses terres à Montréal (Basset, 25 août 1669. Vente à J. l'Huilier). Un an plus tard, il est au nombre des « habitants et amis » présents au contrat de mariage de Mathieu Faye, colon établi à La Prairie (« Contrats de mariage sous seing privé », Arch. nat. du Q., à Mtl, 27 sept. 1670).

19. Basset, 3 nov. 1674. Constitution de rente par l'Huilier à Laverty.

20. Sulte, *op. cit.*, V : 71.

55 ans au moment de sa mort. Ainsi, en 1673, il aurait 40, 36, 32 ou 41 ans. Faisant la moyenne de ces âges, on lui attribuera 37 ans.

2. Pierre Mouran

L'orthographe de ce nom et l'origine du personnage laissent dans l'incertitude la plus complète : Mourain, Mourau, Morin, Morand, Moreau . . . Serait-ce Pierre Morin, de la Compagnie Naurois du régiment de Carignan ?²¹ Pierre Morand, qui prend femme à Batiscan en 1679, et pour lequel le recensement de 1681 déclare 10 arpents en valeur au même endroit ? Pierre Mouret, domestique des Ursulines à Québec (rec. 1666) et qu'on trouve mort dans les bois aux environs de Québec en 1693 ?²² Pierre Moreau, engagé à La Rochelle par Jeanne Mance en 1659 ?²³ ou encore Pierre Moreau, Sr de la Taupine, qui se marie à Québec en 1677 ?²⁴ On se prononcerait plus volontiers pour un habitant de Montréal, l'engagé de Jeanne Mance.

En 1672 et 1673, des colons établis à la prairie St-Claude échangent leurs terres, et les contrats de circonstance mentionnent que Mouran occupe une terre voisine²⁵. L'« Aveu et dénombrement » le déclare encore en possession de cette terre. Puis, aucune trace de lui au recensement de 1681, ni par la suite d'ailleurs. Il est donc considéré comme habitant la seigneurie jusqu'en 1677 et célibataire.

3. Pierre Lespine dit Laviolette

Pierre Lespine, Sr de La Violette²⁶, se fait concéder une

21. Roy et Malchelosse, *Le régiment de Carignan* . . . , 106.

22. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, I : 444.

23. Godbout, *Émigration rochelaise*, 171.

24. Tanguay, *op. cit.*, I : 442.

25. Tissot, 21 déc. 1672, Échange entre P. Surat et J. Bresleau ; Tissot, 8 sept. 1673, Échange entre J. Rou et J. Bourbon.

26. Adméhar, 25 août 1687, Compte entre Lepine dit Laviolette et Têtu dit Larivière. L'acte est introuvable, mais le surnom apparaît ainsi dans l'in-

terre à la côte St-Lambert en 1672²⁷. N'apparaissant pas au recensement de 1681, on suppose qu'il est au nombre des coureurs des bois. En 1689, son ami et ex-associé, Jacques Testu, le choisit comme parrain pour sa fille nouvellement née. Quoique ce soit là la dernière preuve de sa présence à La Prairie, il est inscrit, célibataire, parmi la population jusqu'en 1697, rien n'indiquant son décès.

4. Jean Roy dit Deschats

Ce boucher de Montréal achète une terre à la côte St-Lambert en 1688²⁸. Il a certainement l'intention de venir s'y établir, puisque l'année suivante il vend sa maison sise à la place d'Armes²⁹. Deux semaines plus tard, l'achat d'une terre, voisine de celle qu'il a déjà acquise, confirme qu'il demeure à La Prairie³⁰. Le lendemain, la famille Roy règne sur un total de 120 arpents, lorsque le fils aîné, âgé de 15 ans, reçoit la concession des 40 arpents que Charles Deniau a laissés à l'abandon³¹. La population s'enrichit ainsi de sept personnes. Mais la maladie frappe le chef de famille et on enregistre son décès à Montréal, le 1^{er} novembre 1689³². En novembre de l'année suivante, après le partage des biens entre les enfants mineurs et la veuve³³, cette dernière vend sa part³⁴. Cette famille, ne laissant plus trace de sa présence à La Prairie, retourne probablement à Montréal³⁵.

ventaire du greffe (*Greffes des notaires du régime français*, V). Par contre, au baptême de sa filleule, il est désigné par le surnom de Lancelette, à moins que ce surnom soit une fausse lecture (« Registre paroissial », 1^{er} décembre 1689).

27. Tissot, 8 sept. 1672. La côte Saint-Lambert fait partie de la seigneurie (voir Carte 4).
28. Maugue, 7 oct. 1688, Vente par J. Lonctin à J. Roy.
29. Adhémar, 1^{er} juin 1689, Vente par J. Roy à C. Caron.
30. Basset, 15 juin 1689, Vente par C. Rure à J. Roy.
31. Basset, 16 juin 1689.
32. Tanguay, *op. cit.*, I : 533.
33. Adhémar, 20 nov. 1690.
34. Adhémar, 30 nov. 1690, Vente par Françoise Saulnier à Adrien Bétourné.
35. Où la famille possédait une autre maison, sur la rue St-Paul (Adhémar, 4 nov. 1689, Inventaire des biens de feu J. Roy).

5. *André Marsil dit l'Espagnol*

La famille Marsil ne s'est pas installée à La Prairie avant l'été de 1678³⁶. Mais elle y est probablement lorsque André se fait concéder 80 arpents à la côte St-Lambert, en novembre 1679³⁷. L'année suivante, une fille, quatrième enfant, est baptisée à l'église de La Prairie³⁸. Le recensement de 1681 réaffirme leur présence — six personnes — sur la seigneurie.

Mais en 1689, Marsil se départit de la moitié de sa terre³⁹. Et en mars 1690, il baille à ferme le restant pour une période de cinq ans ; le contrat signale qu'il demeure « de présent en ce lieu (Villemarie), cy devant en la seigneurie de St-Lambert (La Prairie) »⁴⁰. Est-ce que Marsil, charpentier, désire pratiquer son métier à Montréal ? Un marché conclu en 1695 avec le maître-charpentier Jean LaCroix ne renseigne pas sur son lieu de résidence, mais apprend qu'il doit livrer des pieux à Villemarie sur le bord de l'eau à la première navigation du printemps prochain⁴¹. On ne peut certifier qu'il demeure pour autant sur l'autre rive du fleuve. Rien ne permet de trancher la question. Mais le fait qu'il a affermé, plutôt que vendu, sa terre justifie que l'on garde cette famille au nombre des habitants de La Prairie jusqu'en 1697.

*1673 : Un solide noyau de recrues*⁴²

À la fin de 1673, la population de la seigneurie est composée de 99 personnes : 51 hommes, dont 36 célibataires, 15 femmes et 33 enfants⁴³.

36. Le troisième enfant de la famille est baptisé à Montréal, le 15 mai 1678 (Tanguay, *op. cit.*, I : 413).

37. Tissot, 26 nov. 1679.

38. « Registre paroissial », 1^{er} sept. 1680.

39. Mauge, 6 mai 1689, Vente par A. Marsil à J. Gerbault.

40. Mauge, 15 mars 1690, Vente par A. Marsil à F. Vaudry et G. Bertrand.

41. Mauge, 25 mars 1695.

42. Pour la liste des habitants, de même que pour certains renseignements sur chacun, voir Appendice A.

43. Nous classons « enfants » les individus âgés de moins de 18 ans, à l'exception des filles mariées avant cet âge et des garçons mariés ou en pos-

1. *Les hommes*

Depuis les débuts, trois hommes ont quitté définitivement la seigneurie : Jean Ferry, auparavant serviteur engagé des Filles de la Congrégation, a fait don de sa terre à ces dernières avant de regagner la France ⁴⁴ ; François et Paul Prudhomme vendent leurs terres ⁴⁵ et retournent à Montréal où leur père, Louis, est décédé peu de temps avant. Martial Sauton, qui venait aussi de Montréal, est décédé peu après son installation à La Prairie, car sa veuve, Marguerite Gagné, cousine de Pierre et de Nicolas, chargée de deux enfants en bas âge, épouse Pierre Lefebvre, le 4 juillet 1673 ⁴⁶. Mentionnons enfin Claude Varennes, beau-père de Claude Caron, mort dans la demeure de ce dernier en 1672. Ces pertes, bien que lourdes pour un établissement qui débute, trouvent une large compensation dans le nombre des hommes qui restent. Les 51 personnes qui composent cet effectif demeurent à La Prairie ⁴⁷ et sont, pour la plupart, en possession de leurs terres depuis 1668 ⁴⁸. Une analyse de ce groupe ferait donc voir les directions données au recrutement.

L'origine des colons montre que Montréal est un réservoir de recrutement de première importance. Là, les Jésuites ont gagné une vingtaine d'hommes. Parmi eux, on compte quelques fils de familles ⁴⁹. D'autres, dans la colonie depuis

session d'une terre. À l'époque, les enfants atteignaient leur majorité à 25 ans. Mais à La Prairie, à l'exception des toutes dernières années, on constatera que presque toutes les filles, à 18 ans, sont mariées, et que plusieurs fils de famille sont déjà en possession de leur propre terre. Dans les faits, les enfants atteignent leur majorité avant leurs 25 ans.

44. Basset, 18 sept. 1671.

45. Tissot, 25 sept. 1672. Vente P. Prudhomme à T. Hébert ; Tissot, 25 sept. 1672. Vente F. Prudhomme à C. Boyer.

46. C'est le second mariage célébré à La Prairie, le premier étant celui qui unit Pierre Gagné à Catherine Daubigeon, le 19 novembre 1670.

47. Jacques Lamarque et Fiacre Ducharme, bien que possédant des terres à La Prairie, ne figurent pas dans ce groupe, car Montréal est leur lieu de résidence.

48. Voir note 13.

49. Nicolas et Pierre Gagné, Jean et Lambert Leduc. Les frères Prudhomme appartenaient à ce groupe.

peu de temps, logeaient, à titre d'engagés ou de domestiques, chez un habitant ou un marchand, ou encore faisaient partie du personnel au service des Sulpiciens, de Jeanne Mance ou de Marguerite Bourgeoys⁵⁰. Quelques-uns enfin, chefs de famille et établis à Montréal depuis plusieurs années déjà, amenant avec eux femme et enfants, couronnent de succès le recrutement effectué en ce lieu⁵¹.

Des soldats du régiment de Carignan, désireux de s'établir dans la colonie, ont jeté leur dévolu sur la seigneurie de La Prairie⁵². Le P. Raffaix, responsable du recrutement, a ainsi mis à profit les contacts qu'il a pu établir quand il suivait, à titre d'aumônier, les expéditions en pays iroquois⁵³. Quelques hommes appartenaient au personnel dont disposaient les Jésuites : Philippe Jarny, engagé à La Rochelle en 1670 ; René Voisin, tailleur d'habits au Collège de Québec ; Louis Paillardry, homme de travail. Il est intéressant de noter que des recrues semblent avoir été puisées sur les seigneuries de Batiscan et du Cap-de-la-Madeleine, administrées aussi par la Compagnie de Jésus⁵⁴.

Une absence totale de renseignements entoure l'origine de 14 des 51 hommes. Probablement ont-ils débarqué dans la colonie après les recensements de 1666 et 1667, recrutés par les Jésuites à leur départ de France ou à leur arrivée à Québec ?

50. Charles Boyer et Mathurin Moquin (Hôtel-Dieu), Jean Cailloud (Filles de la Congrégation), Jean Duval (Sulpiciens), Pierre Poupart (Jacques Lemoyne) ; Jean Ferry était aussi de ce nombre.

51. Ces chefs de famille sont : Charles Boyer, Marin Deniau, François Leber, Pierre Perras, François Rouanais. Il y avait Martial Sauton, décédé. Le seul autre chargé de famille est André Robidou, originaire de Québec.

52. Charles Diel dit Lepetit (Cie Lafouille), Thomas Hébert dit Larose (Cie La Colonelle ou La Fredière), Philippe Plamondon dit Lafleur (Cie Berthier ou Chambly), Antoine Rousseau dit Labonté (Cie La Fredière), Jacques Testu dit Larivière (Cie Lafouille), Antoine Barrois et Mathieu Faye dit Lafayette (Cie La Varenne), Jean Magnan dit L'espérance (Cie Dugué).

53. *DBC*, II : 563.

54. Jean Bresleau dit Barreau, Pierre Foubert, Pierre Lefebvre, Charles Montmesnier, Claude Caron.

Peut-être aussi y a-t-il parmi eux des soldats ayant participé à la guerre contre les Iroquois ? Quoi qu'il en soit, les indications obtenues sur les autres colons montrent assez bien où a été investi l'effort du recrutement.

Ces hommes, d'où qu'ils viennent, sont presque tous des célibataires au moment de leur arrivée à La Prairie. On comprend qu'il était difficile d'y attirer des chefs de famille, qui avaient déjà assuré aux leurs, avec toutes les difficultés que cela représente, un logis convenable et une certaine sécurité matérielle. Si les Perras, Deniau, Rouanais et autres ont opté pour un nouveau défi, c'est certainement parce qu'ils voyaient dans ce choix une possibilité d'améliorer leur condition. Pour des célibataires, fils de famille, domestiques ou engagés, soldats volontaires, cette seigneurie qui s'ouvre offre l'occasion de prendre racine dans le pays, de faire sa propre marque dans l'œuvre colonisatrice. Cette volonté de s'établir transparait nettement dans le fait que neuf hommes, la plupart ayant atteint 30 ans, se marient entre 1670 et 1673, faisant passer à 15 le nombre des ménages. La solidité du recrutement se manifeste davantage quand on vérifie que deux hommes sur trois, à long terme, demeurent fidèles à la seigneurie qui les a accueillis. Les habitants qui se marient montrent une persévérance plus grande : parmi les 17 hommes qui renonceront, tôt ou tard, à leurs terres et quitteront la seigneurie, on comptera 14 célibataires.

2. *Les femmes*

Les 15 femmes qu'on trouve à La Prairie à la fin de 1673 sont toutes mariées. Six d'entre elles, originaires de Montréal, accompagnaient leur mari sur l'autre rive du fleuve⁵⁵.

Dans la colonie, et plus cruellement dans la nouvelle seigneurie, les filles nubiles font défaut. Parmi les familles recrutées à Montréal, on en comptait deux : Catherine Daubigeon⁵⁶

55. Incluant Marguerite Gagné.

56. Fille de Perrine Meunier, mariée en secondes noces avec François Rouanais.

a épousé Pierre Gagné, et Anne Leber, âgée de seulement 14 ans, est mariée à Antoine Barrois en 1672. Une autre, Suzanne, fille d'Élie Beaujean, habitant de Montréal, a épousé Mathurin Moquin. Pour suppléer au manque flagrant de filles à marier, la colonie accueille, depuis 1665, des centaines de filles du Roi. En 1673, six sont mariées à des hommes de La Prairie⁵⁷.

Cinq de ces femmes ont plus de 35 ans, mais sept autres ont 22 ans ou moins. Leur âge moyen, 28 ans, bien en-deçà de celui de leurs maris (36,9 ans), est un gage de croissance pour la population.

3. *Les enfants*

Les familles venues s'établir sur la seigneurie ont amené avec elles 19 des 33 enfants. Le nombre peu élevé des autres enfants s'explique par le fait que la plupart des autres ménages sont très jeunes. Parmi les 16 enfants baptisés à La Prairie⁵⁸, cinq sont décédés peu après. L'échantillon, trop restreint pour en tirer un indice du taux de mortalité, permet de souligner à quel point les premières années, deux ou trois ans, étaient pénibles tant pour les nouveaux-nés que pour leurs mères, particulièrement en ce début de colonisation, les conditions de vie étant très difficiles. Les 17 filles et les 16 garçons qui composent cette fraction de la population sont très jeunes: trois seulement ont 13 ans⁵⁹, tandis que la presque totalité des autres ont moins de 10 ans, l'âge moyen de l'ensemble se situant à environ 5 ans.

Statistiques comparées (1667-1697)

La population de La Prairie jouit, durant les 30 premières années, d'une croissance continue⁶⁰. D'après la « relation »

-
57. La date entre parenthèses est celle de leur arrivée au pays : Catherine Ducharme (1671), Marguerite-Françoise Moreau (1670), Marie Moitié (1671), Jeanne Leduc (1666), Marguerite Richer (1670), Madeleine Varennes (1670).
58. Deux autres ont été baptisés à Montréal et un, en un lieu inconnu.
59. Pierre Perras, Jacques Deniau, Marie-Barbe Rouanais.
60. Voir Appendice B, tableau I.

de 1671, la seigneurie « compte près de soixante habitants »⁶¹. Si on entend par « habitants » les hommes qui ont une terre, ce nombre correspond assez bien à celui de 51, relevé pour 1673.

L'« Aveu et dénombrement » de 1677 énumère 52 censitaires. Notre inventaire au 31 décembre en exclut huit des rangs de la population⁶², mais il ajoute 12 colons dont la présence est mentionnée à ce moment⁶³. La différence s'explique ainsi : le document rédigé à Québec au mois de novembre, mais sur la base des contrats apportés à l'été, ne peut tenir compte des changements survenus dans la dernière partie de l'année⁶⁴.

Pour l'année 1681, nous comptons 184 personnes, soit 41 de plus que le recensement nominal réalisé cette année-là. Cet écart n'étonne pas. Il y a d'abord 15 hommes qu'on soupçonne d'être « coureurs des bois », lesquels, évidemment, ne figurent pas au recensement. De plus, le registre paroissial fait croire que le même recensement commet plusieurs erreurs ou omissions : la famille Caillé, par exemple, a fait baptiser trois garçons et une fille, alors que le recensement n'énumère que trois enfants, dont aucun ne correspond à ceux du registre paroissial⁶⁵. En présence de tels cas, le contenu du registre est jugé

61. JR, 55 : 32.

62. Simon Guillory et Jacques Lamarque sont censitaires, mais demeurent à Montréal. Jacques Guitaut est absent depuis longtemps (Maugue, 23 mars 1678, Inventaire de ses biens). Guillaume Bruno étant mort, le P. Frémin vend sa terre à Jean Rou (Tissot, 14 déc. 1677). Les terres de F. Ducharme, décédé, sont prises en charge par son fils aîné, Louis, lequel demeure à Montréal (Maugue, 17 fév. 1678, Inventaire des biens de feu F. Ducharme). Les frères Leduc ont vendu leurs propriétés (Tissot, 29 sept. 1677, Vente à J. Cailloud), de même que Pierre Rebours (Tissot, 19 mars 1676, Vente à J. Supernant).

63. De ce nombre, cinq seulement sont nouvellement installés sur la seigneurie : Michel Desircé, Gilles Durand, André Foran, Mathieu Gervais et René Grimo.

64. Pierre Perras, fils, n'y paraît pas à titre de censitaire, alors qu'une terre lui a été concédée (Tissot, 15 juillet 1677) ; il en va de même pour Pierre Foubert (Tissot, 26 sept. 1677).

65. Au registre : Anne (5 sept. 1675), Jean-Baptiste (11 août 1677), Jacques (30 avril 1679), Pierre (22 décembre 1680). Au recensement : Antoine (5 ans), Marie (3 ans), Anne (1 an).

plus sûr. Pour expliquer enfin l'écart entre le résultat de notre enquête et le recensement, il faut tenir pour responsable le décalage de quelques mois qui les sépare.

En 1683, l'« Etat des cures et missions que l'on peut faire en Canada » relève pour « la Prairie de la Magdeleine et la coste St-Laurent » une population totalisant 304 âmes⁶⁶. L'inclusion de la côte St-Laurent — si toutefois le nom est exact : ne serait-ce pas St-Lambert ? — ne permet pas une comparaison utile avec nos chiffres. Mais un autre document jette un meilleur éclairage. Le « Plan général de l'estat present des missions du Canada en l'année 1683 » compte « 40 familles et 210 âmes » pour la seigneurie⁶⁷. Ce relevé appuie nos statistiques pour l'année 1685. M. de Denonville, en 1686, envoyait à Paris des chiffres qui auraient pu nous intéresser, mais ils englobent deux autres fiefs : Lotbinière et Villieu⁶⁸.

Quatre autres recensements, commandés par les autorités coloniales, fournissent des chiffres nettement inférieurs aux nôtres. En 1688, Châteauguay, l'île St-Paul et La Prairie totalisent 244 habitants⁶⁹. Pour La Prairie seulement, on compte 181 habitants en 1692 !⁷⁰ et 229, en 1695⁷¹. En 1698 enfin, la population diminue légèrement : 225 habitants⁷². La profonde divergence qui apparaît entre notre évaluation et celle que donnent ces recensements s'expliquerait en grande partie par les fluctuations occasionnées par la guerre iroquoise.

66. *Coll. de manuscrits*, I : 307. Nous devrions peut-être lire « Saint-Lambert » au lieu de « Saint-Laurent ». La seigneurie comprenait, comme nous le verrons, deux entités distinctes : la prairie de la Madeleine et la prairie de St-Lambert où s'est formée une côte du même nom.

67. *Mandements, lettres pastorales* . . . , I : 127.

68. Le gouverneur déclare, pour 1685, une population de 260 habitants (*Recensements du Canada*, IV : 16-17).

69. *Ibid.*, 21-23.

70. *Ibid.*, 28-29.

71. *Ibid.*, 34-35.

72. *Ibid.*, 40.

Une population féconde (1667-1697) ⁷³

Comme l'a montré le bilan de la population au 31 décembre 1673, les Jésuites ont effectué un recrutement solide et efficace. Sauf de rares exceptions, tel le farinier Philippe Jarny, les hommes recrutés étaient déjà dans la colonie. Mais le peuplement de La Prairie n'a pas pour autant nui au développement des autres seigneuries. Quand on examine en effet l'ensemble des recrues, on constate un dénominateur commun : la plupart — 8 sur 10 — ne sont pas encore établis. Ce sont des fils de famille (les frères Gagné, Leduc) et des gens arrivés depuis peu dans la colonie, soldats, engagés ou domestiques. La qualité du peuplement apparaît aussi dans le fait que plusieurs se marient entre 1670 et 1673, assurant ainsi un nombre suffisant de familles. Le succès du recrutement se vérifie enfin par le taux de persévérance des recrues, puisque près de 70% des hommes que compte la seigneurie en 1673 demeureront attachés à la terre qui les a accueillis.

La croissance démographique, désormais, repose principalement sur l'activité génératrice des ménages. Durant la période 1673-1681, en effet, le nombre des familles double (tableau 1). Ce facteur, duquel découle le nombre croissant d'enfants, fait que cette même période enregistre les plus fortes augmentations de population. Le groupe des enfants, à partir de 1681, rassemble invariablement plus de la moitié de la population (tableau 2). Avec les années, le nombre moyen d'enfants par ménage va en augmentant (tableau 3) et les familles nombreuses, comprenant cinq enfants ou plus, sont d'un poids significatif dans la balance démographique (tableau 4). Les baptêmes enregistrés à la paroisse témoignent abondamment de la fécondité des familles (tableau 10).

73. Nous référerons dans le texte aux tableaux de l'Appendice B. Les chiffres qu'on y trouvera peuvent être sujets à révision, mais, considérant l'ensemble des témoins interrogés, ils donnent une juste image de la croissance et des caractéristiques de la population de La Prairie durant les premières années. La petitesse de l'échantillon observé ne permettait pas certains calculs, tels les taux de natalité ou de mortalité. Les chiffres que nous présentons ne doivent être vus qu'à titre de faits.

Tel qu'observé avant 1673, le recrutement amène peu de familles à La Prairie : de 1673 à 1681, la seigneurie en accueille seulement quatre⁷⁴, et pas davantage dans les 15 années suivantes⁷⁵. Même si elles ne sont pas nombreuses, ces familles apportent à la population un élément essentiel à sa croissance : des filles à marier. La famille Perras en est le meilleur exemple : les quatre filles qu'elle compte vont épouser des habitants de la côte St-Lambert entre 1682 et 1690. Fait remarquable, jusqu'en 1689, une seule fille n'a pas trouvé un mari avant ses 18 ans (tableau 1)⁷⁶. La croissance du nombre des familles repose surtout sur des éléments à l'intérieur même de la population : d'une part, des filles à marier, d'autre part, des hommes désireux de s'établir et de fonder un foyer. Même si le registre de la paroisse ne révèle que sept mariages entre 1670 et 1681⁷⁷ (tableau 10), il faut savoir que 15 habitants⁷⁸ vont célébrer le leur dans une paroisse étrangère, le plus souvent à Montréal. Dans les années qui suivent, le mouvement ne perd pas en ampleur, puisque, à La Prairie seulement, 33 actes sont enregistrés.

Les hommes qui contractent mariage font fléchir le nombre des célibataires, du moins jusqu'en 1689, le fléchissement étant particulièrement marqué chez les plus de 30 ans (tableau 8). Par contre, les célibataires deviennent plus nombreux à partir de 1693. Chez les hommes, ils sont surtout des fils de famille, comme l'indique le groupe d'âge où ils se concentrent.

74. Ce sont les familles de Jean Clément dit Lapointe, René Dumas dit Rencontre, François Dupuy et André Marsil.

75. Trois familles : celles de Robert Drousson, Louis Baritault dit Lamarche et Denis Brousseau.

76. Jeanne Rouanais : elle épousera Étienne Bisaillon en 1685, ayant alors 22 ans.

77. À La Prairie depuis 1674, Jacques Supernant dit Sanssoucy, qui appartenait au régiment de Carignan (Cie Colonelle ou Contrecœur), a épousé la veuve d'André Robidou, le 16 août 1678. Les autres mariages concernent des habitants déjà établis en 1673.

78. Deux seulement sont arrivés après 1673 : Antoine Caillé dit Biscornet, forgeron recruté à La Rochelle, épouse Anne Aubry en 1674 ; Mathieu Gervais dit Le Parisien (Cie Maximy ou Grandfontaine) épouse Michel-Picard, le 31 août 1676.

Chez les filles, toutes de familles établies à La Prairie, le phénomène est nouveau (tableau 1) : en 1697, 17 filles, dont l'âge moyen est de 21 ans, n'ont pas trouvé mari. Serait-ce que les hommes, dont le nombre pourtant offre un choix intéressant, ont l'esprit tourné vers des activités plus aventureuses ? ou que les filles attendent un bon parti ? S'expliquerait ainsi, partiellement, le faible taux de croissance des années 1690. Mais notons que l'ensemble des célibataires occupe, en 1697, un pourcentage relativement faible de la population, et que leur nombre, autant chez les hommes que chez les femmes, présage une croissance future riche de promesses. L'âge moyen des enfants, lequel a presque doublé de 1673 à 1697, suscite le même espoir (tableau 5).

La guerre iroquoise : frein démographique

Les quelques années de paix dont jouit la colonie à partir de 1667 ne sont finalement qu'une accalmie, puisque les hostilités avec les Iroquois reprennent en 1684 avec de plus en plus de vigueur.

La Prairie est à deux reprises la cible des assaillants. Le 30 août 1690, répondant à quatre coups de canon qui servent de signal de rassemblement aux troupes dispersées dans les côtes pour aider aux récoltes, 1200 hommes se rassemblent à La Prairie. Frontenac, posté à Montréal, avait connaissance de la présence de bandes iroquoises près du lac Champlain. Le 2 septembre, les éclaireurs n'ayant trouvé aucune piste, les troupes retournent à leurs quartiers. Mais le 4 septembre, au lieu nommé la Fourche, les Iroquois attaquent sournoisement les habitants et la garnison du fort occupés à couper les blés. On avait malheureusement « négligé de poster des sentinelles et d'avoir un corps de garde qui pût faire résistance ». Les pertes furent lourdes : onze habitants, trois femmes, une fille et dix soldats tués ou pris⁷⁹. Avant l'arrivée des secours, les Iroquois

79. Le registre paroissial mentionne trois habitants tués lors de cette attaque : Jean Duval, Jean Barreau et Jean Bourbon, de même que cinq soldats : Lamotte, Latreille, Beaulieu, Larose et d'Auvergne, soldats de

eurent le temps de mettre le feu aux maisons et à quelques tas de foin, et de tuer des bêtes à cornes⁸⁰.

Le 11 août 1691, quatorze soldats et habitants furent tués lors d'un combat contre une troupe dirigée par le major Peter Schuyler⁸¹. Ce dernier, après avoir échoué dans une attaque contre le fort où Callières avait rassemblé de 700 à 800 hommes, anéantit dans sa retraite un détachement français dirigé par le sieur Domergue⁸².

Il est aisé de comprendre dans quel état de tension se trouve la population. Elle vit dans la crainte continuelle des embuscades. Malgré toutes les précautions, quelques habitants sont victimes des attaques à l'improviste des ennemis, comme en témoigne le registre paroissial :

29 oct. 1691 Denise Lemaistre, 55 ans

29 août 1695 Mathieu Faye, 54 ans⁸³

André Faye, 17 ans

25 juil. 1696 Marguerite Poupard, 11 ans

8 juil. 1697 Antoine Rousseau, 46 ans

9 août 1697 Marie-Anne Benoît, 32 ans

25 sept. 1697 Étienne Bisaillon.

Au printemps de 1693, Jean Besset et Eustache Dumay⁸⁴, de la

M. Le Chevalier de Grès (Louis-Joseph Le Gouès de Grès, capitaine dans les troupes de la marine). Claude Aumart, capturé, fut emmené au pays des Onneiouts et brûlé. Mathieu Faye et sa femme, Marguerite-Françoise Moreau, plus heureux, s'échappèrent du pays des Iroquois et regagnèrent La Prairie en 1694.

80. *Collection de manuscrits*, I : 510-513.

81. Les 14 soldats et habitants étaient dans un tel état qu'on n'a pu les identifier. On ignore combien de ceux-ci habitaient La Prairie. Le registre paroissial mentionne les noms des capitaines Saint-Cyrque et d'Hosta, tués lors de l'attaque du fort, et enregistre aussi le décès du lieutenant Domergue.

82. *Collection de manuscrits*, I : 586-588. *DBC*, II : 629.

83. Il est probable que Joachim Leber a été pris et emmené ce même jour pour être brûlé (Adhémard, 8 nov. 1696, Inventaire des biens de Jean Bresleau).

84. *Collection de manuscrits*, I : 593. Ces personnages ne sont désignés dans le document que par leur nom de famille.

côte St-Lambert, sont surpris au milieu de leurs champs, sont scalpés et laissés pour morts par leurs assaillants.

Nul doute que plusieurs habitants participent aux expéditions punitives menées par La Barre, Denonville ou Frontenac, tels Jean Cailloud, Jacques Perras, Pierre Poupart, François Caël⁸⁵, lesquels reviennent en piteux état, quand ils n'y laissent pas leur vie.

À la recherche d'une certaine sécurité pour leur famille, quelques hommes acquièrent un emplacement à Montréal : Jean Barreau, Pierre Lefebvre, Claude Caron, Pierre Gagné, Jean Magnan, Mathurin Moquin, Étienne Bisaillon, André Foran⁸⁶. Si quelques-uns choisissent de s'y installer en permanence, tels Caron, Magnan, Foran, d'autres, comme Bisaillon⁸⁷, ne s'y retireront que si la guerre les y oblige.

Ainsi, la guerre enlève à la population nombre d'individus, voire de familles. Le creux de la croissance démographique enregistré en 1693 en résulte (Appendice B, tableau 1). Dès 1689, le nombre des ménages atteint presque un plafond (Appendice B, tableau 3). Le petit nombre de mariages des huit dernières années (Appendice B, tableau 10), apporte peu de sang nouveau et compense à peine pour les pertes occasionnées par le conflit. Seule note positive marquant la fin de cette triste période, plusieurs soldats des troupes de la Marine, can-

85. La participation de ces hommes est mentionnée dans les documents suivants : Basset, 16 juil. 1684, Testament de J. Cailloud ; 6 août 1684, Tutelle et curatelle des enfants mineurs de défunt P. Perras ; 11 juillet 1684, Déclaration de F. Caël ; 24 juillet 1684, Accord de P. Poupart, concernant l'élection du tuteur des mineurs de feu P. Perras.

86. Ont reçu la concession d'un emplacement : J. Barreau (Basset, 12 oct. 1689), P. Lefebvre (Basset, 25 oct. 1689), André Foran (Basset, 20 nov. 1689), M. Moquin (Basset, 8 juin 1690). Ont acheté un emplacement : C. Caron (Adhémar, 1 juin 1689, Vente J. Roy et A. Demers à C. Caron), É. Bisaillon (Adhémar, 25 août 1691, Vente B. Arnaud à É. Bisaillon). Pierre Gagné a aussi une maison à Montréal (Adhémar, 5 nov. 1688, Bail par P. Gagné à J. Lemaistre dit Lamorille).

87. Adhémar, 16 octobre 1691, Bail à D. Thaurmur de la Source.

tonnés depuis quelque temps sur la seigneurie, choisissent d'y demeurer⁸⁸.

Le village

Les seigneurs de La Prairie, même s'ils n'y sont pas tenus, accordent un emplacement aux habitants qui en font la demande. Ces parcelles de terre, groupées en un même lieu, forment un village. Organisme conçu pour le bien de la communauté, le bourg rend possible la multiplication du commerce, des métiers et des services, et remplit une fonction de protection lorsque l'urgence se présente.

Évolution spatiale

1. Les premiers emplacements

Au moment où les Indiens de la mission construisent leurs premières cabanes, quelques Français reçoivent un emplacement. Le premier contrat de concession est accordé à la fin de 1671. Six ans plus tard, le village est formé de huit emplacements⁸⁹. Il s'en ajoute deux en 1678, et un autre bénéficie d'une augmentation l'année suivante (tableau 4).

En 1679, ces emplacements forment une rangée depuis la « rue qui joint le renclos des Jésuites »⁹⁰, désignée plus tard comme allant de la rivière (fleuve) à l'église⁹¹. Puis la rangée d'emplacements suit une ligne parallèle au fleuve et à peu de distance de lui. Elle est interrompue à deux endroits par des

88. Toussaint Raymond dit Passecampagne, Claude Mesny, Louis-Bertrand Aubry dit Laramée, Jean Lefort dit Prairie, Claude Guérin dit Lafontaine, Jean Bertrand, François Monet, Antoine Rougieu dit Lafrance. Les six premiers se sont mariés à La Prairie entre 1692 et 1697.

89. L'« Aveu et dénombrement » (1677) considère comme un seul emplacement ceux qui sont concédés aux frères Leduc.

90. Tissot, 9 avril 1673.

91. Adhémar, 20 juin 1695, Concessions à R. Drousson et aux hoirs de François Leber. Cette rue correspond à la rue St-François-Xavier actuelle.

Tableau 4
Les emplacements concédés en 1679

Date des contrats de concession*	Emplacitaires		Superficie
1) 4 nov. 1671	Joseph	Tissot	9 perches
2) 4 mars 1673	François	Rouanais	9 perches
3) 9 avril 1673	Pierre	Gagné	18 perches
4) 11 juin 1673	Jean	Barreau	9 perches
5) 21 juin 1673	Pierre	Lefebvre	9 perches
6) 8 déc. 1673	Lambert	Leduc	9 perches
7) 30 janv. 1674	Jean	Leduc	9 perches
8) 11 nov. 1674	Jacques	Lamarque	9 perches
9) 22 déc. 1678	Philippe	Jarny	9 perches
10) 22 déc. 1678	Louis	Paillardy	9 perches
11) 6 nov. 1679	François	Rouanais	7½ perches

* Contrats rédigés par Tissot, secrétaire.

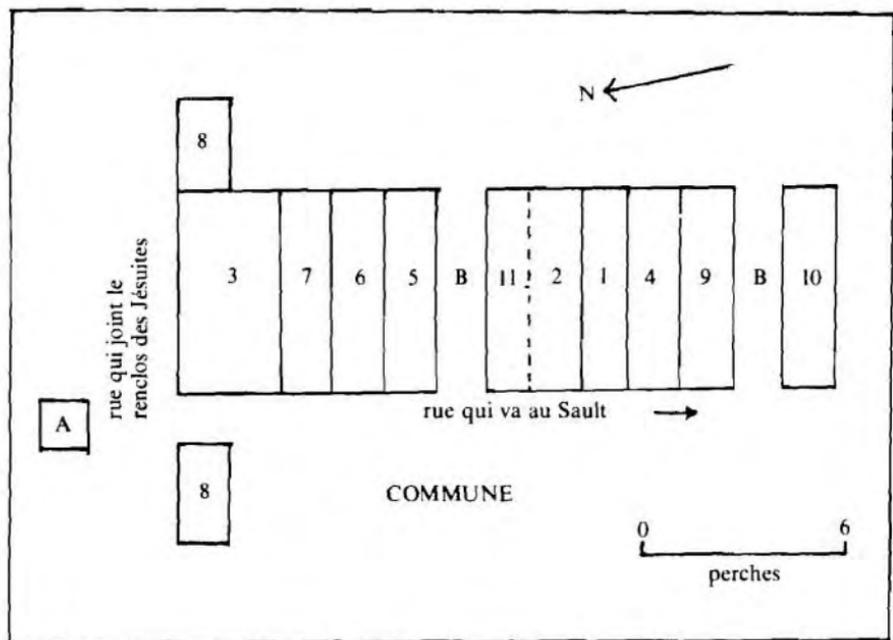
places non concédées qu'on prévoit utiliser comme chemins⁹². La devanture de ces places donne sur une rue que les missionnaires empruntent pour aller de la maison seigneuriale au Sault. Quant à l'espace disponible entre la rue et le fleuve, il sert de commune⁹³. Un emplacement, totalisant comme les autres six perches en profondeur, est cependant divisé en deux parties : l'une d'elles est située « sur le bord de la coste du fleuve », et l'autre, « au bout en derrière de la place de Pierre Gai-

92. L'expression « chemin ou places non concédées » est utilisée lorsque P. Lefebvre achète l'emplacement d'André Robidou (Tissot, 4 déc. 1672). Notons que cet emplacement n'avait pas encore été concédé à Robidou, mais qu'il le sera à P. Lefebvre.

93. La rue et la commune sont mentionnées pour la première fois dans le contrat de vente de l'emplacement de S. Guillory à É. Dumay (Bourguine, 3 mars 1686). Cette place, à l'origine, avait été concédée à J. Barreau. Le tracé de la rue, qui s'identifie à la rue St-Ignace actuelle, nous est donné par des contrats ultérieurs (Concession à Claude Mesny, Adh., 19 fév. 1696).

gnier », toutes les deux ayant « les mesmes voisins », c'est-à-dire d'un côté, la rue qui joint le renclos des Jésuites, et de l'autre, les places non concédées⁹⁴. En largeur, les emplacements ont ordinairement une perche et demie (figure 1)..

Figure 1 – Le village de La Prairie en 1679.



- Légende*
- A maison seigneuriale
 - B chemins ou places non concédées
 - Nos 1 à 11 emplacements correspondant aux contrats de concession (tableau 4)

94. Charles Boyer occupait d'abord cette place et l'a vendue au P. Frémin (Tissot, 8 janv. 1674). Elle fut ensuite concédée à J. Lamarque.

2. La fortification du village

De 1680 à 1693, aucune concession n'est accordée⁹⁵. Mais durant cette période, la menace iroquoise et l'urgent besoin de protection qui en découle vont amener la construction d'un ouvrage complémentaire : une enceinte fortifiée.

Le gouverneur La Barre désignait La Prairie comme « la frontière des Anglais et des Iroquois »⁹⁶. Son successeur, Denonville, juge urgente, à la suite d'une visite des établissements les plus menacés, la fortification du village. En 1686, il confie au Sieur Robert de Villeneuve la préparation de plans pour entourer le bourg d'une enceinte fortifiée. Gédéon de Catalogne se charge de l'œuvre au retour de l'expédition contre les Agniers à l'été de 1687. Le travail consiste à entourer le village d'une palissade en pieux debout de sorte que les habitants aussi bien que les bestiaux puissent y trouver refuge :

(...) le gros œuvre consistait en pieux équarris à huit ou dix pouces de 16 pieds de longueur. On en fichait quatre pieds en terre pour la solidité et contre la gelée. De place en place, on y perçait des créneaux à hauteur de tir. Au pied extérieur de cette muraille, un fossé de six à huit pieds en rendait l'accès difficile⁹⁷.

Au printemps de 1689, l'ouvrage terminé prend la forme d'un parallélogramme très étiré au coin nord-ouest, tenant compte, par son irrégularité, à la fois du village déjà existant, du terrain et des objectifs stratégiques et militaires⁹⁸ (figure 2).

On comprend qu'en ces temps bouleversés les Jésuites n'aient pas concédé de nouveaux emplacements. Quand l'heure est aux fortifications, les impératifs militaires et le besoin de sé-

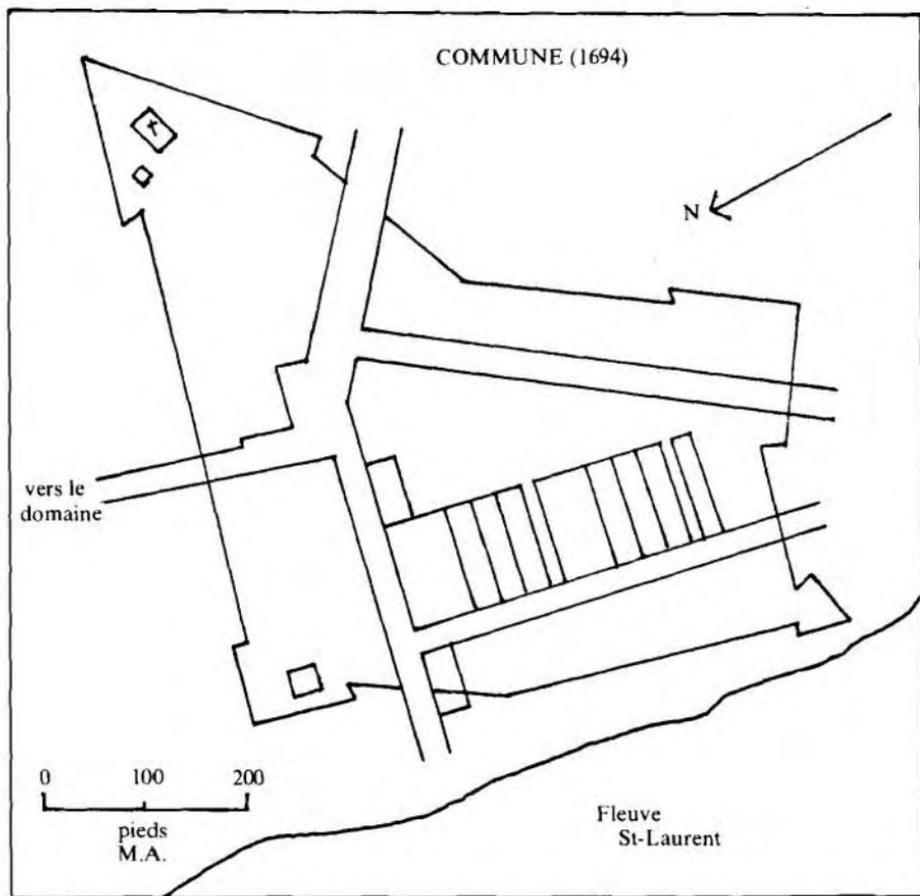
95. Les seuls documents que nous avons pour cette période concernent la vente d'emplacements déjà existants (Basset, 13 fév. 1686, Vente par J. Cailloud à B. Bisaillon ; Bourguine, 3 mars 1686) et le partage d'un autre entre les héritiers de François Rouanais (Adhémar, 30 oct. 1693).

96. *Ordonnances, commissions* . . . , II : 40.

97. Choquet, « Les forts de Laprairie », *BRH*, 51:412.

98. *Ibid.*

Figure 2 – Le fort de La Prairie (1687).



Outre la maison seigneuriale et les emplacements concédés en 1679, on reconnaît les deux rues le long desquelles vont se greffer les prochains emplacements. L'église et le presbytère occupent le coin nord-est.

Sources : Aubin, *Inventaire des actes notariés du village de La-prairie*, carte h. t. ; Choquet, *Les communes de Laprairie*, 69.

curité passent avant les plans seigneuriaux. La guerre amène temporairement plusieurs familles et habitants à se réfugier dans le fort. Combien, comme Denis Brousseau, se sont vus dans l'obligation, par ordre du gouverneur de Montréal, « de faire transporter au village, à cause de la guerre, et en empêcher le brûlement par les Iroquois (...), une maison de pièces sur pièces de vingt pieds de long sur dix-huit de large »⁹⁹ ?

Gédéon de Catalogne construit aussi un fort pour les habitants de la côte St-Lambert¹⁰⁰. Ces derniers ont sans doute souligné l'insécurité que leur causait l'éloignement du village de La Prairie. Le fort est érigé sur une partie de la terre appartenant à Pierre Roy. Le donateur accepte peu après qu'on y établisse un village, se réservant le

droit de faire estimer lad. terre occupée (...) et contraindre les habitants à lui payer la somme que lad. terre pourra être estimée (...) sans que lesd. habitants soient obligés de lui en rien payer jusqu'à ce que la guerre soit terminée¹⁰¹.

On ne possède pas davantage de renseignements sur l'organisation interne du fort¹⁰².

3. *Expansion (1694-1697)*

Avec l'apaisement des hostilités, l'occasion est belle pour donner au village de La Prairie l'essor et le développement qui ont dû être mis en veilleuse. De 1694 à 1697, le P. François Vaillant, supérieur de la résidence de Montréal et gérant les affaires de la seigneurie, concède 19 emplacements (tableau 4a).

99. Basset, 17 sept. 1692, Vente par le P. Vaillant des terres de feu C. Aumart à D. Brousseau.

100. *Collection de manuscrits* ... I : 564. « Mémoire sur le Canada ».

101. Adhémar, 5 fév. 1690, Donation par P. Roy d'un emplacement pour le fort de St-Lambert.

102. Le village subsiste toujours en 1697, car Pierre Roy y demeure (Adhémar, 20 octobre 1697, Bail par Suzanne Beaujean, veuve de M. Moquin, à P. Roy).

À l'intérieur du fort, les emplacements s'articulent autour des deux mêmes axes perpendiculaires : une rue qui va de la maison seigneuriale au Sault et une autre qui mène du fleuve à

Tableau 4a

Les emplacements concédés durant
la période 1694-1697

	Date des contrats de concession*		Emplacitaires		Superficie**	
					toises	pieds
1)	22 sept.	1694	Charles	Deniau	159	12
2)	22 sept.	1694	Charles	Deniau	36	
3)	20 juin	1695	Robert	Drousson	111	4
4)	20 juin	1695	François	Leber (hrs)	79	18
5)	8 juil.	1695	Louis-B.	Aubry	33	12
6)	13 fév.	1696	Antoine	Pilon	39	6
7)	19 fév.	1696	Claude	Mesny	39	6
8)	26 fév.	1696	Jacques	Deniau	46	10
9)	27 juin	1696	Denis	Brousseau	49	4
10)	2 juin	1697	Jérôme	Lonctin	?	hd
11)	2 juin	1697	Étienne	Bisaillon	?	
12)	2 juin	1697	Jacques	Deniau	450	h
13)	2 juin	1697	Pierre	Gagné	225	h
14)	7 juin	1697	Fabrique	(église et cimetière)	450	hd
15)	7 juin	1697	Fabrique	(presbytère et jardin)	900	hd
16)	14 juin	1697	Gabriel	Testard	?	
17)	14 juin	1697	Pierre	Brion	225	h
18)	14 juin	1697	Jean	Lefort	450	h
19)	30 sept.	1697	Denis	Brousseau	450	h

* Contrats faits par le notaire A. Adhémar

** h = hors du fort

hd = partie hors du fort
partie dans le fort

l'église. Leur forme prend alors une allure nouvelle. S'écartant du rectangle traditionnel, ils sont de dimensions nettement plus restreintes : s'ils gagnent quelques pieds en largeur, la profondeur se trouve par contre réduite de moitié, permettant ainsi d'accroître le nombre d'emplacitaires. La place concédée à la fabrique fait seule exception : le presbytère et le jardin à l'usage du curé occupent « un arpent de terre en carré », alors que pour l'église et le cimetière, la superficie fait un demi-arpent. Cet emplacement cependant se trouve partie dans le fort et partie hors du fort.

L'administrateur de la seigneurie, en effet, s'est réservé « un arpent de terre tout autour du village et au dehors du fort pour en faire ce que bon lui semblera »¹⁰³. Or en 1697, il semble bien que l'espace disponible est à peu près nul dans l'enceinte du village, car les derniers emplacements sont concédés à même cette bande de terre ceinturant le fort. Pour mettre à profit tout l'arpent réservé entre le fort et la commune, les derniers emplacements offrent une profondeur équivalente et une largeur d'un quart ou d'une moitié d'arpent. Les Jésuites agissaient donc en toute prévoyance, lorsqu'ils mettaient à part ce ruban de terre. Les actes de concession font preuve d'autant de circonspection, puisque des aménagements sont déjà prévus au cas où on en viendrait à agrandir ou bien à réduire le fort ; la concession à Jacques Deniau, par exemple, précise que le « cens » sera ajusté au cas où le fort prendrait du terrain sur l'emplacement, mais que, si au contraire le fort se faisait plus petit, le terrain serait soumis aux mêmes conditions¹⁰⁴. Cette dernière éventualité s'avère plutôt improbable, car n'avait-on pas déjà assuré à un emplacitaire, à l'intérieur du fort, que, si la largeur de son emplacement n'y était pas, elle serait fournie lorsque la palissade serait reculée ?¹⁰⁵

Ainsi, de 1694 à 1697, les Jésuites ont non seulement mis de l'ordre dans un village qui devait s'accommoder au mieux

103. Adhémar, 19 mai 1694, Concession de la commune aux habitants de la prairie de la Madeleine.

104. Adhémar, 2 juin 1697.

105. Adhémar, 13 fév. 1696, Concession à Antoine Pilon.

des bouleversements occasionnés par la guerre, mais ils lui donnent en plus une expansion qui met en relief sa vocation sociale.

Les emplacements

1. *Leurs besoins*

La vocation du village évolue au même rythme que sa structuration. Durant les 15 premières années, une sécurité relative régnant dans la colonie, le groupement en village ne répond pas à un besoin de protection. Cela explique, mais partiellement, pourquoi peu d'habitants ont demandé et obtenu un emplacement. Faut-il comprendre aussi qu'à ce moment, ils n'étaient pas nombreux ceux qui avaient intérêt à un tel groupement ? Peut-être que les seigneurs enfin limitaient le nombre de concessions, voulant éviter de donner au village une croissance jugée prématurée ou susceptible de semer le désordre ? Un examen des emplacements durant cette période devrait faire ressortir les avantages et les objectifs de l'agglomération.

Dix personnes seulement ont reçu une place en 1679 (tableau 4). Jusqu'en 1686, sept autres occuperont un espace obtenu par achat ou autrement¹⁰⁶. Joseph Tissot, bénéficiaire du premier emplacement, doit certainement cet honneur à sa fonction de secrétaire des Jésuites, qui l'amène régulièrement à la maison seigneuriale pour la rédaction de divers contrats. Le groupe comprend aussi quelques hommes de métier : Philippe Jarny, meunier, Simon Guillory, armurier, Charles Montmesnier, forgeron¹⁰⁷, Étienne Dumay, charpentier, et Louis

106. Les acheteurs sont : B. Bisaillon, J. Cailloud, É. Dumay, S. Guillory. Charles Boyer et André Robidou, rappelons-le, ont vendu leur emplacement avant d'en avoir reçu la concession. Charles Montmesnier occupe peu de temps l'emplacement donné à Joseph Tissot (Tissot, 11 juin 1673, Concession à J. Bresleau). En plus des actes de vente déjà mentionnés dans les notes précédentes, ajoutons : Tissot, 15 mai 1674, Vente par J. Bresleau à S. Guillory ; 20 sept. 1677, Vente par J. et L. Leduc à J. Cailloud.

107. Nous supposons qu'il exerçait ce métier à La Prairie, car c'est lui qui reçoit le montant exigé par le P. Frémin pour la vente de la forge à A. Caillé (Tissot, 26 mai 1674). En outre, le recensement de 1681 révèle que Montmesnier exerce le métier de serrurier au Séminaire de Québec.

Paillard, homme de travail au service des Jésuites. Pierre Gagné, « le meilleur canoteur de la région », prêtait assurément ses services aux missionnaires qui entretenaient des relations avec différents postes de la colonie. Le premier bourgeois de La Prairie, Jacques Lamarque, pratique le commerce en ce lieu depuis 1670¹⁰⁸. Le village réunit donc un certain nombre d'hommes de métier ou de service, auxquels la population peut confier régulièrement ses besoins, ne serait-ce qu'à l'occasion du rassemblement dominical. L'existence d'une commune à proximité du village explique peut-être la présence des autres emplacitaires.

Ainsi, durant la période précédant la fortification du village, ce dernier n'a pas de vocation sociale évidente, n'attirant que peu de personnes. Mais la guerre iroquoise modifie profondément cette situation. La construction d'une enceinte, dans le but uniquement d'assurer aux habitants une protection efficace contre les assauts ennemis, donne en même temps une aire nouvelle au village. Cet espace, bien délimité par la palissade, incite à un développement proportionnel. Pendant les hostilités, il n'est évidemment pas possible, à cause de l'organisation militaire et des urgences à satisfaire, de donner au village une ordonnance adaptée à sa vocation sociale. Cette structuration, cependant, fait tranquillement son chemin et apparaît dans les places concédées entre 1694 et 1697. La demande pour des emplacements, si elle origine d'un besoin de protection, n'en débouche pas moins sur la formation d'un village qui prend vraiment l'allure d'un organisme social, c'est-à-dire un groupement plus large de la population, au sein duquel les services — marchands, artisans et ouvriers spécialisés — se multiplient. Dans cet ensemble, l'église joue un rôle important, car elle réunit les habitants chaque semaine et leur donne l'occasion, d'une façon régulière, d'échanger et de traiter des affaires.

En 1697, le village compte 23 emplacitaires¹⁰⁹, mais sa population, qui réunit presque autant de familles, s'élève, selon

108. Basset, 17 août 1670, Vente par J. Lamarque à P. Lorain.

109. En plus de ceux que nous trouvons au tableau 4a, nous connaissons les

notre évaluation, à environ 120 personnes. Comme depuis les débuts, on n'y trouve à peu près pas d'habitants de la côte St-Lambert¹¹⁰. Depuis 1690, il est vrai, ils ont leur propre fortification. Mais auparavant, Étienne Dumay était l'unique représentant de cette côte¹¹¹. Il faut probablement en conclure que, jusqu'à ce que fût construit le fort de St-Lambert, un emplacement signifiait pour eux plus de problèmes que d'avantages, à cause de l'éloignement. Le village regroupe maintenant la majorité, sinon la totalité, des habitants de la prairie de la Madeleine¹¹². On y trouve deux marchands : Gabriel Testard¹¹³, à qui Jacques Lamarque, son beau-père, a cédé ses terres et son emplacement, trouve dans le commerce sa seule occupation, faisant cultiver par d'autres les 120 arpents qu'il possède ; un des premiers habitants, Pierre Gagné, s'est lancé, lui aussi, en affaires¹¹⁴. Le village compte quelques gens de métier : un boulanger, Pierre Brion, un charpentier, Jérôme Lonctin, un meunier, Denis Brousseau, et probablement d'autres.

Désormais, tout en assurant une protection à la population, le fort abrite une société où le commerce, les métiers et les services ont un espoir de se développer. Le manoir seigneurial et l'église, occupant chacun un des bastions du fort, symbolisent les forces qui encadrent cette société en formation.

2. Leurs obligations

Les contrats de concession d'emplacements se succèdent

emplacitaires suivants : Jean Besset, Benoît Bisailon, François Bourasseau, Jean Cailloud, François Dupuy, Mathieu Faye (hoirs), Claude Guérin, Pierre Lefebvre (hoirs), François Rouanais (hoirs).

110. Jérôme Lonctin et Claude Mesny sont les seuls. Nous remarquons aussi que les terres qu'ils possèdent se trouvent à l'extrême sud de la côte St-Lambert, donc à proximité du domaine seigneurial et du village.
111. Il vendra son emplacement à P. Lefebvre, de même que ses terres (Basset, 8 déc. 1690).
112. Il s'agit ici de cette partie de la seigneurie qui regroupe toutes les côtes, à l'exception de celle de St-Lambert.
113. Il est qualifié de « bourgeois de la prairie de la Madeleine » (Maugue, 13 sept. 1693, Bail par G. Testard à F. Dupuy).
114. Colard, 26 déc. 1686. Vente par J. Magnan à J. Duval. Il a aussi une maison à Montréal (Adhémar, 1^{er} juin 1689).

en deux vagues (tableaux 4 et 4a). Malgré une nette différenciation dans le style de rédaction, les charges, clauses et conditions portées dans les contrats demeurent inchangées.

La rente foncière seigneuriale, payable au premier jour de décembre, est de 6 deniers par toise de superficie. Au total, les Jésuites en tirent un revenu annuel d'environ 100 l., la moitié de cette somme provenant des emplacements situés hors du fort. L'écart que l'on constate entre les rentes exprime la diversité qu'offrent, dans leurs dimensions, les emplacements : la rente la moins élevée est de 16 s. 10 d. ; la plus élevée représente un déboursé de 111. et 5 sols. En moyenne, elle s'établit à environ trois livres et 5 sols, ce qui est très raisonnable, si l'on considère les avantages d'avoir une place au village. De la fabrique, les Jésuites n'exigent que des droits honorifiques et l'assurance qu'elle n'utilisera pas les places à d'autres fins que religieuses.

Quant au cens, les contrats rédigés par Tissot n'en font nullement mention. Mais cette charge, assez curieusement, apparaît dans ceux qui sont accordés à partir de 1694. Charles Deniau, par exemple, doit payer « six deniers de cens et quatre livres dix-sept sols quatre deniers (. . .) de rente foncière »¹¹⁵.

Les Jésuites imposent aux emplacitaires des conditions similaires à celles qu'ils exigent des concessionnaires : se bâtir et loger sur l'emplacement dans un délai d'un an, banalité du moulin, droit de retrait en cas de vente, en remboursant le prix principal, droit de retrait, mais sans compensation, advenant le refus de satisfaire aux clauses portées au contrat. Sous la plume du notaire Adhémar, d'autres conditions apparaissent : obtenir le consentement des Jésuites avant de céder l'emplacement en mainmorte ou avant de mettre cens sur cens ; clore de bons pieux¹¹⁶ ; fournir une copie du contrat de concession aux

115. Adhémar, 22 sept. 1694. L'emplacement fait 159 toises et 12 pieds de superficie.

116. Les emplacitaires le faisaient précédemment, ne serait-ce que pour empêcher les bestiaux de saccager leurs jardins. Gabriel Testard, par exemple, s'engage à fournir à son locataire 500 pieux pour clore le jardin (Maugue, 16 mars 1688. Bail par G. Testard à R. Drousson).

seigneurs dans les huit jours de sa passation ; faire border et aligner, et fournir incessamment une copie du procès-verbal d'arpentage.

L'organisation paroissiale

L'organisation paroissiale, à cause de ses implications matérielles et humaines, mérite, au chapitre de la vie sociale, une attention particulière.

Premières chapelles

Concrètement, l'organisation paroissiale s'exprime d'abord par l'érection d'une église, qui donne à la vie religieuse de la communauté un centre d'intérêt et un point de rassemblement. Les Français, au début, partagent avec les Indiens de la mission une église qui suffira aux besoins pendant plus de 15 ans. Deux facteurs en ont retardé la désuétude : d'abord, avec le départ de la mission iroquoise en 1676, les Français en deviennent les seuls usagers ; et, depuis quelque temps déjà, une partie de la population française dispose d'une seconde chapelle.

Le 22 septembre 1675, en effet, un colon de la côte St-Lambert, Pierre Perras, et son épouse, Denise Lemaistre, donnent sur leur habitation « un logis de pieux en coulice, couvert de paille (...) avec l'emplacement (...) conjointement une perche de terre tout autour, et un chemin tel qu'il sera jugé et marqué, pour icelui logis être fait Eglise »¹¹⁷. Le bâtiment, qui a 25 pieds de long et 20 de large¹¹⁸, est dédié à la Vierge Marie, devenant ainsi la « chapelle de la Bonne Vierge »¹¹⁹.

Ce mouvement de piété des donateurs fait suite, selon toute probabilité, à une entente avec les Jésuites, ces derniers

117. Viger, *Archéologie canadienne, Souvenirs historiques sur la seigneurie de La Prairie* (1857), 12.

118. *Mandements, lettres pastorales* . . . , 1 : 127.

119. Colard, 8 déc. 1686, Vente d'une habitation par les héritiers de P. Foubert à Étienne Truteau.

acceptant de bonne grâce de dispenser en ce lieu particulier les services religieux. Il ne s'agit pas bien sûr de créer une seconde paroisse, mais plutôt de faciliter la pratique religieuse aux habitants de la côte, étant donné les inconvénients que suscite leur éloignement du manoir seigneurial. La présence de cette chapelle crée une brèche certaine au sein de la paroisse. Des frais sont engagés pour son entretien : Pierre Poupart, marguillier, se voit confier en 1686 une somme de 218 livres et 10 sols ¹²⁰. Un charpentier, en 1691, aurait transporté la chapelle à l'abri, dans le fort de St-Lambert ¹²¹. Il est prévisible que les habitants de cette côte ne s'impliqueront pas autant que ceux des côtes voisines dans les changements qui vont marquer la paroisse dès 1686.

Nouvelle église

À mesure que les années passent, la chapelle attenante à la maison des Jésuites devient trop petite pour les besoins d'une population grandissante. Les missionnaires, en outre, désirent concentrer leurs énergies sur leur œuvre au Sault St-Louis et se préparent à céder la desserte de la paroisse à la Compagnie de Saint-Sulpice. Cela va avec l'extension du gouvernement de Montréal. La construction d'une église et, éventuellement, d'un presbytère, distincts de la maison seigneuriale, s'inscrit dans cette conjoncture.

La construction d'une nouvelle église a été décidée en 1682, et la charpente aurait été confiée à un colon fraîchement établi, Jérôme Lonctin ¹²². Le 16 juillet 1686, Jean Cailloud, marguillier en charge, se rend à Montréal ; devant le notaire

120. Cette somme provient de la vente de la terre de feu Pierre Foubert, ce dernier ayant légué par testament la moitié de ses biens à la chapelle de la Bonne Vierge.

121. Chevalier, *Laprairie, notes historiques* . . . , 44. L'auteur mentionne un marché qui aurait été conclu le 8 nov. 1691 avec Jérôme Lonctin, mais n'indique pas sur quel document il se base.

122. C'est ce que laisse entendre l'abbé Choquet, dans ses notes sur les origines de la paroisse, sans toutefois préciser ses sources (Fonds É. Choquet).

Basset, où il a convié un menuisier habitant la seigneurie de la Chesnaye, Jean Coiteux, il confie à ce dernier les travaux de menuiserie de la nouvelle église. Le menuisier s'engage à commencer les travaux à la fin du mois d'août et à « y travailler sans discontinuer jusqu'en fin d'œuvre ¹²³.

Ce marché renseigne sur les caractéristiques de cette église. Elle mesure 30 pieds de long et 20 pieds de large. Le chœur occupe le tiers de la superficie. La menuiserie sera toute faite de planches et de madriers « embouvetés » ; le banc des marguilliers aura des dimensions et une structure semblables à celui de l'église de la Pointe-aux-Trembles de Montréal ; quatre bancs de dix pieds de long et disposés à trois pieds l'un de l'autre occupent la nef ; deux portes, quatre fenêtres avec chassis et contrevents sont les ouvertures ; le menuisier enfin doit « faire et reposer toutes et Chacunes les pièces de bois déjà ouvragées du vieil M^e hostel de la vieille Eglise en la Nouvelle », si les Jésuites le trouvent à propos, ou faire huit bancs « comme les quatre cy dessus exprimés ».

L'église est finalement bénite « selon la forme prescrite dans le Rituel romain sous le titre et en l'honneur de St François Xavier » par le curé Jean Frémont, le 24 avril 1687 ¹²⁴.

La cure

Bien que le principal champ d'action des Jésuites demeure la mission iroquoise, les missionnaires assurent le service religieux aux colons de La Prairie jusqu'en 1686. Le P. Rafféix, fondateur de la mission, signe les premiers actes du registre paroissial. La signature de son successeur, le P. Frémin, n'y apparaît qu'occasionnellement. Supérieur de la mission et administrateur de la seigneurie, il se doit de confier à ses adjoints le ministère auprès des colons. Ainsi, à partir de 1672, les mis-

123. Basset, 16 juillet 1686, Devis et marché pour l'église nouvelle de la paroisse de la prairie de la Madeleine.

124. « Cahier des délibérations et comptes, n° 1 » de la fabrique (Fonds É. Choquet).

sionnaires se succèdent comme suit : Antoine Dalmas (1672-1674), Pierre Cholenec (1674-1678), Claude Chauchetière (1678-1685), Jean Morain (1685-1686). S'il arrive que l'un ou l'autre soit dans l'impossibilité de remplir sa tâche, un confrère s'en charge. Le P. Vincent Bigot, par exemple, remplace à plusieurs reprises le P. Chauchetière en 1682 et 1683.

Indéniablement, ces missionnaires ont desservi la population française d'une façon constante et sans faille. Ce ministère pesait cependant lourdement sur leurs épaules. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'un d'entre eux qui, après avoir énuméré au long et en large ses tâches à la mission, ajoute qu'il a « de plus une cure à servir où il y a cent habitations de Français »¹²⁵.

C'est donc avec un soulagement certain que les Jésuites voient la desserte de la paroisse confiée aux Sulpiciens. La prise de possession de la cure par ces derniers semble avoir eu lieu le premier jour de décembre 1686 : c'est à cette date qu'apparaît, dans le registre paroissial, la signature du premier prêtre délégué par le séminaire de Villemarie, M. Jean Frémont.

M. Frémont occupe ses fonctions jusqu'en octobre 1689. Rien ne renseigne sur les raisons de son départ. Les Sulpiciens envoient un remplaçant, M. Louis Geoffroy, en novembre 1690, le ministère étant assuré entre-temps par les Jésuites. En 1692, il devient, canoniquement, le premier curé, puisque La Prairie est, cette année-là, érigée en paroisse par Mgr de St-Vallier¹²⁶.

Le curé Geoffroy semble vouloir s'intégrer à la vie économique de la seigneurie. Donataire de 50 arpents à la côte St-Lambert¹²⁷, il vend cette terre quelques mois plus tard¹²⁸. Peu

125. JR, 62 : 172. Lettre du P. Chauchetière (14 oct. 1682).

126. *Mandements, lettres pastorales* . . . , 1 : 524.

127. Basset, 7 sept. 1693, Donation par Jacques Gerbault dit Larivière à L. Geoffroy.

128. Le curé Geoffroy la vend pour 80 l. à François Charon de la Barre (Adhémar, 12 déc. 1693). Ce dernier, qui établira les Frères hospitaliers de

après, en juillet 1694, une substantielle concession de 150 arpents à La Tortue, côte que les Jésuites sont à développer, lui est accordée ¹²⁹. Il a probablement mis sa terre en valeur, puisqu'il en obtient 120 l. en la vendant l'année suivante ¹³⁰.

Cette vente rompt définitivement les liens de M. Geoffroy avec la paroisse, puisqu'un nouveau prêtre du séminaire occupe la cure quelques jours après. Son départ serait lié à une mésentente avec les Jésuites, qui s'est cristallisée dans une affaire les opposant à la fabrique paroissiale. La querelle concerne le testament de Claude Aumart.

En 1692, les Jésuites vendent à leur profit les terres que Claude Aumart avait acquises ¹³¹. Ce dernier avait été pris et brûlé par les Iroquois à Onneiout. Or selon le témoignage du P. Millet, missionnaire dans ce village, Aumart aurait déclaré avant sa mort, en 1690, qu'il laissait la moitié de ses biens à la paroisse de La Prairie et l'autre moitié aux missions iroquoises. Cette bonne nouvelle ne parvient aux oreilles des administrateurs de la paroisse que quatre ans après l'événement. S'appuyant sur le témoignage du P. Millet, la fabrique adresse en octobre 1694 une lettre au supérieur des missions jésuites, le P. Bruyas, pour obtenir le partage des biens de feu Aumart ; sans succès, semble-t-il, puisqu'elle présente cinq mois plus tard une requête dans le même sens au lieutenant-général ¹³².

Le P. François Vaillant, administrateur de la seigneurie, soupçonne le curé Geoffroy d'orchestrer le procès intenté par la fabrique. Il se demande d'abord s'il ne se bat pas « contre des marguilliers supposés (...) en charge que de l'autorité de Mr

Saint-Joseph de la Croix à Montréal en 1694, ne semble pas avoir donné suite à sa transaction.

129. Adhémar, 29 juillet 1694.

130. Adhémar, 10 oct. 1695, Vente à P. Bourdeau.

131. Basset, 17 sept. 1692, Vente à Denis Brousseau.

132. Ces détails nous sont fournis par la « Réponse du P. François Vaillant de la Comp. de Jesus comme faisant les affaires de la prairie de la Magdeleine aux demandes des marguilliers de la paroisse de lad. seigneurie sur le testament de feu Claude Omar » (Fonds É. Choquet).

leur Curé »¹³³. Puis il rappelle les règles concernant l'élection et le rôle des marguilliers, la leçon s'adressant indubitablement au curé. Le P. Vaillant conclut à la non-validité du testament et profite de l'occasion pour servir au curé une nouvelle sermonce, lui montrant « combien il est facile de s'oublier en fort peu de temps ». Soupçonnant en effet le curé d'avoir non seulement écrit, mais aussi composé et la lettre et la requête, c'est avec un malin plaisir que le jésuite relève non seulement une contradiction, mais aussi un oubli d'une circonstance bien essentielle¹³⁴. La conclusion s'impose d'elle-même : « ainsy si dans l'espace de moins de cinq mois led. Sr Curé s'est oublié d'une circonstance si considérable, que ne peut pas avoir fait led. P. Millet dans l'espace de quatre ans et demi » !

Nul doute qu'au terme de cette bataille, le jugement ayant été favorable aux Jésuites¹³⁵, le prestige et l'influence du curé Geoffroy s'en sont trouvés diminués. Désormais, il devait lui être difficile d'exercer sereinement son ministère au sein de la paroisse. C'est pourquoi un autre sulpicien lui succède en 1695 : M. Louis de la Faye.

La fabrique

Avant la cession de la cure aux Sulpiciens, La Prairie ne possède pas de structure paroissiale. Elle est une mission, et les prêtres qui y œuvrent sont des missionnaires. Les habitants jouissent d'une église, mais elle ne leur appartient pas. Avec la construction d'une nouvelle église, pour laquelle les paroissiens

-
133. La lettre du 25 octobre au P. Bruyas était en effet signée par les marguilliers P. Gagné et P. Bourdeau, alors que la requête, en mars 1695, était faite par deux nouveaux marguilliers, M. Faye et T. Hébert.
134. Selon la lettre au P. Bruyas, Aumart aurait fait son testament alors qu'il était attaché au poteau pour être brûlé ; tandis que la requête prétend que cela se serait fait avant qu'il ne soit conduit au bûcher. Le curé omettait aussi de mentionner qu'une partie du legs allait aux missions iroquoises.
135. La fabrique doit déboursier 6 l. « pour les frais faits pour le procès contre les RR PP Jésuites » (« Cahier des délibérations et comptes », Fonds É. Choquet).

ont investi temps et argent, il faut une fabrique, c'est-à-dire des marguilliers pour gérer la propriété paroissiale et voir à son entretien.

Le contrat pour la menuiserie de l'église livre les noms des premiers marguilliers. Jean Cailloud¹³⁶ est probablement le marguillier en charge, car c'est lui qui se rend à Montréal pour y transiger avec le menuisier. Mais il s'engage à faire ratifier le contrat par l'autre marguillier, Jean... dit Labonté¹³⁷. Ce dernier est marguillier du banc, n'étant là que pour prendre connaissance des affaires. Le « Cahier des délibérations et comptes » de la paroisse permet d'établir l'ordre de succession des marguilliers (tableau 5).

Si l'on se fie aux quelques dates d'élection mentionnées, on constate que les marguilliers sont élus à la fin ou au début d'une année¹³⁸. Il arrive qu'une élection se fasse en cours d'année suite au décès ou au départ d'un des marguilliers. Pour favoriser la participation du plus grand nombre de paroissiens¹³⁹, on procède à l'élection après la grande-messe célébrée le dimanche ou lors d'une fête religieuse importante, le 2 février, par exemple, fête de la Purification.

De 1686 à 1697, douze personnes au moins ont accédé à la fonction de marguillier pour une période variant de quelques mois à quelques années. La plupart des marguilliers sont des colons établis à La Prairie depuis les débuts. Ces « anciens » de la place jouissent certainement d'une influence considérable dans leur milieu. Étienne Bisailon, sur ce plan, fait exception, n'étant établi que depuis cinq ans au moment de son

136. Selon É. Choquet, sans document à l'appui, J. Cailloud faisait auparavant office de « fermier des dixmes » (*Communes de Laprairie*, 49). Cela serait très étonnant dans le cadre d'une simple mission. D'ailleurs, avant l'érection de la cure en 1692, il n'y a pas dû y avoir d'obligation de payer la dime, sinon sur une base volontaire.

137. Antoine Rousseau, établi à la côte St-Lambert, est le seul habitant que nous connaissions portant ce surnom.

138. Normalement, l'élection devait se faire le 1^{er} janvier.

139. Ce sont les francs tenanciers qui élisent.

Tableau 5
Les marguilliers de La Prairie
de la Madeleine

Année	Marguillier en charge		Marguillier du banc	
1686	Jean	Cailloud	Antoine	Rousseau
1687	Jean	Cailloud	Julien	Averty 2 fév. 1687*
			Étienne	Bisaillon 2 nov. 1687
1688	Pierre	Gagné 28 déc. 1687	Étienne	Bisaillon
1689	Claude	Caron 2 fév. 1689	Jean	Magnan 2 janv. 1689
1690	Claude	Caron	Pierre	Lefebvre
1691	Claude	Caron 31 déc. 1690	Pierre	Lefebvre
1692	Claude	Caron	André	Foran 31 déc. 1690
	Jean	Cailloud 13 mai 1692		?
1693	Pierre	Bourdeau		?
1694	Pierre	Gagné 17 janv. 1694	Pierre	Bourdeau
1695	Mathieu	Faye 6 janv. 1695	Thomas	Hébert
1696		?	Thomas	Hébert
1697	Jean	Cailloud**		?

* date où le marguillier est élu

** d'après le contrat d'emplacement pour la fabrique
(Adhémar, 7 juin 1697)

élection. Nul doute que ses qualités lui ont permis très tôt de se tailler une place de choix dans la petite société, d'autant plus qu'il a un lien de parenté étroit avec un des « anciens »¹⁴⁰. Témoignage de son importance, il sera parrain de pas moins de 13 enfants entre 1686 et 1692. Aucun marguillier, au moment de son élection, n'est célibataire. Les paroissiens désirent des représentants sérieux, stables et bien impliqués dans le milieu.

D'autres facteurs permettent à ces hommes d'émerger au-dessus de l'ensemble social. Plusieurs jouissent d'un niveau d'instruction supérieur à la moyenne. Les marguilliers comptables, en effet, et quelques marguilliers du banc savent écrire, talent indispensable pour les comptes à tenir. Ces élus enfin font certainement montre d'un dynamisme exceptionnel, tant sur le plan social qu'économique, dynamisme qui les inscrit au nombre des meneurs de la petite société.

L'administration paroissiale

1. Les revenus

La fabrique ne doit guère compter de ce côté-là sur des recettes faramineuses. Il est fort probable, en raison des conditions de vie très difficiles, que la majorité des paroissiens n'apporte qu'une faible contribution. Quelques-uns certainement sont dans l'impossibilité de fournir quoi que ce soit. Il y a par contre des particuliers qui, parce qu'ils en ont les moyens, ouvrent largement leurs goussets. À ceux-là, il faut adjoindre deux groupes qui, à l'occasion de leur départ, débordent de générosité : les voyageurs et les miliciens.

Les paroissiens contribuent de différentes manières à la caisse paroissiale : contribution en espèces ou en nature lors des quêtes générales ou spéciales, participation aux ventes à

140. Étienne Bisailon est le cousin de M. Faye et est originaire du même village de St-Jean d'Aubrigoux, en Auvergne. Deux autres habitants sont originaires du même lieu : Pierre Bourdeau et Claude Mesny. Peut-être sont-ils venus à La Prairie à l'invitation de M. Faye ?

l'enchère, pain ou cierge bénit, bancs, frais inhérents aux cérémonies religieuses.

Occasionnellement, la fabrique bénéficie de la générosité de donateurs. Les Jésuites, en tant que seigneurs, se font sûrement un devoir de participer au fonds paroissial. Les comptes mentionnent, pour 1692 et 1695, un don, de leur part, de 28 livres. En 1695, au nom de Mgr l'Évêque, le curé remet 55 livres. Mais en 1687, un paroissien faisait preuve d'une bienfaisance remarquable en réservant, quelques jours avant son décès, une somme de 900 livres pour son église¹⁴¹. Le donateur, Julien Averty, était à ce moment revêtu de la charge de marguillier et, par conséquent, bien au fait des besoins de la paroisse. L'importance du legs nécessite une ordonnance de l'intendant Champigny pour en régler l'emploi : 153 l. sont affectés à la célébration de deux services et de messes pour le repos de son âme ; 347 l., à l'achat d'articles religieux ; et 400 l. sont pris à rente par Jean Cailloud — ami et associé du donateur et marguillier en charge — qui paiera annuellement 20 l. à l'église¹⁴². Ce don, sans aucun doute, permet à la fabrique de faire face aux besoins les plus pressants.

Une seconde « donation » échappe à la fabrique. Il s'agit des terres appartenant à feu Claude Aumart, que les seigneurs ont vendues à leur profit pour 600 l., la fabrique prétendant avoir droit à la moitié du fruit de la vente. L'acharnement montré par la fabrique à recouvrer sa part témoigne de la précarité de ses revenus.

2. Les dépenses

Les dépenses d'une paroisse naissante sont nombreuses et lourdes. Le contrat de menuiserie de l'église prévoit un débours

141. Adhémar, 15 sept. 1687, Donation de Julien Averty à Jean Cailloud et ux.

142. Adhémar, 12 juin 1686, Ordonnance de Champigny qui règle le legs fait par Julien Averty à l'église de la prairie de la Madeleine. Documents annexés : Arrêt de Dollier de Casson, grand vicaire (14 sept. 1687), Nouvel arrêt du grand vicaire (21 janv. 1688), Requête à M. l'Intendant (10 juin 1688), Ordonnance de M. l'Intendant (12 juin 1688), Quittance de 400 l. (20 juin 1688), Quittance de 500 l. (22 juin 1688).

sé de 180 livres. Et que dire des investissements qui ont dû être faits pour sa construction ? Une fois achevée, les dépenses continuent de s'accumuler : autel, portes, chevalet de la cloche, cloche, toile et, plus tard, vitres pour les châssis, chœur, confessionnal, croisées, armoires, tapis. Il faut compter aussi plusieurs déboursés pour divers articles religieux : ciboire, missel, bénitier, cierges, linge d'église, chandeliers, croix, image de la Sainte Vierge en sculpture dorée. Certaines cérémonies exigent des dépenses supplémentaires : pour la fête du Saint Sacrement, par exemple, il faut acheter la garniture pour le dais et payer le forgeron pour ferrer les bâtons du dais.

La responsabilité de la fabrique ne consiste pas qu'à acquérir des biens, mais aussi à les entretenir. C'est ainsi qu'on confie le raccomodage des vêtements religieux aux Sœurs de la Congrégation et leur blanchissage à une paroissienne. On paye aussi le bedeau préposé au service matériel et au bon ordre dans l'église. Toutes ces affaires nécessitent quelquefois des frais de transport et de nourriture pour le marguillier qui doit se rendre à Montréal. La paroisse enfin a la charge de loger le curé. En 1690, un charpentier de la paroisse bâtit un presbytère à pignon avec grenier.

3. *Les comptes*

Le « Cahier des délibérations et comptes » de la fabrique est très mal tenu. L'évêque, lors d'une visite en juin 1698, y dépose ce commentaire : « (...) nous avons trouvé que l'on avait point pris soin de les mettre en ordre ni de les faire arrêter par les marguilliers anciens et nouveaux (...) (et) qu'on n'a pu nous présenter les comptes exacts ». Le reproche tombait en grande partie sur le curé, qui devait voir à ce que les comptes fussent bien faits.

En ces temps troublés, il était probablement rare qu'un marguillier passât l'année entière à la paroisse. Les absences devaient être fréquentes et d'assez longue durée parfois. Ainsi, pour l'année 1687, le comptable de la fabrique est allé tout l'été combattre les Iroquois à Cataracoui. Quant au marguillier

en second, il meurt au début d'octobre. Au moment du rapport annuel, le comptable ménage en ces termes sa responsabilité : « si en cas l'on trouve quelque erreur au présent compte, que l'on fasse assemblée pour voir ce qu'un chacun pourrait avoir donné suivant leur conscience (...) ». Pour les années 1688, 1689 et 1697, aucun compte n'apparaît dans le « cahier ».

CHAPITRE III

L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS : UNE SEIGNEURIE À DÉVELOPPER

Le seigneur a le devoir de mettre son fief en valeur. Pour satisfaire à cette obligation, les Jésuites ont dû d'abord recruter des gens, puis distribuer à chacun une parcelle du territoire. Ils collaborent ainsi à la vaste entreprise de colonisation de la Nouvelle-France. Par le choix des côtes, ils donnent une direction au peuplement de la seigneurie. Avec les censitaires, ils partagent la responsabilité de sa mise en valeur par l'exploitation de la partie qu'ils se sont réservée, le domaine. Tout en fournissant aux censitaires les services qu'ils sont en droit de recevoir, ils doivent s'assurer que la paix, l'ordre et la justice règnent en tout temps. En toutes ces affaires, les Jésuites, bons administrateurs, savent s'entourer d'un personnel dévoué.

L'administration seigneuriale

Le personnel clérical

La vie seigneuriale, les relations entre le seigneur et les censitaires, comme entre les censitaires eux-mêmes, naît et se développe dans des limites précises, que nous livrent les actes légaux que passent les habitants de la seigneurie. Même si les ententes avec les habitants peuvent, dans un premier temps, se

faire verbalement, il faut un jour ou l'autre qu'elles fassent l'objet de contrats écrits. Jusque vers la fin de 1681, Joseph Tissot, portant le titre de « secrétaire » des Jésuites, rédige la plupart des actes.

Joseph Tissot, fils de Benoît, serait originaire de St-Nizier aux environs de Lyon¹. Mais sa véritable identité serait peut-être Pierre de Jansenay. Ce dernier, impliqué dans une affaire criminelle de fausse monnaie, aurait été d'abord condamné à trois ans de galère, puis, le 16 juillet 1667, aurait vu sa peine commuée à trois ans « dans la mission que les Pères de la Compagnie de Jésus sont prests d'aller établir dans les nations Sauvages Iroquoises dans toutes les œuvres où les dicts pères désireront l'employer pendant le dict temps »². Cette hypothèse s'appuie sur le fait d'abord que Tissot est désigné à quelques reprises sous le nom de Sr Jansenay ou Jean Senay³. Il y a aussi le recensement de 1681, dans lequel le seul Tissot qui paraît se prénomme Pierre, mais il s'agit peut-être là d'une erreur du copiste.

Le 4 novembre 1671, les Jésuites lui accordent un emplacement au village. Ce contrat est le point de départ des concessions à La Prairie et le premier rédigé par le « secrétaire ». Mais notre clerc est d'abord et avant tout un colon, tirant son gagne-pain de la terre : en 1677, il possède deux terres de 40 arpents sur la rivière St-Jacques et une autre de même dimension à la côte St-Lambert⁴. Sa qualité de « secrétaire » lui procure davantage de prestige que de profits⁵. Le 6 octobre 1681, vendant sa terre de St-Lambert, il déclare qu'il retourne en France. Cette vente met un terme à son activité cléricale.

-
1. D'après le registre paroissial, au baptême de Catherine Barrois, dont il est le parrain (26 mai 1674).
 2. *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, I : 420-421.
 3. Basset, 14 juil. 1676, Transport par J. Hénard à S. Guillory ; Mauge, 19 mars 1680, Vente par C. Boyer à J. Clément ; Mauge, 16 juin 1680, Transaction entre C. Boyer et F. Caël au sujet de l'oppression des dettes de Boyer.
 4. D'après l'« Aveu et dénombrement » de 1677.
 5. Nous supposons qu'il touchait des honoraires pour la rédaction des contrats.

Il importe de distinguer la fonction qu'occupe Tissot de celle de notaire ; ce dernier, qu'il tienne sa nomination du roi ou du seigneur, se distingue par ses connaissances juridiques. Ainsi, lorsque les Jésuites veulent des conseils sur la façon de donner les contrats de concession, ils vont consulter le conseiller Louis Rouer de Villeray⁶. Il faut en déduire que le talent de Tissot se limite à savoir écrire ; à ce point de vue, il montre une facilité certaine, car il rédige avec clarté, d'une façon impeccable, et accompagne sa signature d'un paraphe assez fier.

L'activité cléricale de Tissot se borne exclusivement à des affaires relatives à la seigneurie : concessions de terres ou d'emplacements, ventes, échanges, donations, baux⁷. Il n'est certainement pas habilité à exercer ses talents hors de cette matière. S'il s'est aventuré, par exemple, à rédiger un contrat de mariage, les termes en sont « tout à fait contre la coutume de Paris suivie en ce pays »⁸.

Exceptionnellement, les habitants font affaire avec les notaires royaux de Montréal : Basset, Maugue, Cabazié. Ils font appel à leurs services dans certaines circonstances : lorsque le contrat est relié à un plus ancien passé devant l'un de ces notaires ; quand on transige avec un habitant de Montréal ; quand le contrat revêt un caractère solennel et mérite un soin particulier (contrat de mariage, de société, etc.) ; pour des transactions enfin qui sont reliées à la traite des fourrures.

La disponibilité du secrétaire seigneurial n'est pas à mettre en doute. Ces affaires dépassent souvent le cadre de ses fonctions et nécessitent, pour plus de sûreté, le recours à des

6. Document original « touchant les contrats de la prairie de la Magdeleine », du 14 janv. 1672 (Fonds É. Choquet).

7. Les 180 contrats rédigés par Tissot se répartissent ainsi : concessions de terre : 76 ; concessions d'emplacement : 11 ; ventes : 68 ; échanges de terre : 7 ; baux : 3 ; donations : 7 ; quittance : 1 ; annulations : 4 ; divers : 3.

8. Jugement porté par le notaire Maugue (16 juin 1680. Arrangement entre C. Boyer et les tuteur et curateur des enfants mineurs de Louise Lebreuil, sa première épouse).

fonctionnaires avertis. Avec le départ de Tissot, les gens de La Prairie doivent traverser le fleuve pour confier à ces notaires leurs transactions. Ils n'ont guère le choix. Les Jésuites tentent en effet d'en attirer sur leur seigneurie, mais sans succès.

Le premier notaire seigneurial apparaît en 1686. Il s'agit de Pierre Colard. Il ne semble pas avoir pratiqué plus d'un an⁹. Sa façon d'orthographier certains mots pourrait peut-être renseigner sur son origine¹⁰. Il rédige d'une manière ordonnée et précise, en ajoutant à sa signature « no^re en la prerie de la magdelene ». Il ne possédait pas de terre.

Un autre personnage, en même temps que Colard, manifeste sa présence : Jean Combaud. En décembre 1685, il écrit un billet par lequel deux habitants annulent une transaction¹¹. L'écriture est facile et la signature imposante. Il signale sa présence une seconde et dernière fois en qualité de témoin et d'habitant de La Prairie à un acte rédigé par Colard en novembre 1686¹². Était-ce un notaire¹³ ? ou un clerc de Colard ?

Un second notaire « établis par les Reverends Jesuistes de la mission du Sault à la prerie de la magdeleine », Laurent Hervieux, rédige 5 contrats en mai et août 1690. Il s'acquitte de sa tâche très consciencieusement, ne négligeant aucun détail, faisant preuve d'une bonne expérience du notariat. Il ne semble pas avoir prolongé davantage son séjour.

Ces scribes ont finalement laissé peu de traces de leur passage à La Prairie. Leur courte présence explique le recours

9. Il rédige 6 contrats entre le 17 mars et le 26 déc. 1686.

10. Il écrit « coupie » (copie), « coumme » (comme), « Madieu » (Mathieu), « segrettaire » (secrétaire). Les dictionnaires du vieux français (Littré, Furetière), malheureusement, ne nous ont pas permis de rattacher ces particularités de l'orthographe à une zone géographique précise.

11. 14 déc. 1685, Annulation de la vente d'une habitation par J. Perras à F. Emeriaux. Billet annexé à Mauge, 17 mars 1686, Vente par J. Perras à J. Lonctin.

12. Colard, 2 nov. 1686, Annulation de la vente d'une habitation par M. Faye à C. Deniau.

13. Il y a un nommé Jean Gombaudo qui pratique cette profession à La Rochelle (Godbout, *Émigration rochelaise*, 62).

nécessaire aux notaires de Montréal. Les seigneurs accordent leur préférence à Adhémar, qu'ils font venir en leur résidence toute récente de Montréal¹⁴. On retient rarement les services d'un simple colon¹⁵. La pratique est peut-être plus fréquente qu'on ne pourrait le croire, mais elle ne constitue toujours qu'un palliatif temporaire, car, dès que les conditions du climat sont propices, les habitants n'hésitent pas à traverser le fleuve, profitant de l'occasion d'une visite chez le notaire pour aller saluer les amis de Villemarie.

Le procureur fiscal

Les Jésuites, fort occupés à cause de la popularité dont jouit la mission du Sault, confient l'administration de la seigneurie à un de leurs donnés : Jacques Habert¹⁶. Sa présence à La Prairie est signalée dès 1681¹⁷. Mais il est au pays depuis 1668¹⁸. Il ne reçoit aucune concession de terre, ni d'emplacement. Homme à tout faire, il doit probablement partager son temps entre la mission et la seigneurie, selon les besoins que lui expriment les Jésuites.

Même si aucun document ne le confirme, les responsabilités que les seigneurs lui confient permettent de le considérer comme un procureur fiscal : « procureur des Jésuites », il accorde une concession¹⁹, consent des quittances pour les droits sei-

-
14. Entre 1694 et 1697, Adhémar rédige 36 contrats de concession : Maugue n'en passe que cinq.
 15. Deux cas : 1) Vente d'une terre par J. Serran à P. Gagné, contrat rédigé par François Dupuy, le 23 sept. 1685. 2) Annulation d'une vente par J. Perras à A. Marsil, sans signature, le 30 sept. 1685, annexée à Maugue, 17 mars 1686, Vente par J. Perras à J. Lonctin.
 16. Sa qualité de « donné » est exprimée dans le registre paroissial, au baptême de Jacques Cailloud (18 fév. 1693), dont il est le parrain.
 17. Il est choisi comme arbitre : Tissot, 14 avril 1681. Vente par J. Bouthiller à J. Bresleau. Un recensement du 14 novembre mentionne à la mission un frère (et sa femme) et trois domestiques, le frère étant peut-être J. Habert (*Collection de manuscrits*, I : 288).
 18. Il a épousé Françoise Chevalier, à Québec, le 19 avril 1668 (Tanguay, *Dict. généalogique*, I : 288).
 19. Basset, 16 juin 1689, Concession à Jean Roy, fils.

gneuriaux²⁰, assiste comme témoin à la vente de concessions²¹.

En 1691, il demeure à Villemarie²², où les Jésuites ouvriront l'année suivante une résidence et où se géreront les affaires de la seigneurie. C'est là, probablement, qu'il termine sa carrière.

L'administration de la justice

La justice compte parmi les prérogatives du seigneur, dans la mesure où l'acte de concession du fief la lui accorde. La haute justice, aux pouvoirs les plus étendus et qui connaît de toutes les affaires civiles et criminelles, avait été au début généreusement accordée aux détenteurs de fiefs²³. La Citière compte parmi ceux auxquels on a attaché ce privilège²⁴. Reste à savoir si La Prairie, arrière-fief par la donation qu'en a faite M. de Lauson, est dotée du même privilège. Les Jésuites, à la suite d'une consultation auprès de M. Rouer de Villeray, concluent que, n'étant fait mention d'aucune modification des droits et privilèges seigneuriaux dans la donation, M. de Lauson « donne ces terres comme il les a eues » et que « donnant ces terres, il donne aussi ce qui lui est annexé »²⁵. Ainsi, la seigneurie serait pourvue de la haute justice.

Les seigneurs ont donc le pouvoir de nommer un juge sur le territoire de la seigneurie. Mais ils n'useront pas de ce privilège, car une juridiction aussi limitée, en raison de la faible population, ne justifie pas une telle nomination. Et il aurait été

20. De telles quittances (cens et rentes, lods et ventes) sont mentionnées dans l'inventaire des biens d'habitants décédés : Adhémar, 30 sept. 1693, Inventaire des biens de J. Duval ; Adhémar, 17 mars 1694, Inventaire des biens de J. Magnan.

21. Basset, 8 déc. 1690, Vente par É. Dumay à P. Lefebvre.

22. Maugue, 15 août 1691, Donation par L. Frangé. Habert agit comme témoin et « praticien demeurant à Montréal ».

23. Trudel, *Les débuts du régime seigneurial*, 40.

24. *Ibid.*, 41.

25. Document « touchant les contrats de la prairie de la Magdeleine » (Fonds É. Choquet).

difficile, peut-être, de recruter une personne qualifiée. L'unique tribunal seigneurial a été établi à Villemarie pour répondre à un besoin d'autonomie et en raison aussi de son isolement ; sa juridiction ne dépasse pas l'île de Montréal²⁶.

Les habitants de La Prairie ne peuvent porter leurs affaires au bailliage de Montréal, car la seigneurie relève de La Cité d'abord, puis du fort de Québec, dont dépend le tribunal des Trois-Rivières. N'ayant pas de juge établi, ils doivent recourir à la justice royale du gouvernement des Trois-Rivières, éloignée de plus de 30 lieues²⁷. Rien n'indique si, effectivement, on a eu recours à ce tribunal. On a bien connaissance d'un procès au criminel intenté en 1682, mais il s'est arrêté au stade de la plainte, un arrangement étant intervenu entre les parties²⁸.

Vu l'éloignement de la juridiction royale, le P. Raffex, procureur des Jésuites, demande à l'intendant une disposition exceptionnelle, à savoir la permission de faire assigner ses débiteurs — ceux qui sont à La Prairie — devant le tribunal le plus proche, qui est celui de Montréal²⁹. Le 23 février 1683, l'intendant répond favorablement à la requête :

Nous permettons au dit Révérend Père Raffex (. . .) de se pourvoir Contre tous et chacuns ses débiteurs justiciables de la juridiction des Trois-Rivières pardevers le Sr Migeon Bailly de l'Isle de Montréal, auquel nous attribuons la Connaissance en première instance des différends (. . .) Et par appel, Si aucun est interjetté, par devant le Lieutenant général des dites Trois-Rivières³⁰.

26. Lachance, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII^e siècle*, 8.

27. *Ordonnances, commissions* . . . II : 17.

28. Mauge, 22 nov. 1682. Transaction entre J. Magnan et M. Moquin. Un procès a été intenté le 15 novembre par Magnan, à qui Moquin a mordu et coupé un doigt de la main droite. Par l'entremise de leurs amis, ils mettent fin aux requêtes en justice par l'entente suivante : Moquin paiera les frais du chirurgien, du notaire, et une somme de 70 l. à Magnan. Ce dernier promet d'acquitter les autres frais de justice et d'annuler toute poursuite.

29. *Ordonnances, commissions* . . . II : 17.

30. *Ibid.*

À l'été de la même année, le gouverneur La Barre règle le problème d'une façon globale en élargissant la juridiction du bailliage de Montréal. Il désire mettre ainsi un terme aux excès des habitants de cette région qui se croient à l'abri des châtiements³¹. Le tribunal des Trois-Rivières ne reçoit désormais que les appels, la plus haute instance étant le Conseil souverain³².

En 1692, un habitant du Cap St-Michel, Maurice Averty, demande que la donation entre vifs de Julien Averty — son proche parent à ce qu'il prétend — à Jean Cailloud³³ soit cassée et annulée, l'insinuation n'en ayant été faite qu'au bailliage de Montréal et non à la juridiction royale des Trois-Rivières, dans laquelle sont situés les biens de la succession de feu J. Averty. Mais il apprend à ses dépens que la donation est déclarée « bonne et valablement insinuée au désir des Ordonnances » par le Conseil souverain³⁴.

La dernière transformation que subit le système judiciaire, et qui affecte les habitants du gouvernement de Montréal, est cet édit du roi, en 1693, créant une justice royale à Montréal, après la renonciation des Sulpiciens au droit qui leur appartenait. Les appels se feront dès lors directement au Conseil souverain³⁵.

La distribution du sol

Comme il se doit, les Jésuites ont dirigé le développement de la seigneurie en fonction des cours d'eau, près desquels se trouvent aussi les terres les plus propices à la culture. Ils ont

31. Lachance, *op. cit.*, II.

32. François Pougnet, marchand de Montréal, a suivi cette filière, dans une cause contre Denise Lemaistre : il en appelle contre des sentences prononcées à Montréal (22 fév. 1687) et aux Trois-Rivières (8 avril 1687) ; sa cause fait l'objet d'une évocation au Conseil souverain, le 12 janv. 1688 (*Jugements et délibérations du Conseil souverain*, III : 202).

33. Adhémar, 15 sept. 1687, Donation par J. Averty à J. Cailloud et ux.

34. *Jugements et délibérations du C. souverain*, III : 618.

35. *Ibid.*, III : 760-761.

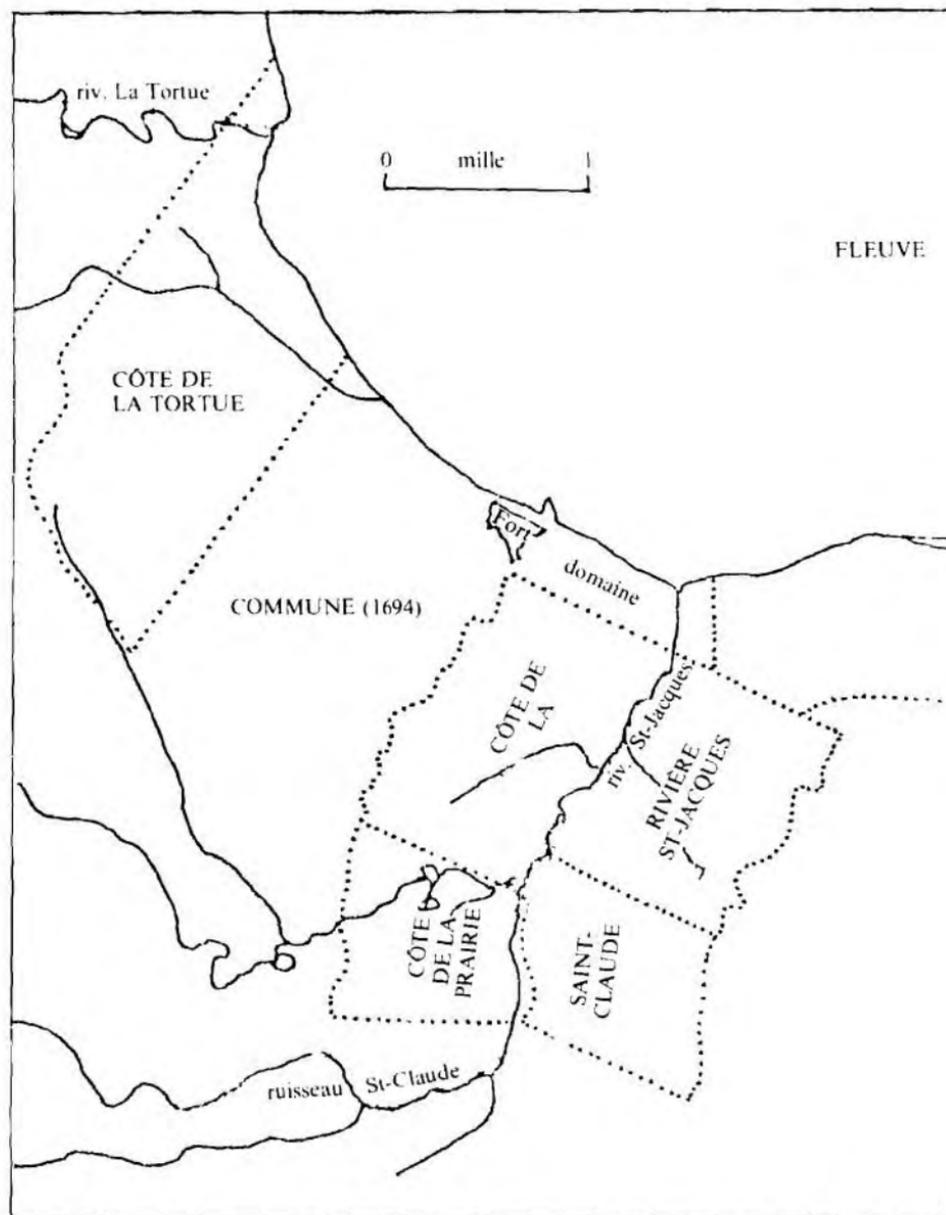
établi dès 1673 quatre lignes de peuplement ou côtes. La formation de ces côtes donne d'abord lieu à une analyse descriptive et quantitative. Mais la qualité de la mise en censive, déterminée par les conditions entourant la censive et par la mise en valeur des terres, doit faire aussi l'objet d'un examen.

Les côtes ³⁶

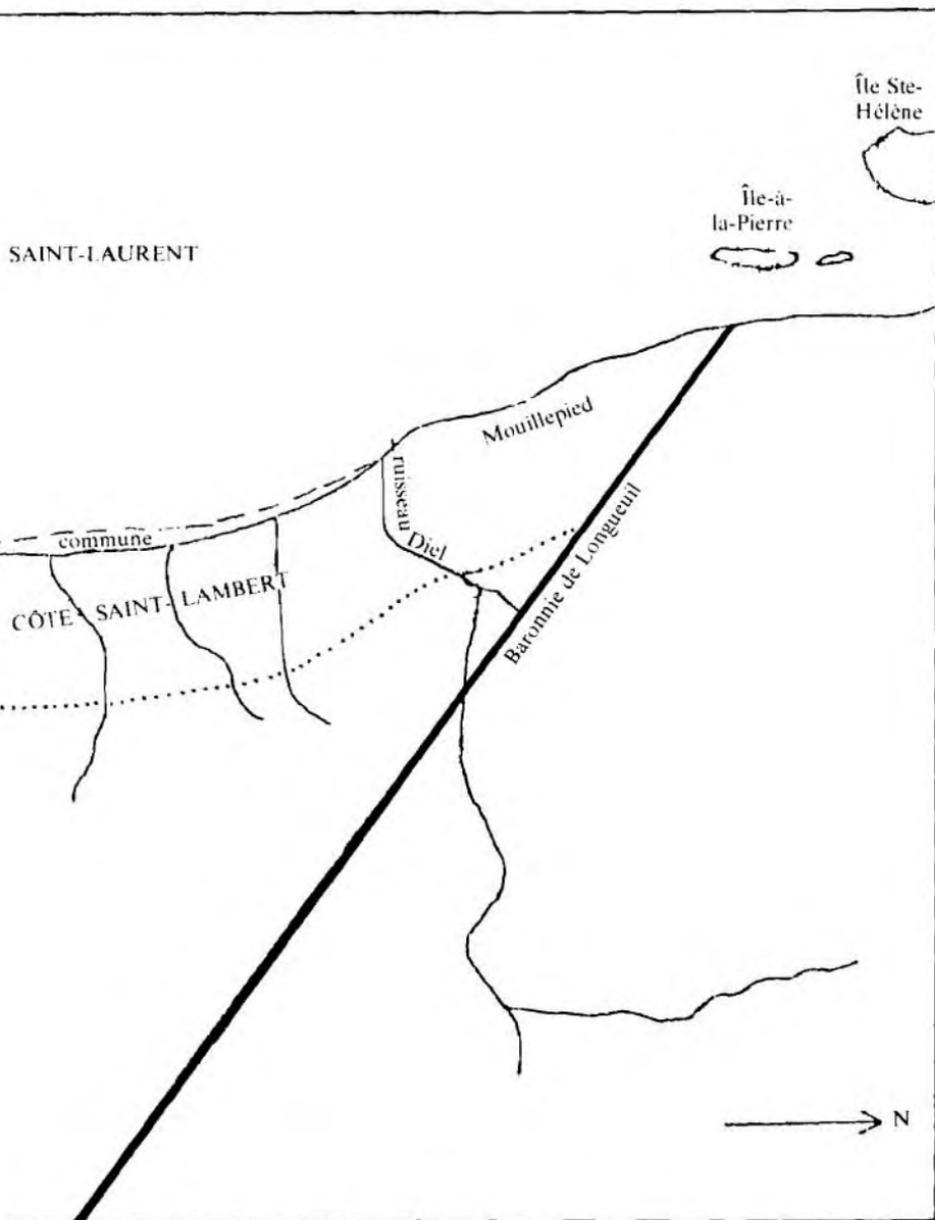
1. *La côte de la rivière St-Jacques*

La rivière St-Jacques est située à environ un mille au nord de l'actuel chemin St-Jean ³⁷ et conserve un cours parallèle à celui-ci sur une distance de près de deux milles avant de bifurquer soudainement vers le sud. Les deux rives de cette partie de la rivière, à l'exception de la portion sise à l'embouchure et formant le domaine seigneurial, sont presque entièrement concédées en 1673 ³⁸. Trois concessions seulement viendront compléter cette côte. Sur la rive gauche, le P. Chauchetière permettra à François Dupuy de jouir des 100 arpents que les Jésuites s'étaient réservés, à l'exception d'un morceau de prairie sur la devanture ³⁹. Il donnera, en 1686, une semblable permission à Jean Magnan, pour une terre découpée à même le domaine, sur la rive droite de la rivière ⁴⁰. Un chemin royal ⁴¹, large de trente pieds, devait, selon les prévisions, passer entre

-
36. Le terrier de la seigneurie (Appendice C) et la Carte 4 complètent notre analyse sur la formation et le développement des côtes.
37. Ce chemin suit à peu près l'arrière des terres concédées sur la rive gauche de la rivière.
38. Elles comptent certainement parmi les terres concédées en 1668 (voir note 12, p. 49).
39. Cette terre, incluant le morceau de prairie, lui sera concédée par le P. Vaillant (Maugue, 4 sept. 1693).
40. Il s'agit d'une concession de 2 arpents de front, dont la profondeur va jusqu'aux terres de la côte St-Lambert. Elle est donnée à Marie Moitié (Adhémar, 23 juil. 1694). L'acte de concession rappelle que son défunt mari, Jean Magnan, avait obtenu un billet, le 17 mai 1686, lui donnant la jouissance de la terre.
41. Il est mentionné dans les actes suivants : Tissot, 6 juin 1673, Concession à F. Rouanais ; 8 juil. 1673, Concession à Marg. Gagné ; 15 avril 1674, Vente par T. Hébert à G. Bruno ; 21 sept. 1677, Vente par C. Boyer à C. Caron.



Carte 4 – La seigneurie de La Prairie (1697)



les terres concédées à Thomas Hébert et à André Robidou, traverser la rivière et, sur la rive gauche, longer les concessions de François Rouanais et de Martial Sauton⁴², pour mener finalement aux villages français et indien. L'idée a probablement été abandonnée, puisque Pierre Gagné reçoit la concession de ce ruban de terre en 1694⁴³. Les terres, enfin, sont agencées de telle sorte, qu'un même censitaire peut en avoir une sur chaque rive et vis-à-vis l'une de l'autre⁴⁴.

2. La côte de la prairie St-Claude

Un ruisseau se jette dans la rivière St-Jacques, juste à l'endroit où cette dernière bifurque carrément vers le sud. Ce ruisseau, qui a conservé son nom de St-Cloud (Claude), et qui court de l'est à l'ouest sur une distance d'environ 25 arpents (0,9 mille) avant d'aboutir à la rivière, donne son nom à la prairie qui l'entoure.

Les terres qui y sont concédées, dont « le front commence à deux ou trois arpents dans la prairie St-Claude » enjambent de cette longueur le ruisseau⁴⁵. Elles prolongent la côte précédente, car l'une d'elles, « formant un angle aigu qui prend un point au front des habitations », sert de charnière entre les terres occupant la rive gauche de la rivière St-Jacques et les autres de la prairie St-Claude⁴⁶.

Avant 1695, les contrats de concession pour cette côte sont introuvables⁴⁷. Mais on peut en suivre le développement

42. L'Appendice C localise ces concessions.

43. Adhémar, 5 juin 1694. La concession a 30 pieds de large et 25 arpents de profondeur. Nous n'avons pas trouvé semblable concession pour l'autre côté de la rivière.

44. Nous savons que les terres de Mathieu Faye sont ainsi agencées (Adh., 29 oct. 1693, Inventaire des biens de M. Faye).

45. Cette position est visible sur une carte orthographique de Laprairie (Carte ortho 31 H 06-100-0301 (O), Ministère des Terres et Forêts du Québec, Service de la cartographie, 1972).

46. Il s'agit d'un triangle de terre d'une superficie de 80 arpents, appartenant à l'origine à Guillaume Bruno.

47. Ils sont perdus depuis longtemps, car même le notaire Maugeu « n'a pu

à l'aide de divers contrats de vente ou d'échange, de même qu'à la lumière des renseignements fournis par l'« Aveu et dénombrement »⁴⁸. La côte a probablement débuté en même temps que sa voisine. En 1677, elle est constituée de six terres, offrant un front de 16 arpents⁴⁹. Son éloignement et la menace iroquoise expliquent qu'aucune concession nouvelle n'apparaît avant 1695. À cette date, pour encourager le développement de cette portion de la seigneurie, laissée presque à l'abandon durant la guerre, les Jésuites accordent une continuation à plusieurs terres et ajoutent deux arpents au front déjà existant⁵⁰.

3. La côte de La Tortue

Au sud de la rivière St-Jacques, au-delà du domaine et du village, commence, face au fleuve, une ligne de peuplement qui se dirige vers la rivière La Tortue. Cette côte a été abandonnée assez tôt, puisque l'« Aveu et dénombrement » n'en fait aucune mention.

En 1673, la côte est constituée de cinq terres totalisant 12 arpents de front. Mais, dans les deux années suivantes, le P. Frémin en rachète quatre. Il y a d'abord celles appartenant à Jean Chevalier et à Jean Bouthiller, que Jean Perey⁵¹ achète, puis transporte au P. Frémin⁵². Cette curieuse transaction laisse penser que l'administrateur de la seigneurie jugeait indésira-

trouver le titre » de la concession à Jean Bourbon, lors de l'inventaire de ses biens (Maugue, 9 juil. 1695).

48. Selon l'« Aveu et dénombrement », les premières terres ont été concédées le 26 juin 1672, à l'exception de celle formant un triangle, concédée le 20 février 1674.
49. La terre en triangle n'est pas incluse dans ce front.
50. Le notaire Maugue a rédigé la plupart des contrats. Adhémar se voyant confier ceux accordés à François Leber et à François Bourasseau. L'acte concernant ce dernier est introuvable, mais nous situons sa terre d'après Choquet, *Les communes de Laprairie*, 51. Nous lui accordons les dimensions habituelles.
51. Serait-ce Jean Péré, marchand rochelais ? (*DBC*, I : 549).
52. Il a acheté les terres le 11 juillet 1674 (Tissot) et a transporté le marché au P. Frémin, moyennant le même prix, le 23 juillet (transport annexé au contrat précédent).

ble la venue de ce marchand⁵³ — si toutefois il s'agit bien de ce personnage. Ce dernier, mêlé étroitement au commerce des fourrures, et peut-être un des bons amis de Frontenac, représentait un germe possible de désordre, surtout pour la mission iroquoise. Le problème était plus aigu qu'il n'apparaît, car le P. Frémin reprend, quelques mois plus tard, les terres de Claude Rure⁵⁴ et de Simon Guillory⁵⁵. L'intention des Jésuites d'abandonner cette côte paraît ainsi définitive. La seule terre qui reste n'apparaît pas à l'« Aveu et dénombrement », ayant probablement été reprise aussi par les seigneurs⁵⁶. Une autre hypothèse, concernant la fermeture de la côte, voudrait que les Jésuites désirent mettre l'accent sur le développement de celle de St-Lambert⁵⁷. Ou encore, les terres y seraient moins bonnes, les colons trop peu nombreux ou trop isolés du reste de la seigneurie.

La renaissance de la côte en 1694 viendrait appuyer ces dernières hypothèses. En un peu plus de deux ans, en effet, le P. Vaillant y concède 12 terres. Leur profondeur est le double de celle accordée ordinairement : serait-ce là une compensation pour une moindre qualité de terre ou une mesure propre à attirer de nouvelles recrues ? En outre, la réouverture se fait au moment où les autres côtes sont bien établies. Notons enfin qu'elle survient à la suite d'une demande nouvelle : six des 13 censitaires sont des soldats des troupes de la Marine. La côte

-
53. Le personnage ne réapparaît plus à La Prairie après cette transaction.
54. Tissot, 22 mai 1675. Rure, une semaine plus tard, se fait concéder 40 arpents à la côte St-Lambert.
55. Tissot, 21 oct. 1674. Guillory, rappelons-le, est maître-arquebusier et était peut-être mêlé à quelques troubles survenus à la mission (voir note 88, p. 33). Mais il conserve, jusqu'en 1686, une terre sur la rivière St-Jacques et un emplacement : il a sa résidence principale à Montréal.
56. Jean Cailloud en échangeait une partie, 50 arpents, pour une terre de semblable dimension sur la riv. St-Jacques appartenant à André Robidou (Tissot, 4 déc. 1672). Ce dernier recevra une terre à la côte St-Lambert (Tissot, 8 déc. 1674) et Cailloud, en plus de ce qu'il possède déjà, une terre de 200 arpents à la prairie St-Claude (« Aveu et dénombrement »).
57. Quatre des six censitaires concernés se retrouvent à la côte St-Lambert.

commence au grand ruisseau marquant la limite de la commune concédée aux habitants de la prairie de la Madeleine ⁵⁸.

4. La côte de Saint-Lambert

Les côtes précédentes se développent dans une prairie qui a donné son nom à la seigneurie, la prairie de la Madeleine. Une dernière commence à quelque 25 arpents au nord de la rivière St-Jacques, derrière une prairie nommée « Saint-Lambert », laquelle prête son nom à la côte ⁵⁹.

La prairie St-Lambert — dont le nom veut peut-être souligner l'admiration que les Jésuites portaient au major Lambert Closse ⁶⁰ — débute, ainsi que le mentionnent les contrats de concession, au « marigot », c'est-à-dire à un petit marais. Celui-ci se trouvait à l'embouchure d'un ruisseau qui longeait à peu près l'arrière des concessions faites au nord-ouest de la rivière St-Jacques ⁶¹. De là, la prairie s'étire vers le nord sur environ 60 arpents, se gonflant jusqu'à trois arpents en largeur, pour se terminer au ruisseau Diel ⁶². Derrière cette prairie, en 1673, les Jésuites ont concédé des terres dont le front totalise 57 arpents ⁶³. Et ce n'est qu'un début.

58. Adhémar, 19 mai 1694. La côte, 20 ans auparavant, débutait peut-être au même endroit.

59. Les actes notariés, donnant le lieu de résidence des parties impliquées dans les contrats, désignent comme « habitants de la prairie de la Madeleine » les personnes établies sur les côtes précédentes. Mais les personnes demeurant à la côte St-Lambert sont désignées comme « habitants de la prairie St-Lambert ». Lorsque, par exemple, Claude Caron, « habitant de la prairie de la Madeleine », vend une concession à Pierre Roy, « habitant de la prairie St-Lambert », nous savons que la transaction concerne deux habitants de la seigneurie, mais établis sur des côtes différentes (Maugue, 12 juillet 1683).

60. *DBC*, I : 237-238.

61. Choquet, *Les communes de Laprairie*, 27-28.

62. *Ibid.* Le ruisseau Diel doit son nom à Charles Diel, dont la terre se trouvait à l'embouchure du ruisseau. On le nomme aussi « du petit Charles », parce que le surnom de Diel était « le Petit » ; ce soldat du régiment de Carignan n'avait en effet que 13 ans à son arrivée en 1665 (Roy et Malchelosse, *op. cit.*, 91).

63. Quelques terres, incluses dans ce front, seront concédées après cette

Six ans plus tard en effet, la côte St-Lambert a presque doublé en étendue. Entre le ruisseau Diel et la ligne séparant la seigneurie de celle de Longueuil, il ne reste plus qu'une petite pointe de terre à concéder. Cette partie, faisant plus de 40 arpents de longueur, est appelée « Mouilleped »⁶⁴. Dans sa partie sud, la côte a gagné 16 arpents. En 1690, avec la concession de 11 arpents supplémentaires, le premier rang a atteint son ampleur maximum : 120 arpents.

La mise en censive

1. *Les terres*

Les terres concédées, comme le veut la tradition, ont la forme de rectangles fortement étirés, dont la largeur correspond à la devanture, donnant ainsi accès au cours d'eau au plus grand nombre possible de censitaires. Autre particularité, elles sont orientées perpendiculairement au cours d'eau. Le front des concessions est généralement de deux arpents (tableau 6). Leur profondeur, selon les côtes, présente une certaine variété. Celles de la côte St-Jacques ont le plus souvent 25 arpents. Mais quelques-unes, offrant 20 arpents seulement, recevront une continuation de cinq arpents⁶⁵. Dans la prairie St-Claude, elles ont une profondeur uniforme de 25 arpents. À la côte Saint-Lambert, elle n'est que de 20 arpents et même moindre aux extrémités, réduction qui s'explique par la limite nord-est de la seigneurie et par les concessions situées sur la rive droite de la rivière St-Jacques⁶⁶. Quant aux concessions de

date, mais les futurs concessionnaires, dont la présence est mentionnée dès 1673, justifient l'inclusion de ces terres dans les 57 arpents.

64. Le terme apparaît pour la première et unique fois dans Colard, 8 déc. 1686, Partage des biens de feu P. Foubert.
65. Quatre continuations sont accordées le 19 mai 1694, annexées aux actes de concession des terres concernées. Ces ajouts favorisent le même bénéficiaire, Jean Cailloud. Il ne reste alors que sept terres à 20 arpents de profondeur.
66. Pour simplifier le bilan que nous présentons, nous considérons que les terres de la côte St-Lambert ont toutes une profondeur de 20 arpents et nous ne tiendrons pas compte de celle appartenant à Jean Cailloud. Les dimensions exactes de celle-ci, restant de terre qui joint la baronnie de

la côte de La Tortue, leur longueur de 50 arpents sort vraiment de l'ordinaire.

Tableau 6
Nombre de concessions, selon
le front occupé (1697)

Côtes	FRONT (en arpents)								Total
	1	2	3	4	5	6	8	Autres	
St-Jacques	1	30		1		1		1	34
St-Claude		10	2				1	1	14
La Tortue (1694-97)		6	1	4	1				12
St-Lambert		35	6	8				1	50
Total	1	81	9	13	1	1	1	3	110

La diversité dans la devanture et la profondeur des terres explique la variété des superficies concédées. Cependant, près de 70% des concessions ont une superficie de 40 ou 50 arpents (tableau 7). La côte de La Tortue réunit 12 des 15 terres comptant 100 arpents et plus. Si l'on excepte cette côte, les terres concédées sur l'ensemble de la seigneurie présentent une superficie moyenne d'un peu plus de 50 arpents (tableau 8).

En 1697, avec la générosité que les seigneurs ont montrée dans les concessions de la côte de La Tortue, cette dernière représente environ le quart de la mise en censive. Mais il s'agit là, rappelons-le, d'un développement très récent. Dès 1673, les

Longueuil, concédé en 1689, ne sont pas précisées dans l'acte de concession. Un document ultérieur fait supposer pour ce triangle de terre un front de 10 arpents environ et une profondeur moyenne de 5 ou 6 arpents (« Aveu et dénombrement du rév. P. Claude Dupuy, 4 mars 1733 », Fonds É. Choquet). Le même document nous fait attribuer une terre à Antoine Caillé, au sud de la concession à P. Jarny (Tissot, 15 janv. 1678).

Tableau 7
 Nombre de concessions, selon la
 superficie (1697)

Côtes	SUPERFICIE (en arpents)								Total
	25	40	50	60	75	80	100-250	Autres	
St-Jacques	1	6	24				2	1	34
St-Claude			10		2	1	1		14
La Tortue (1694-97)							12		12
St-Lambert		35		6		8		1	50
Total	1	41	34	6	2	9	15	2	110

Tableau 8
 Les côtes, selon la superficie
 concédée (1697)

Côtes	Nombre de concessions	Superficie concédée (arpents)	% de la superficie totale	Superficie moyenne des concessions
St-Jacques	34	1773,5	25,7	52,2
St-Claude	14	930,0	13,8	66,4
La Tortue (1694-97)	12	1800,0	26,1	150,0
St-Lambert	50	2400,0	34,4	48,0
Total	110	6903,5	100,0	67,2
Total (- La Tortue)	98	5103,5		52,1

Jésuites donnaient la pleine mesure de l'esprit d'entreprise qui les anime. À ce moment, en effet, plus de 50% des concessions étaient déjà distribuées⁶⁷, et la côte de la rivière St-Jacques se trouvait presque entièrement occupée (tableau 9). En 1685, on constate que les efforts ont été mis sur la côte St-Lambert, où 24 nouvelles concessions en ont presque doublé la superficie, laquelle est équivalente, à ce moment, à celle des deux autres côtes réunies (tableau 10). Quant à la prairie St-Claude, notons que l'accroissement de la censive entre 1673 et 1685 résulte de la concession d'une seule terre, mais dont la superficie est de 200 arpents. Cette côte, bien qu'éloignée, aurait joui d'une croissance plus rapide n'eût été de la menace iroquoise. Il en est de même pour la côte de La Tortue.

Tableau 9
Les côtes, selon la superficie
concedée (1673)

Côtes	Nombre de concessions	Superficie concedée (arpents)	% de la superficie totale	1673/1697 (%)
St-Jacques	32	1598,5	48,8	90,1
St-Claude	5	280,0	8,5	30,1
La Tortue	5	260,0	7,9	—
St-Lambert	21	1140,0	34,8	47,5
Total	63	3278,5	100,0	47,5

67. Si l'on excepte les cinq concessions de La Tortue, on obtient un total de 58, sur les 110 accordées jusqu'en 1697.

Tableau 10
Les côtes, selon la superficie
concedée (1685)

Côtes	Nombre de concessions	Superficie concedée (arpents)	% de la superficie totale	1685/1697 (%)
St-Jacques	32	1598,5	37,5	90,1
St-Claude	6	480,0	11,3	51,6
La Tortue	—	—	—	—
St-Lambert	45	2180,0	51,2	90,8
Total	83	4258,5	100,0	61,7

Après 30 ans d'existence, 12,2% de la superficie de la seigneurie est concedée⁶⁸. Compte tenu des dimensions généreuses du fief, la mise en censive témoigne d'un dynamisme évident.

2. Les censitaires⁶⁹

Comme l'indique le tableau 11, la seigneurie compte 48 censitaires dès 1673, signe manifeste de l'effort déployé par les Jésuites. Jusqu'en 1685, leur nombre croît faiblement, mais, suite à 15 départs, le chiffre de 55 censitaires signifie 22 nouvelles recrues. Pendant cette période, leur répartition à l'intérieur des côtes subit un changement notable. Au début, la moitié environ du groupe a une terre sur la côte St-Jacques, tandis que, 12 ans plus tard, on en trouve deux sur trois ayant une terre sur la côte St-Lambert. De 1685 à 1697, cette dernière

68. La seigneurie couvre 56 448 arpents (Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent*, 475).

69. On trouvera la liste des censitaires dans l'Appendice D.

proportion se voit réduite à un sur deux, à cause du développement des côtes St-Claude et de La Tortue. Durant ces dernières années, la seigneurie accueille 34 nouveaux censitaires, mais, encore une fois, 15 autres ne figurent plus sur la liste, d'où le nombre de 74 pour l'année 1697.

Tableau 11
Le nombre des censitaires

Côtes	1673	1685	1697
St-Jacques	22	16	19
St-Claude	5	7	12
La Tortue	6	—	12
St-Lambert	18	37	39
Total*	48	55	74

* Un même censitaire peut avoir des terres sur plus d'une côte.

Ainsi, pendant qu'on doublait la superficie des terres mises en censive, le nombre des censitaires, lui, n'augmentait que de 50%. En conséquence, pour l'ensemble de la seigneurie, la superficie moyenne par censitaire augmente (tableau 12). Exception faite de La Tortue, l'augmentation est particulièrement évidente pour les propriétaires de la côte St-Jacques. Là, 16 censitaires se partagent en 1685 la même superficie qui était détenue par 22, en 1673 ; en 1697, ils jouissent d'un régime encore très favorable. À la prairie St-Claude, on note une augmentation aussi substantielle, due en grande partie à la continuation de plusieurs concessions. Quant à la côte St-Lambert, la superficie moyenne demeure stable, puisque la mise en censive et les censitaires se multiplient dans une même proportion.

Tableau 12
La superficie moyenne (en arpents)
par censitaire

Côtes	1673	1685	1697
St-Jacques	74,3	102,1	93,3
St-Claude	56,0	68,6	77,5
La Tortue	43,3	—	150,0
St-Lambert	63,3	58,9	61,5
Seigneurie	69,0	78,1	93,3
Seigneurie* (— La Tortue)	69,4	78,1	79,7

* Nous éliminons seulement les censitaires qui n'ont pas de terres ailleurs qu'à La Tortue.

La qualité des censitaires dépend surtout de la stabilité dont ils font preuve. De 1673 à 1685, quinze ont quitté la seigneurie. Parmi les 33 qui restent — ils représentent 70% de l'effectif initial —, deux sur trois ont conservé les mêmes terres (tableau 13). Les rares cas où il y a eu établissement sur une autre côte sont dus à la fermeture de celle de La Tortue. De ce groupe, six autres auront quitté en 1697 (tableau 14). Ceux qui restent présentent toujours autant de stabilité.

Au total, 21 personnes sur 48 ne comptent plus parmi les censitaires en 1697. Mais il faut souligner que les terres de huit d'entre elles, après leur décès, sont placées dans des mains autres que celles de leurs héritiers. Denise Lemaistre, par exemple, a épousé en secondes noces François Caël, mais ce dernier meurt en 1687, ayant auparavant fait donation de ses biens à

Tableau 13
Stabilité des censitaires de 1673,
jusqu'en 1685

Côte d'origine	Même terre ou partie de terre	Même côte	Autre côte	Départs
St-Jacques	9	12	2	8
St-Claude	0	1	1	3
La Tortue	0	0	3	0
St-Lambert	13	14	0	4
		33		15
		48		

Tableau 14
Stabilité des censitaires de 1673,
jusqu'en 1697

Côte d'origine	Même terre ou partie de terre	Même côte	Autre côte	Départs
St-Jacques	8	10	2	9
St-Claude	0	1	1	3
La Tortue	0	0	1	3
St-Lambert	12	12	0	6
		27		21
		48		

son épouse⁷⁰. Celle-ci vend à Eustache Dumay la concession que possédait le défunt⁷¹. De tels censitaires, n'eût été de la mort, auraient fort probablement conservé leurs terres.

Parmi les 13 autres, un cas particulier doit être relevé : Antoine Barrois, en 1683, a déserté, pour aller s'établir chez les Hollandais (New-York), entraînant avec lui sa femme et leurs six enfants⁷². Moment bien choisi par le déserteur, puisqu'il empochait, peu de temps avant, la rondelette somme de 1020 livres « en argent de France », fruit de la vente d'une de ses terres⁷³. Et il quittait sans régler à Jean Cailloud, duquel il avait acheté 100 arpents⁷⁴, les 364 l. qui restaient à payer.

Les autres censitaires n'ont pas quitté dans de telles conditions. Tous, évidemment, vendent leurs terres, encaissant un montant en nature ou en espèce, plus ou moins élevé, selon la mise en valeur et l'équipement laissé. Les frères Leduc exigent 500 minots de blé pour leurs concessions, leurs emplacements et différents équipements de ferme, à livrer à Montréal à raison de 50 minots par an⁷⁵. Un autre, Simon Guillory, qui fai-

70. Basset, 11 juillet 1684. Il a épousé D. Lemaistre, veuve de Pierre Perras, le 9 octobre 1684.

71. Hervieux, 12 mai 1690. La concession avait été donnée à Caël le 16 juillet 1673 (Tissot).

72. Désertion mentionnée dans la requête de Jean Cailloud et dans la réponse de Migeon, Sr de Branssat, juge établi à Montréal (documents originaux trouvés dans le Fonds E. Choquet). La date de la requête est illisible, mais la réponse du juge est datée du 11 nov. 1683. Le cas de Barrois n'était pas exceptionnel, car un édit royal, en avril 1684, porte « défense à tous les Français (. . .) de se retirer à Orange, Manatte et autres lieux appartenant aux Anglais et Hollandais, sous peine de mort contre ceux qui se seront mis à la tête de plusieurs pour désertir (. . .) et des galères contre ceux qui les auront suivis » (*Jugements et délibérations du Conseil souverain*, II : 971-972).

73. Maugue, 16 nov. 1682, Vente à É. Bisaillon. Il a reçu les derniers 700 l. le 8 mars suivant.

74. Tissot, 21 oct. 1680.

75. Tissot, 20 sept. 1677. Vente à J. Cailloud. L'acquéreur vendra ces terres à A. Barrois (note précédente).

sait cultiver sa terre ⁷⁶, finit par la vendre, de même que son emplacement, et perçoit 725 l. comptant en argent ⁷⁷.

Parmi ces censitaires, deux retournent en France : Pierre Surat ⁷⁸ et Joseph Tissot. Ce dernier se réserve cependant le pouvoir de reprendre son habitation dans les deux années qui suivent la vente ⁷⁹, mais il n'aura pas à l'exercer. La plupart des autres vont s'établir à Montréal ⁸⁰, quand ils n'y sont pas déjà. Sept possédaient une concession depuis cinq ans ou moins ; les autres, depuis 10 et même 19 ans. À l'exception de Guillory, tous sont célibataires et, à ce titre, moins attachés à leurs terres.

Durant la période 1685-1697, si l'on exclut le groupe précédent, on constate neuf nouveaux départs (tableau 15). Parmi ceux-ci, il y a Pierre Foubert et Claude Aumart, décédés ⁸¹. Jacques Perras, fils de Pierre, est peu intéressé à sa terre ⁸². Jacques Guitaut, capitaine de milice de la côte St-Lambert et marchand, ne se réserve que son logement dans le fort ⁸³. Trois autres, mariés, jugent plus prudent, en raison de la guerre, de s'établir à Montréal ⁸⁴.

76. Mauge, 25 août 1678, Bail à C. Boyer pour 2 ans.

77. Bourguine, 3 mars 1686, Vente à É. Dumay.

78. Tissot, 26 juin 1681, Donation à Charles Robert. La donation étant annulée par les Jésuites, Surat vend à P. Poupert (Mauge, 3 oct. 1682).

79. Tissot, 6 janv. 1681, Vente à M. Faye.

80. Ils vont peut-être y pratiquer un métier, tel Claude Rure, cordonnier, et René Voisin, tailleur d'habits.

81. Les héritiers de P. Foubert vendent la propriété à Ét. Truteau, habitant de Longueuil (Colard, 8 déc. 1686). Les terres de C. Aumart — nous savons dans quelles circonstances — sont vendues à Denis Brousseau (voir p. 81-82).

82. Conçédée le 2 juin 1679 (Tissot), il la vend à A. Marsil l'année suivante (Tissot, 5 mai 1680). L'acquéreur s'étant désisté, puis un autre, il finit par s'en défaire en 1686 (Mauge, 17 mars 1686, Vente à J. Lonctin).

83. Mauge, 29 août 1693, Vente à Gabriel Lemieux.

84. É. Debien, mari en secondes noces de Marie Campeau, veuve de Nicolas Lépilleur, vend la terre de ce dernier à A. Delmas (Mauge, 7 nov. 1693). Les deux autres sont A. Foran et J. Rou.

Tableau 15
 Stabilité des censitaires de 1685, jusqu'en 1697
 (à l'exclusion des 27 qui étaient
 déjà censitaires en 1673)

Côte d'origine	Même terre ou partie de terre	Même côte	Autre côte	Départs
St-Jacques	2	2	0	2
St-Claude	6	6	0	0
St-Lambert	8	10	1	7
		19		9
		28		

Tableau 16
 Stabilité des censitaires
 de 1685, jusqu'en 1697

Côte d'origine	Même terre ou partie de terre	Même côte*	Autre côte	Départs
St-Jacques	11	11	0	4
St-Claude	7	7	0	0
St-Lambert	20	21	1	11
		40		15
		55		

* Charles Boyer, établi sur les deux mêmes côtes en 1685 et en 1697, n'est compté qu'à la prairie St-Claude.

Bref, sur les 30 censitaires que l'on élimine de la liste en 1685, ou 1697, un sur trois l'est à cause de décès et transport de ses biens à autrui par les héritiers. Un tiers, peut-être la moitié, se défont de leurs terres pour s'établir ou pratiquer un métier à Montréal. Si l'on excepte les décédés, les trois quarts étaient célibataires au moment où ils se départissaient de leurs concessions.

Le tableau des départs ne doit pas jeter de l'ombre sur celui des persévérants. En 1697, à l'exclusion des censitaires arrivés après 1685, on en compte 40⁸⁵ (tableau 16). Presque tous habitent La Prairie depuis qu'ils y ont des terres⁸⁶, c'est-à-dire depuis 10, 15 et le plus souvent 25 ans environ. Quatre seulement ne sont pas mariés⁸⁷. La moitié du groupe est établie sur la côte St-Lambert. Sauf deux, tous ces propriétaires conservent les mêmes terres⁸⁸, ce qui ne les empêche pas d'en acquérir de nouvelles.

Ces anciens propriétaires possèdent en moyenne 88 arpents, mais si l'on excepte ceux de la côte St-Lambert, pour qui cette moyenne est inférieure d'un peu plus de 20 arpents, les autres sont riches de 112 arpents, ce qui est nettement supérieur à ce qu'on trouve pour l'ensemble de la seigneurie⁸⁹. Cela n'étonne pas : parmi les 12 censitaires qui jouissent de

-
85. Seize d'entre eux sont décédés à cette date. Ils étaient tous mariés et, en 1697, leurs terres sont toujours en possession de leurs héritiers, c'est-à-dire de leur veuve et de ses enfants. Seule exception, Jean Cailloud, ami et ex-associé de Julien Averty, hérite de ses biens, l'épouse du défunt étant morte peu avant ce dernier. En outre, sauf Benoît Bisailon, tous étaient censitaires depuis au moins 1674. Pour ces raisons, nous les gardons sur notre liste.
86. Claude Caron, Jean Magnan et Mathurin Moquin vivent à Montréal depuis peu. Avec Jacques Lamarque, ce sont les seules exceptions.
87. Jean Chevalier, Jean Gardel, Nicolas Laurent, Pierre Lespine.
88. Cela est vrai pour la période 1685-1697. Si l'on compte à partir de 1673, 31 sur 40 montrent pareille stabilité.
89. Pour la seigneurie, la superficie moyenne est de 93,3 arpents (tableau 12).

115 arpents et plus, deux seulement sont de la côte St-Lambert.

Il y a donc un phénomène d'accaparement, évident surtout chez les censitaires des deux autres côtes. Mais il est proportionnel à la superficie qui dépasse celle dont ils jouissaient au départ. Or six censitaires sur dix conservent une même dimension de terre⁹⁰, pendant que trois autres n'ont acquis que 40 ou 50 arpents de plus⁹¹. Ainsi, il n'y a plus qu'un propriétaire sur dix à avoir accaparé davantage, c'est-à-dire, pour être plus précis, 5 sur 40.

Parmi ces derniers, Jacques Deniau et Pierre Bourdeau, voyageurs pendant plusieurs années, se préparent à une vie plus sédentaire. Tous deux sont mariés. Utilisant le fruit de leurs voyages, ils achètent des terres offrant déjà quelques arpents en culture. Deniau, par exemple, paie 600 l. à Claude Caron pour une terre de 40 arpents⁹². Le même jour, Bourdeau achète 150 arpents du curé Geoffroy pour 120 livres⁹³. Robert Drousson reçoit une concession supplémentaire de 200 arpents, mais elle ne revêt à ce moment aucune valeur⁹⁴.

Deux autres cas sont de nature à montrer que l'accaparement en question répond à des besoins autres que celui de spéculation. Jean Duval, encore célibataire, paie un prix élevé pour une terre adjacente à celle qu'il s'est fait concéder six mois auparavant⁹⁵. Il consolide ses actifs par l'achat de 25 ar-

90. Au total, 24 sur 40, dont 14 sont de la côte St-Lambert.

91. Au total, 11 censitaires.

92. Adhémar, 10 oct. 1695. Il paie 400 l. comptant en monnaie d'argent et 200 l. le 8 juin 1699.

93. Adhémar, 10 oct. 1695.

94. Adhémar, 4 juillet 1694. Il en vend d'ailleurs la moitié à Étienne Percillier un an plus tard, parce qu'il jugeait probablement ne pouvoir la mettre suffisamment en valeur (Adhémar, 22 juin 1695, acte introuvable).

95. Il achète 50 arpents de C. Boyer, au prix de 500 l. ; la transaction englobe un hangar et une batterie (Tissot, 14 juillet 1675).

pents supplémentaires situés en face de ses terres, sur l'autre rive de la rivière St-Jacques⁹⁶. Ces terres, il les garde et les cultive au profit de sa famille, laquelle compte cinq enfants en 1690, année où il est tué par les Iroquois.

Claude Caron fait preuve d'un même esprit. Ses acquisitions totalisent 175 arpents⁹⁷, outre les 80 qui lui ont été concédés. Lui-même les fait fructifier jusqu'à son établissement à Montréal⁹⁸. Il ne se défait que de 40 arpents, pour lesquels il obtiendra 600 livres, preuve d'un travail constant et acharné.

Peut-on, à la lumière de ces faits, traiter l'un quelconque de ces propriétaires d'« ancêtres des forbans de la spéculation rurale » ?⁹⁹ Sûrement pas. Ce sont de simples chefs de famille, qui ont non seulement le souci de bien nourrir les leurs, mais aussi d'établir un jour leur progéniture. Si quelque profit résulte de leurs acquisitions, ce n'est que juste rétribution pour le travail accompli.

3. *Les obligations des censitaires*¹⁰⁰

Les concessions ont pour objectif de « faire valloir les terres de la seigneurie ». C'est donc dans cet esprit qu'il faut comprendre les obligations et les charges des censitaires. Le sei-

96. Colard, 26 déc. 1685, Vente J. Magnan à J. Duval. Il ne débourse cette fois que 115 livres.

97. Tissot, 1^{er} mai 1674, Vente de 50 arp. par C. Boyer ; 21 déc. 1675, Vente de 50 arp. par J. Cailloud ; 23 sept. 1674, Vente de 25 arp. par M. Moquin ; 21 sept. 1677, Vente de 50 arp. par C. Boyer. Il ne débourse au total que 2 taureaux et 360 livres.

98. Il achète une maison à Montréal (Adhémar, 1^{er} juin 1689). Il louera ses terres à Antoine Pilon (Maugue, 10 mars 1692), puis à René Dumas (Adhémar, 4 oct. 1696).

99. Expression utilisée par É. Choquet, devant la propension de Jean Cailloud à s'approprier des terres (*Les communes de Laprairie*, 48). Le cas est cependant comparable à celui de Caron.

100. Elles sont analysées d'après les contrats de concession rédigés par Tissot, tous construits sur le même modèle. Les variantes apparaissant dans les actes notariés seront notées.

gneur, tout en invitant le concessionnaire à partager avec lui cette responsabilité, ne cherche pas moins à sauvegarder ses prérogatives.

Un certain nombre de charges, auxquelles n'est rattaché aucun droit lucratif, encouragent la mise en valeur des terres et favorisent le bien commun. Le censitaire doit « se bastir et loger (...) par soy ou par autre dans un an »¹⁰¹. Le seigneur veut ainsi s'assurer que le concessionnaire viendra grossir les rangs de la population ; peu importe que ce soit lui ou un autre à sa place, puisque le résultat est le même. Il doit « défricher incessamment » et, par mesure de sécurité, « découvrir ses deux voisins ». L'utilité publique lui demande de « souffrir les chemins » jugés nécessaires et de « faire les fossés qui seront ordonnés »¹⁰². Pour éviter les abus susceptibles de se présenter, il est donné à chacun la permission de couper du bois pour se bâtir, mais « à l'endroit qui lui sera indiqué ». Dans le but d'éviter toute dispute, le seigneur oblige le concessionnaire de faire borner la terre, si ce n'est déjà fait, dans les six mois suivant l'acte de concession¹⁰³. Les habitants, enfin, qui bénéficient d'une commune ne peuvent y amener leurs cochons qu'après les récoltes, afin de la conserver dans le meilleur état.

101. Le délai n'apparaît pas dans les actes rédigés par Adhémar.

102. Adhémar ne mentionne pas l'obligation de faire les fossés. Gédéon de Catalogne notera, en 1712, que « la plupart des terres qui y sont en culture estoient des prairies que les habitants ont desséchées par des fossés, ce qui les a rendues fertiles en toutes sortes de grains et (de) légumes, quoique sujettes à brumer » (Munro, *Documents relating to the seigniorial tenure*, 109).

103. Cette opération consiste, après mesurage, à tirer les alignements et, sur chacun, à planter deux bornes de pierre, sous lesquelles sont enterrés brique et mâchefer. Nous ne possédons qu'un seul procès-verbal, rédigé le 25 sept. 1673 par Jean Le Rouge, juré-arpenteur venu de Québec cet automne-là (annexé à l'acte de concession à J. Tissot, Tissot, 21 déc. 1673). Quelques inventaires des titres et enseignements mentionnent sept autres opérations du genre en septembre et octobre de la même année (Adhémar, 30 sept. 1693 ; 29 oct. 1693 ; 18 mars 1694). Le 3 juillet 1694, Gédéon de Catalogne fait le bornage et mesurage des terres qui seront concédées à La Tortue (Adhémar, 4 juillet 1694, Concession à Jacques Boyer).

Le seigneur se réserve, en outre, certains droits, le plus souvent lucratifs, indiquant au censitaire son état de dépendance. Le cens et la rente sont payables annuellement et à perpétuité, le premier décembre, le paiement commençant l'année suivant ou précédant l'acte de concession ¹⁰⁴. À ce moment, les habitants ont pu écouler une bonne partie de leur production et sont en moyen d'effectuer le paiement de ces droits. C'est aussi le temps propice pour les seigneurs, à l'approche de l'hiver, de faire amples provisions. Les cens et rentes varient selon les dimensions de la terre. Le front d'une concession détermine le montant exigé pour le cens, faible impôt nominal. Son taux est d'un denier par arpent ¹⁰⁵. La rente foncière, qui représente le loyer à payer pour la concession, est ordinairement d'un sol par arpent de superficie et d'un chapon vif, ou sa valeur, au choix des seigneurs, par arpent de front ¹⁰⁶. Mais les censitaires de la côte St-Lambert ont obtenu une réduction de la rente, laquelle est de 6 d. au lieu d'un sol par arpent, soit la moitié de ce qui est exigé partout ailleurs sur la seigneurie ¹⁰⁷. Le revenu seigneurial provenant de ces droits atteint un peu plus de 285 l. en 1697 (tableau 17), sans compter les chapons qu'on peut évaluer à une livre chacun. Si on ajoute à ce montant le revenu provenant de la rente imposée aux emplacements, environ 100 l. ¹⁰⁸, le total est de 385 l. ¹⁰⁹. Dans quelle mesure les censitaires satisfont-ils à ces obligations ? Les contrats de vente des terres ¹¹⁰ fournissent un élément de réponse : 8 terres seulement

104. Le paiement s'effectue à la résidence des Jésuites à La Prairie. Avec l'ouverture d'une maison à Montréal, une précision nouvelle s'impose, sous la plume d'Adhémar : ou « à tel autre lieu qui sera indiqué par lesd. RR. PP. ou leur procureur pourvu que ledit lieu n'exède pas six lieues loin de lad. prairie de la Madeleine ».

105. En ce qui concerne la terre de 80 arpents qui forme une pointe au front des concessions à la côte St-Claude, les Jésuites la considèrent comme équivalant à une terre de 4 X 20 arpents. Le cens est donc de 4 deniers.

106. Pour la terre mentionnée dans la note précédente, la rente est de 80 sols (4 livres) et 4 chapons.

107. Nous verrons plus loin les circonstances ayant amené cette réduction.

108. Voir p. 76.

109. À l'exclusion des chapons, c'est le montant que les Jésuites déclarent pour l'année 1701 (JR, 65 : 182).

110. Nous en avons consulté 116 pour la période 1672-1697.

accusent un arrérage des cens et rentes ¹¹¹ et 28 sont quittes de toute dette. Seize autres contrats mentionnent simplement l'arrangement qui intervient entre vendeur et acheteur quant au paiement de la rente pour l'année « présente » ¹¹². Malgré ce que laissent supposer les actes de vente, la perception des droits seigneuriaux posait sans doute quelques problèmes ¹¹³.

Tableau 17
Revenus seigneuriaux provenant des
cens et rentes (1697)

Côtes	Superficie (arpents)	Rente totale			Front (arp.)	Cens		
		l.	s.	d.		Chap.	s.	d.
St-Jacques	1773,5	88	13	6	74,5	74,5	6	2
St-Claude	930,0	46	10		38	38,0	3	2
La Tortue	1800,0	90			36	36,0	3	
St-Lambert	2400,0	60			120	120,0	10	
		285 3 6					22	4
Revenu total		286 l. 5s. 10d.			et 268,5 chap.			

Le seigneur peut aussi percevoir les lods et ventes, c'est-à-dire une taxe que doit payer celui qui achète une terre. Elle équivaut au douzième du prix de vente. Ce droit a-t-il été exi-

111. Les montants les plus élevés sont de 22 l. 10 s. (Maugue, 29 août 1683, Vente par P. Richer à J. Dumay) et de 31 l. (Maugue, 10 oct. 1691, Vente par J. Bouthiller à É. Truteau). Dans les deux cas, les acheteurs s'engagent à solder ces arrérages, mais les déduisent du prix de la vente.
112. Les 64 autres contrats sont muets sur la question.
113. Pour cette raison, le P. Raffex a demandé de se pourvoir contre ses débiteurs justiciables devant le juge établi à Montréal (voir p. 95).

gé ? Si oui, rien ne renseigne sur le revenu qu'en auraient tiré les Jésuites ¹¹⁴. Il y a enfin les droits de commune et de mouturage ¹¹⁵.

Le seigneur, chargé de développer sa seigneurie, doit en conserver le contrôle. À cette fin, il se réserve le droit de reprise en cas de vente d'une concession, en remboursant le prix principal ¹¹⁶. Si un censitaire ne remplit pas ses obligations, il a le pouvoir de lui retirer sa concession, sans être tenu « de faire aucune diligence ny procédure de justice, ny a aucun remboursement de l'augmentation (qui) pourroit avoir (été) faicte sur ycelle ». Les Jésuites témoignent d'une patience extrême à l'égard des censitaires négligents. Une terre est vendue en 1679 et l'acquéreur la laisse « sans y avoir habitué » ; il ne paie ni le prix convenu ni les droits seigneuriaux. Ce n'est que six ans plus tard que le premier censitaire vend de nouveau sa terre, reconnaissant que les Jésuites ont toléré la situation « par charitable considération », en dépit des ordonnances « au regard de l'obligation d'habituer les terres concédées par les seigneurs » ¹¹⁷. Un autre, « ne pouvant faire valoir toute la terre qui consiste en 200 arpents » et « se voyant pressé tant par les voisins que par messieurs les seigneurs », se voit dans l'obligation d'en « vendre une partie pour faire valoir l'autre » ¹¹⁸. Les seigneurs exercent leur droit de retrait dans un cas seulement : donnant suite aux plaintes des voisins, lesquels menacent même de quitter leurs concessions, ils retirent à Jacques Deniau la terre qu'il laisse couverte de bois et de ferdoches depuis plus de dix ans, permettant aux Iroquois de faire des embuscades. Dans l'intérêt public, la terre est concédée à un autre ¹¹⁹.

114. Deux contrats seulement signalent que l'acheteur s'engage à payer les lods et ventes (Tissot, 24 juil. 1672, Échange d'habitation entre A. Barrois et J. Rou ; 25 sept. 1672, Vente par P. Prudhomme à T. Hébert).

115. Nous en traiterons plus loin.

116. On en a été témoin lors des reprises de terres à la côte de La Tortue.

117. Mague, 2 nov. 1684, Vente par Marie Pacrau, veuve de Fiacre Ducharme, à Claude Péguin. Elle avait été précédemment vendue à Jean Armand, menuisier demeurant à Montréal (Mague, 29 mars 1679).

118. Tissot, 25 juillet 1681, Vente par C. Boyer à F. Hémério et M. Greslier.

119. Basset, 16 juin 1689, Concession à Jean Roy, fils.

La mise en valeur des terres

Grâce aux prairies environnantes, la terre que reçoit le censitaire offre parfois une partie prête pour la charrue. Mais la majeure partie de cette terre est « complantée en bois debout » ; sa mise en valeur commence donc par le défrichement. Cette opération, très éprouvante, constitue non seulement un préliminaire à toute exploitation agricole, mais vise aussi à garantir une certaine sécurité : abattre la forêt environnante diminue les risques d'embuscade. En cela, les habitants sont solidaires, puisque chacun doit « découvrir » ses voisins. L'arbre fournit en outre les matériaux nécessaires à la construction et le bois de chauffage. Le colon a ainsi tout intérêt à défricher « incessamment ».

Sauf quelques rares exceptions, les censitaires ne tardent pas à défricher et à cultiver, conscients que leur subsistance repose sur cette activité. Ils savent aussi que la terre, à une époque où elle est abondante et facile d'accès, n'a de valeur que proportionnellement à l'effort investi. Une terre qui demeure « en bois debout » n'a pour ainsi dire aucune valeur ¹²⁰.

1. Le rythme du défrichement

Un homme peut, en une saison, nettoyer et mettre propre à la pioche un arpent de terre en bois debout et le rendre ainsi prêt à ensemençer pour le printemps ¹²¹. Mais, à en juger par le recensement de 1681, la mise en valeur des terres progresse à un rythme différent. Pour 38 habitants, on déclare un total de 214 arpents en valeur (tableau 18).

120. André Marsil vend la moitié de sa terre pour 10 l. seulement (Maugue, 6 mai 1689). Les 40 arpents sont toujours en bois debout. Par cette vente, il porte sur l'acquéreur, Jacques Gerbault, l'obligation de satisfaire aux droits seigneuriaux, lesquels n'ont pas été acquittés depuis 1679, année de la concession.

121. Le 25 septembre 1672, T. Hébert promet faire et avoir complété un tel travail pour le premier mai suivant (Tissot, Vente par P. Prudhomme à T. Hébert). Il était aussi possible de défricher, en une saison, un arpent et demi.

Tableau 18
Répartition des habitants (H), selon le nombre
d'arpents (A) en valeur (rec. 1681)

A	H	A	H	A	H
0	2	6	4	10	4
2	7	7	2	12	1
3	3	8	2	14	1
4	4	9	1	16	1
5	6				

Deux habitants n'ont aucun arpent en valeur. Léonard Besse a fait donation de ses biens et des droits sur son habitation à Claude Caron¹²² ; Jean Clément, nouvellement installé, a renoncé à l'acquisition qu'il avait faite suite au désistement du vendeur¹²³. Les autres, grâce surtout au rendement exceptionnel de sept d'entre eux, ont défriché en moyenne 5,9 arpents. Cette moyenne est sans doute quelque peu au-dessus de la réalité, si l'on considère que l'agent du recensement a omis les noms des habitants partis « courir les bois », lesquels mettent sûrement moins d'ardeur au travail de la terre.

De toute évidence, la culture des terres présente en 1681 une faiblesse certaine ; il en va de même, probablement, jusqu'à la fin de la période étudiée. Une terre de la prairie St-Claude, sur laquelle cinq arpents sont en valeur en 1681, n'en a que sept en 1695, n'ayant pu être cultivée à cause de la guer-

122. Tissot, 11 sept. 1676, Donation par L. Besse à C. Caron, fils ; Adhémar, 4 déc. 1694, Arrêté de compte entre C. Caron, père et fils.

123. Mauge, 19 mars 1680, Vente par C. Boyer à J. Clément. L'annulation est annexée au contrat de vente.

re ¹²⁴. Par contre, deux terres, concédées en 1672, pour lesquelles on déclare six arpents en valeur en 1681, montrent un défrichement et une mise en culture très avancés : l'une, sise à la côte St-Lambert, est estimée à 2 300 l. en 1694 et a 30 arpents en valeur ¹²⁵ ; pour l'autre, le vendeur demande 3 000 l. en 1696 ¹²⁶.

L'écart que présente la mise en valeur des terres peut s'expliquer par différents éléments déjà soulignés, tels la stabilité, les acquisitions rentables et le travail acharné et constant des habitants. D'autres facteurs, positifs et négatifs, exercent aussi une influence sur le rendement dont témoigne l'habitant. Il faut leur donner une attention spécifique.

2. Les facteurs positifs

a) Les associations

Il arrive parfois que deux colons, liés par une solide amitié, contractent une association par laquelle ils mettent en commun « comme frères germains » tous les biens qu'ils ont ou pourraient acquérir, et s'engagent réciproquement à mettre en œuvre toutes leurs forces et industrie pour les accroître ¹²⁷. Les avantages d'une telle association, sur le plan strictement agricole, sont faciles à imaginer : partage des outils, bestiaux et bâtiments, entraide au moment des semailles ou des récoltes. Cette société prend fin avec le mariage de l'une des parties ou avant, du consentement des associés, ou encore si l'une des parties ne respecte pas les engagements pris lors du contrat.

124. Mauge, 9 juil. 1695, Inventaire des biens de M.-Anne Benoit, veuve de Jean Bourbon.

125. Adhémar, 17 mars 1694, Inventaire des biens de feu Jean Magnan. L'estimé ne vaut que pour la terre mise en valeur, les bâtiments étant en ruine.

126. Adhémar, 25 avril 1696, Vente J. Cailloud à J. Deniau. Il s'agit des terres de feu J. Averty, totalisant 75 arpents, que Cailloud cultive depuis 1687, année du décès de Averty.

127. Nous connaissons un contrat liant deux habitants de La Prairie : Basset, 4 déc. 1677, Association entre J. Averty et J. Cailloud. Deux autres s'étaient ainsi liés peu avant leur établissement : Basset, 29 avril 1674, Association entre P. Rebours et J. Supernant.

Une autre forme d'association consiste à acheter conjointement une terre et à la mettre en valeur en unissant les efforts et les ressources. La partie qui veut par la suite se désister peut vendre sa part à l'autre ¹²⁸.

L'association Bresleau-Bouthiller paraît intéressante, parce qu'on peut suivre avec précision ses effets sur la mise en valeur de la terre qu'ils occupent : en mai 1675, trois arpents étaient nettoyés ¹²⁹, mais au recensement de 1681, l'unique propriétaire déclare 16 arpents en valeur ¹³⁰. Sans l'apport de Bouthiller, Bresleau n'occuperait certes pas le premier rang au recensement pour le nombre d'arpents en valeur ; et on comprend facilement pourquoi son ex-associé ne détient pour sa part que deux arpents en valeur.

La forme d'association la plus fréquente est la simple entente entre voisins ou entre parents, essentielle en ce temps de colonisation. Thomas Hébert a aidé son voisin à lever les grains et ils ont ensuite partagé la récolte ¹³¹ ; Étienne Bisaillon a fourni du travail sur la terre de Mathieu Faye, adjacente à la sienne, pendant la captivité de ce dernier par les Iroquois, travail évalué à 45 livres ¹³². Jean Roy, nouvellement établi, malade et craignant même de mourir, s'associe avec Jacques Supernant pour les semences à venir :

(...) chacun fournit pour ce faire un bœuf de travail qu'ils accoupleront pour travailler ensemble dans leurs semences et terres de la prairie St-Lambert, sur leurs habitations jusques à ce que l'une et l'autre des habitations soyent ensemencées (...) et si Roy, présentement malade,

128. Trois cas : Tissot, 5 fév. 1673, Vente par P. Jarny à J. Magnan et M. Moquin ; 9 fév. 1675, Vente par L. Paillard et P. Jarny à T. Hébert ; 26 mai 1676, Vente par N. Gagné à J. Bresleau et J. Bouthiller.

129. Tissot, 26 mai 1675, Vente par N. Gagné à J. Bresleau et J. Bouthiller.

130. Au moment où Bresleau acquiert la part de Bouthiller, la terre est évaluée à 900 l. (Tissot, 18 avril 1681) ; au recensement, Bresleau ne possède que cette terre.

131. Tissot, 25 sept. 1672, Vente par P. Prudhomme à T. Hébert.

132. Adhémar, 6 oct. 1693, Inventaire des biens de M. Faye.

Tableau 19
Les baux à La Prairie, jusqu'en 1697

Bailleur	Preneur	Durée du bail (ans)	Début du bail	Prix annuel*	Acte notarié*
1) N. Gagné	P. Surat	3		14mb ; 6mp	T, 09-02-75
2) N. Gagné	J. Bresleau J. Bouthiller	3		20mb	T, 14-03-75
3) J. Lamarque	L. Paillardy	4	Semences de 1677	12½mb	B, 14-07-76
4) S. Guillory	C. Boyer	2	St-Michel	15mb	M, 25-08-78
5) P. Richer	A. Mersier	3		défricher un arpent	M, 21-01-79
6) P. Richer	J. Lebian	3		15mb	B, 01-08-79
7) L. Paillardy	F. Hémério	3	Toussaint	14mb	M, 22-10-81
8) B. Bisailon	J. Aumart	1		50# ; 50mb	A, 03-09-87
9) G. Testard	R. Drousson	5	jour du contrat	50mb ; 50mp	M, 16-03-88
10) J. Magnan	F. Primot	5	St-Michel passée	Métayage	M, 04-10-89
11) A. Marsil	G. Bertrand F. Vaudry	5	jour du contrat	5mb	M, 15-03-90
12) C. Caron	A. Pilon	3	15 avril	100mb ; 30mp ; 4ma ; 50c	M, 10-03-92
13) J. Testard (ép. Leber)	R. Drousson	3	jour du contrat	25mb ; 10mp	M, 21-10-92

Tableau 19
(suite)
Les baux à La Prairie, jusqu'en 1697

Bailleur	Preneur	Durée du bail (ans)	Début du bail	Prix annuel*	Acte notarié*
14) G. Testard	R. Dupuy	2	Toussaint	50mb	M, 13-09-93
15) J. Cailloud	A. Pilon	4		Métayage	A, 31-10-93
16) C. Caron	R. Dumas	3	jour du contrat	45mb	A, 04-10-96
17) G. Testard	T. Raymond	3	Toussaint passée	35mb ; 2½mp	A, 21-11-96
18) S. Beaujean (Vve Moquin)	P. Roy	5	Toussaint	18mb	A, 20-10-97

* Abréviations utilisées :

mb	minot de blé froment
mp	minot de pois
ma	minot d'avoine
#	livre (monnaie)
c	choux
A	Adhémar
B	Basset
M	Maugue
T	Tissot

venait à mourir, les journées du bœuf qu'il doit fournir seront payées à 20s. par jour pendant le temps qu'il travaillera pour Supernant ¹³³.

Quelle que soit la forme d'association, le moins qu'elle puisse apporter est de permettre, par la mise en commun des biens, une meilleure utilisation des ressources.

b) *Les baux*

Jusqu'en 1697, treize censitaires mettent leur terre à bail (tableau 19). Les motifs qui amènent à recourir au bail sont variés : départ pour un voyage de traite, absence prolongée d'un mari, activités exclusivement bourgeoises, besoin d'aide pour exploiter efficacement toutes ses terres.

Dans bien des cas, le bail est une mesure provisoire. Le fait aussi qu'il soit peu fréquent sur la seigneurie montre bien l'attachement de l'ensemble des censitaires à leur terre, leur volonté de s'y établir et de l'exploiter. Quand, en des circonstances exceptionnelles, le censitaire recourt au bail, il garde ses droits sur son habitation. Il porte sur un autre le poids des obligations seigneuriales et tire même un bénéfice tout en vaquant à d'autres activités. Deux censitaires recourent au bail d'une façon continue et tous deux sont des bourgeois, Gabriel Testard et Claude Caron.

La plupart des baux sont à ferme (bail de fermage). Le bailleur exige annuellement une proportion fixe des fruits de la terre ; ce prix peut aussi varier selon l'équipement dont dispose le preneur ou fermier. Dans le bail de métayage — deux cas seulement — bailleur et preneur se partagent également les dépenses pour les semences et les revenus provenant de la récolte.

Le bail commence soit au moment des semences, soit à celui des récoltes ; sa durée couvre une période variant d'un à cinq ans, mais elle est le plus souvent de trois ans. L'entente

133. Mauge, 11 oct. 1689, Convention entre J. Roy et J. Supernant.

entre le bailleur et le fermier dépasse largement le cadre du prix annuel à payer. Le bailleur ne procède pas à la légère : il précise les biens qu'il se réserve, procède à un inventaire complet des biens qu'il laisse à la disposition du preneur, exige le remboursement des avances qu'il fait pour faciliter les semences. Il veut s'assurer que le locataire jouira de ses biens « en bon père de famille », comme si le tout lui appartenait. Les obligations du fermier consistent à cultiver selon les règles établies, à entretenir les bâtiments, à effectuer les menues réparations et à prendre grand soin de l'équipement et des bestiaux. Si le preneur apporte des améliorations aux bâtiments ou augmente la superficie en culture, il se verra rembourser les frais. Au bout de chaque année, une visite est prévue pour évaluer l'état des choses. Quant aux droits seigneuriaux, le preneur est habituellement tenu de les acquitter.

Prendre à bail une terre avec les bâtiments et l'équipement qui en dépendent, cela représente des avantages certains : le preneur n'a pas à dépenser son énergie à construire ou à défricher, et, s'il le fait, il sera dédommagé de ses efforts ; sur le plan financier, il n'a aucun investissement à faire ; il a déjà une bonne idée du revenu qu'il pourra tirer de son travail, la terre ayant été éprouvée déjà. Si enfin le prix de location est fixe, la récolte, elle, peut varier à la hausse et à l'avantage du fermier.

Ce que recherchent principalement les preneurs, c'est une terre à cultiver, parce qu'ils n'en ont pas, ou parce qu'ils sont insatisfaits de celle qu'ils ont ou qu'ils désirent en cultiver davantage pour ainsi accroître leurs revenus. Il est intéressant de noter que 15 des 18 preneurs habitent La Prairie au moment du bail et que 11 de ceux-là possèdent une terre sur la seigneurie ou s'en verront concéder une.

Certains habitants, même mariés, préfèrent prendre à bail une terre plutôt que d'en acheter une. Antoine Pilon est laboureur de métier et a, semble-t-il, ses gens pour le seconder, lesquels ne sont pas ses fils ; c'est à lui qu'ont recours les censitaires les mieux nantis. Un autre, Robert Drousson, a déjà fait huit années de fermage ; il était peut-être insatisfait de sa ter-

re ¹³⁴ ou, à cause des Iroquois, incapable d'en tirer un revenu suffisant. On peut supposer que ces fermiers attendent patiemment de se voir concéder une terre à la mesure de leurs besoins ¹³⁵. Le preneur est parfois un voisin ¹³⁶ ; ou encore le fils d'un habitant, prêt à prendre sa part de responsabilités ¹³⁷.

Dans tous les cas, la mise à bail montre l'intérêt des censitaires à maintenir leurs terres en valeur et même à l'accroître : le bail à ferme ou à rentes est un moyen de tirer avantage de l'épargne accumulée par le travail passé sous forme de champs en valeur. Si le preneur y trouve un bénéfice, il en va de même et peut-être davantage pour le fermier.

c) *Les domestiques*

Au début, elles ne sont pas nombreuses les familles qui comptent des enfants en âge de prêter main-forte dans l'exploitation agricole ¹³⁸. En plus de l'entraide entre voisins et amis, les associations et le recours à des fermiers, les domestiques constituent aussi une source de main-d'œuvre. Bon nombre de volontaires s'engagent à travailler pour un habitant pendant une période variant de quelques jours à quelques années. Pendant son service, le domestique est nourri et logé. La Prairie en fournit quelques exemples.

En 1675, Pierre Roy, habitant de la côte St-Lambert, engage Mathurin Valiquet pour trois ans. L'engagé est « tenu et obligé rendre tous les services en ce dont il sera trouvé et jugé capable (. . .) et singulièrement à garder les bêtes à cornes ». Ce dernier n'a que 15 ans et est le fils d'un habitant de Montréal.

134. Il a acheté une terre à la prairie St-Claude (Maugue, 15 août 1683. Vente par M. Greslier).

135. Ils recevront une terre à La Tortue.

136. Jean Aumart, voisin de B. Bisailon.

137. René Dupuy, âgé de 22 ans, prend à ferme une terre se trouvant juste en face de celle que possède son père, de l'autre côté de la rivière St-Jacques.

138. Nous comptons, pour 1681, six fils dont l'âge dépasse 15 ans et qui appartiennent aux familles Perras (2), Deniau (3) et Leber (1). On en trouve une trentaine à la fin de 1697.

Roy s'engage à le loger, à lui fournir ses vivres, à l'entretenir et à le traiter humainement. De plus, il versera annuellement 25 l. en grains, en guise de salaire, à livrer en la demeure de son père. Il livrera enfin une vache âgée au plus de quatre à cinq ans et donnera à Mathurin, au terme de son service, des vêtements, « le tout neuf et à son usage »¹³⁹.

Un autre habitant de St-Lambert procède à de tels engagements. Jean Magnan obtient, en juillet 1684, les services de Claude Péguin, ce dernier ayant obtenu son congé du sieur Petit dont il était le domestique. Il s'emploiera à ce qui lui sera commandé et ne pourra aller servir ailleurs sans la permission de Magnan. Engagé jusqu'à la Toussaint prochaine, ses gages seront de 75 l., dont 60 reviendront au sieur Petit pour le congé obtenu. Magnan fournira vivres et logement à son engagé¹⁴⁰. Quelques années plus tard, il engage Jean Brau, volontaire, pour un peu plus d'un mois. Son salaire sera de 20 livres¹⁴¹.

De tels engagements sont probablement plus nombreux que ne le laissent croire ces rares exemples. Mais il ne devait pas être à la portée de tous d'entretenir et de payer ces domestiques, privilège qui revenait sans doute aux plus riches et aux plus dynamiques¹⁴². Il était plus facile de payer un homme à la journée, au fur et à mesure des besoins.

3. *Les facteurs négatifs*

Même si le recensement de 1681 témoigne d'une certaine lenteur dans la mise en valeur des terres, l'état du défrichement ne demeure pas moins admirable. Malgré leurs maigres ressources et avec un courage à toute épreuve, les colons ont transformé une terre sauvage et inculte en un lieu habitable et capable de nourrir une population sans cesse croissante. Mais il

139. Basset, 7 avril 1675.

140. Basset, 25 juillet 1684, Obligé de Claude Péguin à Jean Magnan.

141. Maugue, 9 juillet 1695. Voir p. 123-124.

142. Antoine Pilon, fermier qui avait ses gens pour le seconder (p. 129), sans être particulièrement riche, était de ceux-là.

faut bien reconnaître qu'à cette époque certains facteurs ralentissent sérieusement le développement agricole : les Iroquois, dont l'hostilité refait surface en 1684, et, maladie grandissante, l'attrait qu'exercent les voyages de traite.

a) *La menace iroquoise*

Dans le climat qui prévaut dès 1684, le travail de la terre se trouve énormément perturbé. Plusieurs champs ne peuvent être cultivés, comme en témoigne la veuve de Jean Bourbon, lors de l'inventaire de ses biens ¹⁴³. Des récoltes sont perdues, faute de pouvoir les couper à temps ou faute de main-d'œuvre. Tant que durent les hostilités, la population doit loger les soldats, participer aux corvées que nécessitent la construction et l'entretien des forts. Les embuscades répétées et les morts qui s'ensuivent font que les énergies et le temps sont souvent dépensés à assurer protection et sécurité.

b) *La course des bois*

Les débuts de la seigneurie coïncident avec le moment où la course des bois se généralise. À partir de 1664, « les sauvages délaissent de plus en plus les foires, alors que les colons vont eux-mêmes cueillir les fourrures parmi les tribus indigènes » ¹⁴⁴. Dès lors, on voit apparaître « une classe de vagabonds professionnels » qui « absorbe les éléments les plus dynamiques de la population, prive la colonie d'une main-d'œuvre précieuse et freine l'accroissement démographique » ¹⁴⁵. Ce sont les coureurs des bois.

Nul doute qu'annuellement la population de La Prairie se voit vue privée de quelques-uns de ses éléments, attirés par les gains que promet la traite. Combien s'adonnent à cette activité ? L'année 1681, en raison du recensement, permet une évaluation assez juste. À la fin de cette année-là, 60 hommes, 29 mariés et 31 célibataires, âgés d'au moins 18 ans, vivent habituellement sur la seigneurie ¹⁴⁶. Or quinze d'entre eux ne figu-

143. Mauge, 9 juillet 1695. Voir p. 123-124.

144. Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, 49.

145. *Ibid.*, 57.

146. Résultat de nos compilations (Tableau 1, Appendice B).

rent nulle part sur les listes du recensement (tableau 20). Sachant que le recensement a omis les noms d'environ 800 coureurs de bois¹⁴⁷, c'est avec une marge d'erreur très mince que ces 15 hommes sont considérés comme faisant partie de ce groupe, d'autant plus que pour sept d'entre eux est prouvée leur participation à des voyages subséquents.

Tableau 20
Les absences au recensement de 1681,
pour La Prairie

AUMART, Claude	* LEPILEUR, Nicolas
CHEVALIER, Jean	LESPINE, Pierre
* DENIAU, Charles	PERRAS, Jacques
* DENIAU, Jacques	* PERRAS, Pierre
FORAN, André	* POUPART, Pierre
* GARDEL, Jean	ROCHE, Jean
* LAURENT, Nicolas	SURAT, Pierre
LEBIAN, Julien	

*Font au moins un voyage de traite après 1681

Aucun de ces coureurs de bois n'est marié. Ensemble, ils représentent la moitié des célibataires établis à La Prairie, et le quart de la population masculine adulte. Les plus jeunes, les frères Deniau et Perras, sont des fils d'habitants. Tous, à l'exception de Foran et de Lebian, possèdent une terre, mais, n'ayant pas de famille à nourrir et préférant l'aventure et le gain immédiat, ils mettent plus d'énergie à trafiquer qu'à cultiver. Le cas de Jacques Deniau, bien qu'exceptionnel, est symptomatique de cette attitude, conduisant à un retrait pur et simple de sa terre¹⁴⁸. Ces hommes enfin, quand ils ne demeurent pas célibataires, tardent à prendre épouse et à apporter leur

147. Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, V : 53.

148. Voir p. 121.

contribution à la croissance démographique : Pierre Perras se marie à 36 ans, Jacques Deniau, à 30 ans, et Poupart, à 33 ans. Mais principalement, il faut admettre que les femmes libres manquent beaucoup.

Pour la période précédant 1681, un seul habitant déclare préparer un voyage de traite : Jacques Guitaut, en 1674, achète une terre et la paiera à son retour, en castor ou original¹⁴⁹. Son absence se prolonge, puisqu'en 1678, « étant absent depuis longtemps », il passe pour noyé et on procède à l'inventaire du contenu de son coffre¹⁵⁰. Le coureur de bois n'a pas intérêt à enregistrer devant notaire qu'il abandonne sa terre pour aller trafiquer chez les indigènes, ce qui explique l'unique témoignage recueilli. On instaure en 1681 le régime des 25 congés annuels, permettant exclusivement aux détenteurs de permis d'aller traiter parmi les tribus indigènes¹⁵¹. Désormais, le voyageur, que le traiteur engage pour exploiter un congé, remplace graduellement le coureur de bois. Les engagements pour l'Ouest passés devant notaire permettent de dresser une liste de 20 habitants, participant à la traite entre 1685 et 1697 (tableau 21).

Cette liste appelle quelques observations. La traite semble une tradition établie dans quelques familles : Boyer, Deniau, Perras, Dumay. La plupart des hommes sont déjà des voyageurs d'expérience, même les plus jeunes. Joachim Leber, qui n'a que 21 ans, est engagé aux mêmes conditions que Nicolas Lepieur, âgé de 30 ans¹⁵². L'initiation aux voyages dans l'Ouest se fait parfois assez tôt : les Jésuites des missions ourtaouaises, à la recherche de domestiques, engagent pour trois ans Pierre Roy, âgé de 15 ans seulement¹⁵³. Contrairement à

149. Tissot, 21 fév. 1674, Vente par J.-B. Berger à J. Guitaut.

150. Maugue, 23 mars 1678. Inventaire fait à la requête de M. Bourgeois, chez qui Marguerite, fille de Guitaut, est en pension.

151. Règlement inefficace, car les autorités émettent nombre de permis officieux (Hamelin, *op. cit.*, 50).

152. Bourguine, 6 mai 1685. Engagement de Nicolas Lepieur et de Joachim Leber à C. Greysolon (contrats individuels).

153. Adhémar, 6 août 1692. Engagement de P. Roy, C. Primot, Mathieu Sauton et Jean Boyer.

Tableau 21

Les voyageurs de La Prairie (1685-1697)

BABEU, André (M)	DUMAY, Eustache (M)
BESNARD, Joseph (M)	DUMAY, Joseph (M)
* BARITAUT, Julien	• DUPUY, René
* BISAILLON, Benoît	• LAURENT, Nicolas
* BOURDEAU, Pierre (M)	* LEBER, Joachim
* BOURASSA, François (M)	* LEMIEUX, Gabriel (M)
• BOYER, Antoine (M)	• LEPILÉUR, Nicolas (M)
• BOYER, Joseph	• PERRAS, Jean
* DENIAU, Charles (M)	• PERRAS, Pierre
* DENIAU, Jacques	POUPART, Pierre (M)

• fils d'habitant
 * plus d'un engagement
 M marié au moment de l'engagement ou
 de l'un des engagements

ce que la liste pour 1681 laissait entendre (tableau 20), la traite n'est pas une affaire exclusive aux célibataires, la moitié des engagés étant mariés. Ces derniers, plus âgés, sont aussi les plus expérimentés et les mieux payés. Les renseignements concernant le nombre des voyageurs demeurent très fragmentaires, mais le fait que la moitié des engagés connus soient des fils d'habitants porte à conclure qu'une proportion importante de la population pratique cette activité. Un taux de participation de 25%, comme le laisse supposer le recensement de 1681, apparaît normal, compte tenu de la position géographique de La Prairie.

Comment expliquer semblable désertion ? L'appât du gain en est le principal facteur. Un voyageur expérimenté, tel Eustache Dumay, peut obtenir jusqu'à 700 l. pour 12 mois de travail¹⁵⁴, sans compter le profit qu'il tire à traiter son fusil, sa

154. Adhémar, 7 mai 1690, Engagement de François et Eustache Dumay à F. de Boisrondel, pour un voyage aux Illinois.

couverte, ses hardes ou ses propres marchandises. En outre, les vivres sont fournis pendant la durée du voyage. En général, les salaires s'établissent à 300 ou 400 livres. Les voyages sont des randonnées très éprouvantes et exigent une condition physique parfaite. Ils attirent donc les éléments les plus jeunes de la population : la plupart ont entre 25 et 35 ans.

L'influence du cercle familial et des amis contribue à maintenir un taux élevé de participation. On voit ainsi Jean Perras suivre les traces de ses frères aînés ; François Bourassa s'engage à deux reprises avec son beau-frère, Joachim Leber.

Il faut comprendre aussi que « le castor est une monnaie que l'on thésaurise comme un écu d'or (...) pour établir des enfants, acheter des terres, payer des dettes »¹⁵⁵. Pierre Bourdeau remboursera, au retour de son voyage, les 120 l. que lui avance sa belle-mère pour l'achat d'une terre¹⁵⁶. Avec les profits de la traite, Pierre Perras et Antoine Boyer s'acquittent des 600 l. que leur coûte la terre achetée conjointement¹⁵⁷. Eustache Dumay achète une première terre en 1690, pour laquelle il débourse 800 l. comptant « en bonne monnaie »¹⁵⁸. En 1692, il promet de payer 700 l. pour une seconde propriété, avec « le castor qu'il peut avoir aux 8ta8s », ce dont il s'acquitte l'année suivante¹⁵⁹.

Pour bien des hommes, la traite des fourrures est une occupation passagère. Tôt ou tard, ils sentent le besoin de s'établir solidement : ils se marient et acquièrent un patrimoine, déjà en valeur de préférence, puisqu'ils en ont les moyens. D'autres se désintéressent de l'agriculture. Ils finissent par vivre exclusivement de la traite ou se lancent dans le commerce. C'est le cas de Jacques Guitaut et de Gabriel Testard, marchands et bourgeois de La Prairie. La traite, pour certains individus, apparaît comme un moyen de monter dans l'échelle so-

155. Hamelin, *op. cit.*, 37.

156. Adhémar, 10 oct. 1695, Vente par L. Geoffroy.

157. Adhémar, 21 mars 1694, Vente par Marie Pacrau.

158. Hervieux, 12 mai 1690, Vente par Denise Lemaistre.

159. Mauge, 15 sept. 1692, Vente par P. Lefebvre.

ciale, par l'accession à des activités dites bourgeoises. On voit ainsi Charles Deniau participer d'abord à la traite à titre d'engagé¹⁶⁰ puis lui-même, en 1694, engage Antoine Boyer, représentant en cela le sieur Le Gardeur de L'Isle et Étienne Bisaillon¹⁶¹ ; et c'est probablement à son propre compte qu'il engage René Dupuy l'année suivante¹⁶². S'il reçoit deux emplacements en 1694¹⁶³, c'est qu'il a peut-être l'intention de se lancer dans le commerce.

La ferme domaniale

Le domaine

Les Jésuites se sont réservés un domaine en bordure du fleuve, de part et d'autre de la rivière St-Jacques¹⁶⁴. Les seigneurs, comme les censitaires, participent à la mise en valeur de la seigneurie en exploitant ces terres, qu'ils désignent comme la « ferme et metterie » seigneuriale. À cet effet, ils engagent des fermiers (tableau 22). Comptant une superficie de 200 arpents, la moitié du domaine est en valeur en 1677¹⁶⁵.

Les baux donnent des indications sur ce qui limite et compose la ferme domaniale. Selon les termes du premier contrat, elle comprend « les terres labourées, les prairies, la moitié du jardin, la grange et tous les bâtiments, excepté le logis des Pères et la cave de la grange ». À la place de la grande étable, le P. Frémin met à la disposition du fermier les deux vieilles étables, qu'il fera réparer ; et, pour remplacer le grenier de

160. Bourgine, 25 mars 1685, Engagement de C. Deniau à Antoine Bazinet ; Adhémar, 4 juillet 1688, Engagement de Jacques et Charles Deniau à C. Greysolon.

161. Adhémar, 17 sept. 1694.

162. Mauge, 3 juin 1695.

163. Adhémar, 22 sept. 1694.

164. Le domaine est mentionné les premières fois dans les actes de concession des terres adjacentes : Tissot, 31 mai 1672, Concession à J.-B. Berger ; 21 déc. 1673, Concession à J. Tissot.

165. « Aveu et dénombrement. . . », greffe R. Becquet, 8 nov. 1677.

Tableau 22
Bail à ferme des terres seigneuriales

Fermier	Durée du bail	Début du bail	Contrat
Charles Boyer	5 ans	St-Michel	Tissot, 29-06-75
Jean Cailloud	5 ans	Toussaint	Basset, 04-05-92
Pierre Gagné	5 ans	Toussaint	Adhémar, 04-06-97

cette grande étable, il permet l'usage du grenier de la maison seigneuriale, excepté celui qui est au-dessus de la chapelle ¹⁶⁶.

Les deux autres baux sont plus explicites. Les bâtiments, logés dans le fort, comprennent :

(...) une grande maison, partye de pièces de bois sur pièces, et partye en coullice, sa cheminée de bousillage, à masse de pierre et mortyer de terre, couverte de bardeau : une grange a potteaux entourée de madriers de bois de pin, couverts de paille et herbe ; une estable de soixante pieds de long de pièces sur pièces, couverte de paille ; (...) un petit fourny (fournil) tel quel ¹⁶⁷.

Les terres de la ferme sont ainsi limitées :

tenant d'un côté à la rivière St-Jacques, d'autre (côté) au fort (...) et terres de la commune (...), d'un bout au grand chemin qui va dud. fort à lad. rivière St-Jacques et passe le long du moulin à vent (...), et d'autre bout aux terres de Jean Caillou (...) ¹⁶⁸.

166. Tissot, 24 août 1676, Modification au bail à ferme des terres seigneuriales.

167. Basset, 4 mai 1692.

168. Adhémar, 4 juin 1697. C'est la première fois qu'est mentionné le « grand chemin ». Le côté opposé à la rivière St-Jacques est limité, selon un autre contrat, par un chemin commençant au pont de La Croix(?) et situé entre le moulin et le fort, lequel se rendait à La Fourche (Adhémar, 31 oct. 1693, Bail par Jean Cailloud à Ant. Pilon).

De l'autre côté de la rivière — adjacent à la côte St-Lambert — les Jésuites baillent aussi trois petits morceaux de terre labouvable, contenant environ quatre ou cinq arpents, ne se réservant de ce côté que les prairies¹⁶⁹. Il y a enfin « un morceau de prairie (...) qui fait la devanture de la concession du nommé Dupuys »¹⁷⁰. Les contrats ne donnent aucune information sur les bestiaux et les instruments agricoles laissés aux soins des fermiers¹⁷¹. Les seigneurs cèdent aux fermiers le droit de pêche sur la rivière St-Jacques¹⁷².

Le bail de la ferme

Les fermiers engagés, de même que leurs femmes, sont tous des habitants établis sur la seigneurie depuis les débuts. Ce sont de solides travailleurs, des gens stables et auxquels les Jésuites peuvent faire confiance. Les avantages et les gains que leur offre le bail de la ferme, ils les doivent aussi à la considération que leur portent les seigneurs¹⁷³.

Charles Boyer, annuellement, en plus de lever deux arpents de terre neuve, doit remplir les conditions suivantes : livrer à Montréal, tête de la navigation vers Québec, 500 livres de blé, la première livraison se faisant le 1^{er} mars 1677 ; traîner 15 cordes de bois et faire porter le bois de chauffage des Pères dans la petite cuisine ; donner trois journées de traînage, selon les besoins des Pères. Il doit, en outre, fournir la pension aux Pères et à leurs visiteurs, laquelle est évaluée à 180 l. pour chaque Père pour la durée du bail, et, pour les visiteurs, à 10 s. par tête quotidiennement. Cette pension sera prise en déduc-

169. Adhémar, 4 juin 1697.

170. Il sera inclus, en 1693, dans la concession à F. Dupuy.

171. Les contrats font mention d'inventaires pris le jour où débutent les baux, mais ces inventaires sont introuvables.

172. Adhémar, 4 juin 1697. Unique mention de ce droit pour la période étudiée. Il donne au seigneur une part de profit sur les pêches, lorsqu'elles dépassent les fins de subsistance.

173. Nous supposons que ces gens ne se sont pas lancés dans une telle aventure sans l'assurance de profits appréciables. Mais nous ne pouvons les estimer.

tion du revenu de la ferme. Elle était avantageuse pour les preneurs, comme l'indique la prévision d'un arbitrage sur la perte qu'ils pourraient faire « en cas que les Pères quittent la prairie »¹⁷⁴. Le fermier, enfin, entretient les clôtures et les ponts et fait les menues réparations aux bâtiments.

Avec les améliorations apportées graduellement au domaine, les obligations des fermiers se font, dans une même mesure, plus lourdes. Les autres baux précisent que la culture des terres doit se faire « par solles et saisons convenables », sans les « dessoler ny dessaisonner », et les fumer après avoir converti les pailles et fourrages en fumier¹⁷⁵. Le loyer annuel comprend alors des charges qui visent, par la fourniture de diverses denrées et services, à répondre surtout aux besoins des missionnaires du Sault¹⁷⁶ : payer au supérieur de la résidence de Villemarie, à la Toussaint, une somme de 100 l., laquelle sera employée aux grosses réparations des bâtiments de la ferme¹⁷⁷ ; livrer 100 l. pesant de bon beurre aux Pères de la mission, partie en été et la plus grande en automne¹⁷⁸, et, à la St-Martin (11 novembre), un grand cochon gras, prêt à tuer ; traîner, chaque hiver, 35 cordes de bois de chauffage, à couper dans le bois le plus proche de la maison des missionnaires au Sault, et les déposer devant cette maison, les billots devant mesurer quatre pieds de long et être maniables ; blanchir le linge à l'usage des Pères, ces derniers se chargeant de le faire porter et le reprendre ; livrer, à la fin du bail, deux vaches laitières¹⁷⁹.

Différentes ententes viennent conclure les baux. Tandis que les bailleurs se chargent des grosses réparations, les pre-

174. La mission quitte La Prairie en juillet 1676.

175. Témoignage intéressant. contre le mythe qu'on ne savait pas fumer les terres.

176. La liste des charges est basée sur le bail à P. Gagné ; nous noterons les variantes concernant le bail à J. Cailloud.

177. Cailloud n'avait pas à débouser cette somme.

178. De Cailloud, on exigeait 100 l. (monnaie).

179. Cailloud, lui, devait laisser deux génisses. Mais il fournissait, de plus, 100 pots de lait, à mesure des besoins, de même que 100 francs de blé, que les Pères envoyaient chercher ; il devait enfin aider quelquefois à voiturier les choses nécessaires à leur subsistance, de Montréal au Sault.

neurs se voient confier les petites et rappeler de garder clos et couverts les bâtiments. Le bail ne peut être transféré à un autre sans le consentement écrit du procureur des Jésuites. Jean Cailloud se prévaudra de cette entente, lorsqu'il baillera à Antoine Pilon ses propres terres, de même que celles du domaine. Par ce contrat, il s'assurera les services d'un laboureur de métier, ainsi que de ses bœufs¹⁸⁰. Les preneurs doivent prendre soin des bêtes à cornes, avec les arrangements coutumiers en cas de mort de l'une d'elles. Il était enfin permis — c'est le cas du moins pour Cailloud — d'utiliser la grange des bailleurs pour y déposer les grains et les foins provenant de leurs propres terres¹⁸¹.

Avec peut-être un arrêt durant les guerres iroquoises, la ferme des Jésuites a été continuellement mise en valeur. Elle est, à titre d'exemple pour les censitaires, le fleuron agricole de la seigneurie.

Les services publics

Le moulin

À l'automne de 1671, lors du premier contrat de concession, les Jésuites obligent le censitaire de faire moudre ses grains au moulin qu'ils ont fait bâtir¹⁸². Cette célérité à doter la seigneurie d'un tel service exige des moyens financiers solides ou, du moins, un esprit d'initiative qui ne craint pas les risques et sait miser sur l'avenir¹⁸³. D'autre part, elle concrétise le désir de peupler rapidement le fief, car le moulin constitue un service nécessaire au colon.

180. Adhémar, 31 oct. 1693.

181. Les terres de Cailloud, appelées « La Butte » (Adh., 31 oct. 1693), étaient adjacentes au domaine.

182. Si le censitaire veut aller ailleurs, il doit payer le droit de mouturage. Celui-ci est fixé à la quatorzième portion, selon l'arrêt du 20 juin 1667 (*Édits, ordonnances royales* . . . , II : 39).

183. Les coûts de construction s'élèvent à au moins 2000 l. et la dépense annuelle (dépréciation, réparation, meunier), à 500 l. (Harris, *The Seigneurial System* . . . , 72-73). Concernant le moulin de La Prairie, les contrats ne donnent aucun renseignement sur les coûts de construction.

Il se trouve sur le grand chemin qui va du fort à la rivière St-Jacques, lequel est à proximité du fleuve et sert de limite au domaine seigneurial¹⁸⁴. Puisqu'il s'agit d'un moulin à vent¹⁸⁵, le site choisi correspond probablement à un promontoire, lieu idéal pour une construction de ce genre. Quant à son aspect, on peut supposer, comme à l'ordinaire, qu'il consiste en une tour ronde en pierre d'environ 20 pieds de hauteur et de 12 à 15 pieds de diamètre¹⁸⁶. Il est « garni de ses meules, tournant et travaillant, faisant le blé farine, avec son chasble, une masse, une pince, une esse, le tout de fer seulement »¹⁸⁷. Après quelques années d'usage, un maître-charpentier est chargé, en 1683, d'en refaire le solage, « moyennant la somme de 85 l. dont 55 l. lui seront payées en argent monnayé et le reste en blé »¹⁸⁸. Jusqu'en 1697, quatre meuniers vont y exercer leur profession (tableau 23).

Tableau 23
Bail du moulin seigneurial

Meunier	Durée du bail	Début du bail	Contrat
Philippe Jarny	12 ans (?)	1671	?
Laurent Frange	3 ans	29 sept. 1686	Maugue, 25-10-86
Denis Brousseau	5 ans	29 sept. 1692	Basset, 17-09-92
Pierre Mandin	5 ans	29 sept. 1697	Basset, 08-10-97

184. Des recherches archéologiques l'ont situé à environ 1500 pieds du fort, près du fleuve, vis-à-vis de la rue St-Ignace actuelle (Québec, ministère des Affaires culturelles, *Arrondissement historique de La Prairie, Dossier de déclaration*, 1975, p. 25).

185. Maugue, 26 août 1683, Marché pour la restauration du moulin.

186. Harris, *op. cit.*, 72.

187. Maugue, 25 octobre 1686, Bail à Laurent Frange.

188. Maugue, 26 août 1683. C'est le P. Beschefer, supérieur des missions, qui contracte avec André Foran.

Le bail « a titre de loyer et prix de bled » débute à la Saint-Michel. Il s'étend ordinairement sur une période de 5 ans. Au moment du bail, on procède à un inventaire des « ustensiles et autres choses » du moulin et de l'état où ils se trouvent, stipulant de les rendre dans le même état au terme du loyer¹⁸⁹. Le meunier est tenu aux menues réparations et à l'entretien des toiles et de l'arbre. Pour chaque année du bail, le droit de mouture des seigneurs s'élève à 70 minots de blé froment, à livrer en quantités égales de trois mois en trois mois, la première livraison échéant le premier janvier¹⁹⁰.

Avec une population toujours croissante, mais encore insuffisante, il était impossible au meunier de ne tirer sa subsistance que par l'exercice de sa profession. Philippe Jarny, en association étroite avec Louis Paillard, homme de travail des Jésuites, cultive un certain nombre de terres, qu'il revend deux ou trois ans plus tard avec profit¹⁹¹. Laurent Frange¹⁹², lui, ne possède aucune terre, mais ses revenus ne proviennent pas ex-

189. Nous n'avons que la mention d'un inventaire (Maugue, 25 octobre 1686).

190. Le minot de blé valant ordinairement 3 l., le coût de location est de 210 l. annuellement. Contrairement à ce qu'affirme Harris (Harris, *op. cit.*, 72-73), le meunier ne reçoit aucun salaire du seigneur.

191. Philippe Jarny, farinier, a été engagé en 1670 par Arnaud Père, marchand à La Rochelle, pour les Jésuites ; son contrat d'engagement l'assure qu'il travaillera de sa profession (*RHAF*, VI : 397).

Le premier juin 1672, il reçoit une première concession sur la riv. St-Jacques, qu'il vend huit mois plus tard, en obtenant 90 l. (Tissot, 5 fév. 1673, Vente à J. Magnan et à M. Moquin). Avec Louis Paillard, il partage une somme de 280 l. provenant de la vente d'une terre (Tissot, 9 fév. 1675, Vente à T. Hébert), terre qu'ils cultivaient conjointement depuis 1673 (Tissot, 8 oct 1673, Vente par P. Plamondon à L. Paillard). Moins de trois ans après son achat (Tissot, 21 janv. 1676, Vente par A. Foran à P. Jarny), une autre terre lui rapporte 200 l. et 2 bœufs évalués à 160 l. (Tissot, 19 août 1678, Vente à M. Moquin). Tout comme Paillard, le même jour, il se fait concéder 40 arpents à la côte St-Lambert (Tissot, 15 janv. 1678) et un emplacement (Tissot, 22 déc. 1678). Peu après la mort de son ami, il vend sa terre pour 200 l. « en argent français » (Maugue, 29 nov. 1682, Vente à Claude Faye), et retourne peut-être en France.

192. Ses origines demeurent inconnues.

clusivement du moulin. Il semble que la traite des fourrures occupe une partie de son temps et lui assure des gains supplémentaires non négligeables ¹⁹³.

Denis Brousseau ne compte manifestement pas sur les revenus de sa profession pour assurer à sa nombreuse famille — il a 8 enfants — un niveau de vie acceptable. Il achète deux terres totalisant 100 arpents ¹⁹⁴. Cette acquisition exige un déboursé de 600 l., qu'il s'engage à payer en trois versements annuels, à la Saint-Michel. Cette coïncidence avec la prise en charge du moulin indique que la saison était particulièrement lucrative pour le meunier. Contrairement à son prédécesseur, qui demeurait au moulin même, il élit son domicile au village. Pierre Mandin, farinier originaire de Québec, veuf depuis quelques années, arrive à La Prairie avec ses deux jeunes fils. Il pratique son métier dans des conditions similaires.

Les communes

La première commune octroyée aux habitants est réservée à ceux qui sont établis sur la côte St-Lambert. La prairie qui se trouve sur la devanture des concessions accordées en 1673 remplit cette fonction ¹⁹⁵. Non seulement est-elle bien située, mais un escarpement rend aussi le clôturage inutile ¹⁹⁶. Au moment où on se prépare à remettre les contrats de concession, fixant en bonne et due forme les charges que portaient les billets émis temporairement, les habitants de la côte présentent au P. Frémin leurs doléances concernant, entre autres, le droit de commune. Mais ce dernier n'étant pas autorisé à modifier les conditions déjà établies, ils présentent leur requête au Père

193. Il a en effet un billet des sieurs Hazeur et Soumande, lesquels lui doivent 1300 l. : cette somme, en castor, lui est due franche et nette de toute dette (Maugue, 15 août 1691, Donation à la mission du Sault et à l'hôpital de Québec).

194. Basset, 17 sept. 1692. Ce sont les terres de C. Aumart.

195. Voir p. 103.

196. Choquet, *Les communes de Laprairie*, 27.

Claude Dablon, recteur du Collège de Québec et supérieur de toutes les missions ¹⁹⁷.

La requête est double. Parce que « leurs terres ne sont pas bonnes », les habitants demandent que la rente foncière soit réduite de moitié : deux liards, au lieu d'un sol par arpent de superficie. Le P. Dablon accepte l'argument et mentionne des « gratifications » faites « pour récompenser les terres ». Il faut attendre les premiers contrats de concession, le 9 octobre 1672, pour obtenir une réponse claire : la demande est acceptée ¹⁹⁸.

Le second volet de la requête a trait au droit exigé pour la commune. Le coût du service est de 5 sols par bête. Les habitants le trouvent nettement trop élevé. Sur la base probablement de ce qui est exigé ailleurs, à Montréal par exemple, ils ne veulent accepter la commune « qu'à 5 sols ou pour le plus 10 sols par famille ». Face à cette demande, le P. Dablon sur-saute d'indignation, d'autant plus que la commune compte parmi les « gratifications » visant à compenser pour la moins bonne qualité des terres :

(...) je n'ai point vu jusqu'à présent que les vassaux fissent la loi à leur seigneur, lequel étant maître de sa terre, il la donne à telles conditions qu'il veut, sans que personne s'en puisse plaindre, puisqu'il est libre à un chacun d'accepter ces conditions ou non. Au reste, s'ils ne sont

197. Nous ne connaissons l'existence de cette requête que par la mention qu'en fait la « Response à la requeste des habitants de la prairie de St-Lambert » (juillet 1672). Écrit que nous attribuons au P. Dablon et que nous avons trouvé dans le Fond É. Choquet. Le document ne mentionne aucun nom d'habitant, mais nous supposons qu'il s'agissait là d'une démarche qui entraînait un assentiment général.

198. Sur les actes de concession à Pierre Lespine et à Jacques Testu, la correction apparaît : Tissot a rayé le montant exigé par l'ancien taux et ajouté le nouveau. Les concessionnaires, pour leurs 40 arpents, auront donc à déboursier 20 sols (1 livre), au lieu de 40 sols.

Cette réduction de la rente n'avait donc pas pour but, comme le croyait Harris, d'attirer des colons, mais plutôt de satisfaire aux doléances d'un groupe (Harris, *op. cit.*, 65-66).

contents de celles qui leur ont été proposées, ils peuvent faire ce qui se fait partout ailleurs en pareille rencontre, qui est de se défaire de leur concession le plus avantageusement qu'ils pourront.

Cette fois, la réponse est nette. Le refus des Jésuites, dans lequel il ne faut pas voir une affaire d'argent, est simplement une affirmation de leur qualité de « seigneur ». Avec le temps, les habitants de St-Lambert sauront apprécier, selon le P. Dablon, « ce que c'est qu'une commune et de l'avoir à perpétuité ». Ce mouvement revendicateur montre aussi la solidarité qui unit les habitants de la côte.

Les colons des autres côtes jouissent d'une petite commune localisée entre le village et le fleuve¹⁹⁹. Elle ne semble pas avoir fait l'objet d'une concession. Cependant, avec le développement que connaît et connaîtra cette partie de la seigneurie, il devient nécessaire de réviser le service offert aux habitants. Fruit d'une sérieuse planification, la concession d'une commune aux dimensions très généreuses se fait le 19 mai 1694²⁰⁰.

La commune, selon l'acte de concession, comprend les terres qui se trouvent entre le coin du bastion du fort, celui derrière lequel est logée l'église, jusqu'au grand ruisseau qui marque le début de la côte de La Tortue. Entre ces limites, la profondeur est de 100 arpents. L'une des lignes, qui sert de limite, suit le rhumb de vent des concessions de La Tortue, c'est-à-dire sud-est moins cinq degrés ; l'autre, partant du coin du bastion du fort, suit la profondeur des concessions de la côte St-Jacques. Les Jésuites se sont réservés un arpent tout autour du village, mais sans préjudice aux habitants qui voudront y faire passer leurs bestiaux pour les conduire au pacage.

Le droit de commune diffère de celui qui est exigé des habitants de St-Lambert. Il est de 30 sols par habitant et chef de famille. Comparé à l'autre, le taux est plus élevé pour une famille n'ayant qu'une ou deux bêtes, mais plus avantageux

199. Voir p. 66, note 93.

200. Adhémar, 19 mai 1694.

pour celle qui possède un troupeau nombreux. A l'époque où il a été fixé, il devait équivaloir à celui exigé sur l'autre côte.

Deux articles du contrat montrent le souci de justice et d'ordre des seigneurs. Ils cèdent à Jean Cailloud la moitié du revenu de la commune pour le temps que dure le bail des terres seigneuriales, dans lesquelles était alors incluse la commune. Ils accorderont aux habitants la permission d'y couper du bois pour se bâtir, mais s'ils le font pour le vendre, les seigneurs exigent un droit de 20 s. par pied d'arbre abattu.

La commune ainsi accordée s'inscrit dans le mouvement marqué par l'expansion donnée au village, par la réouverture de la côte de La Tortue et par les augmentations de terres accordées dans la prairie St-Claude, comme s'il s'agissait d'un second souffle au terme des années de guerre.

CONCLUSION

Le projet d'établir une société mixte à La Prairie constituait un double fardeau pour les Jésuites. Mais les ressources dont ils disposaient leur permettaient cette aventure. Avec un sens certain de l'organisation, ils ont su créer, pour les Iroquois, un établissement accueillant et respectueux de leurs traditions. Ce qui explique la croissance phénoménale dont il a joui. Si, avec le déménagement au Sault Saint-Louis, le projet a échoué, des facteurs incontrôlables, liés à la surpopulation, en sont la cause : appauvrissement des terres — il a entraîné d'ailleurs d'autres migrations — et la crainte des désordres qu'auraient pu créer le commerce de l'eau-de-vie et la trop grande proximité des Français. Le soin apporté à cette œuvre missionnaire a tout de même satisfait à l'une des exigences du peuplement de la colonie, à savoir d'accoutumer les Indiens aux mœurs françaises. La concession du Sault Saint-Louis n'avait d'autre but que de renforcer cet objectif.

Les administrateurs de la seigneurie ont apporté à l'établissement français une attention aussi fructueuse. Dès 1673, le recrutement a assuré un fond solide au peuplement. Trois éléments ont concouru au succès de l'opération : le réservoir que représentait la population de Montréal, la possibilité offerte aux soldats du régiment de Carignan de s'établir dans la colonie et l'envoi des Filles du Roi. La vitalité et la fécondité du noyau initial ont expliqué la croissance constante de la popula-

tion. Seule ombre au tableau, la guerre iroquoise, à cause des pertes qu'elle entraîne, vient ralentir le rythme de l'accroissement démographique. Rien d'étonnant non plus à ce que ce soit encore ce facteur qui ait donné au groupement en village une certaine importance. Auparavant, le besoin de protection n'apparaissait pas urgent, et la population comptait peu de gens de métier ou de service, d'où le petit nombre d'emplacements concédés. L'expansion dont jouit le village, déclarée par les nombreuses concessions des dernières années, résulte d'abord du besoin de sécurité, mais aussi du désir, pour une population grandissante, d'un organisme susceptible de favoriser les activités commerciales et la pratique des métiers. L'organisation religieuse montre une semblable évolution. La construction d'une église, en 1687, a marqué la prise en charge par les habitants de cet aspect de la vie sociale. La multiplication des familles la rendait possible, et les Jésuites, passablement occupés à desservir la mission iroquoise, ont cédé avec soulagement la desserte de la paroisse aux Sulpiciens. Pour quelques habitants, la fonction de marguillier consacre l'estime et la confiance que leur témoigne la population. La formation en village et la constitution d'une fabrique représentaient des facteurs évidents d'unification sociale.

La distribution des terres, base de la structuration économique, a été caractérisée par un acensement accéléré. Dès 1673, les côtes St-Jacques et St-Lambert étaient solidement établies. La seigneurie comptait alors 48 censitaires, possédant chacun, en moyenne, près de 70 arpents. Jusqu'en 1680, l'effort du développement a été porté sur la côte St-Lambert. Puis, pendant les 15 années suivantes, un essoufflement tout à fait normal et, surtout, la guerre, ont expliqué un nombre à peu près nul de nouvelles concessions. En 1697, comme si on voulait défier l'élément destructeur et marquer sa confiance en l'avenir, on a poursuivi la mise en censive dans la prairie St-Claude et ouvert généreusement la côte de La Tortue.

La mise en valeur des terres a accusé une lenteur certaine, mais il faut l'attribuer aux difficultés du défrichement, à l'appât du gain rapide que promettait la traite des fourrures et

aux nombreuses incursions iroquoises qui mobilisaient les énergies, retardant ou empêchant la culture. La stabilité des habitants est demeurée un facteur éminemment favorable. Sur les 74 censitaires dénombrés en 1697, environ 40 ont travaillé sur leur même terre depuis 10, 15 et, le plus souvent, 25 ans. Ils ont su en activer le développement par l'acquisition de ressources humaines et matérielles.

Si le régime seigneurial devait susciter des collaborateurs dévoués à l'entreprise coloniale, on peut conclure à une réussite complète dans le cas de La Prairie. Plus intéressantes encore, ce sont les qualités qui caractérisent le développement. On a trouvé ici une action minutieusement réglée, ordonnée et cohérente, qui, excluant toute forme d'anarchie, obéit aux besoins d'une société, et non aux caprices des individus.

Le rôle joué par le seigneur exprime hautement ces qualités. Le recrutement et la mise en censive ont révélé un entrepreneur dynamique. Son action est empreinte du souci de satisfaire aux besoins de la population : formation d'un village, construction d'un moulin, concession de communes. Usant de ses privilèges, il impose aux censitaires des obligations visant à mettre la seigneurie en valeur le plus tôt possible ; il veut aussi s'assurer le contrôle sur le développement, un juste retour sur ses investissements et la reconnaissance de son action directrice. Sa politique demeure constante, mais sait s'adapter aux circonstances, comme on a pu le constater par la réduction de la rente pour les habitants de St-Lambert, l'attribution d'emplacements plus modestes dans le fort et la concession de terres plus grandes à La Tortue. Omniprésent, le seigneur s'est porté garant d'un développement harmonieux.

Une autre qualité évidente de l'administration seigneuriale réside dans le partage effectif des responsabilités, les censitaires devenant à leur tour des collaborateurs, mais à l'échelle de leurs terres. Remarquable aussi, l'absence de tout esprit de spéculation. À une époque où la terre est abondante, l'habitant ne trouve sa subsistance et son profit que dans la mise en valeur de sa propriété.

Pour tirer un enseignement plus complet sur l'excellence du régime seigneurial, il sera nécessaire de poursuivre la recherche sur une plus longue période. Car le travail présenté ne constitue finalement qu'une introduction à l'histoire de la seigneurie, un contact préliminaire et essentiel avec le milieu.

Remerciements

L'auteur désire exprimer sa gratitude au Père Lucien Campeau, s.j., Docteur Hist. Ecc., professeur titulaire à l'Université de Montréal, à qui il est redevable d'un soutien constant et éclairé.

APPENDICE A

**LA POPULATION DE LA PRAIRIE
AU 31 DÉCEMBRE 1673**

Les célibataires

Nom, Prénom	Surnom	Âge	Métier	Origine*	Mariage	Persévérance**
AVERTY, Julien	Langevin	40		M (1659)	1677	d LP (1687)
BERGER, Jn-Baptiste						q (1674)
BESSE, Léonard		32				d LP (1684)
BOURBON, Jean		20			1680	d LP (1690)
BOUTHILLER, Jean	Roquefort	22				q (1691)
BRESLEAU, Jean	Barreau	22		TR (1666)	1679	d LP (1690)
BRUNO, Guillaume						d (1677)
CAËL, François		31		M	1684	d LP (1687)
CAILLOUD, Jean	Baron	19		M	1679	LP (1697)
CHEVALIER, Jean		44	Cordier	M (1666)		LP (1697)
COR, Pierre						q (1674)
CURAILLON, François						q (1675)
DIEL, Charles	Lepetit	20		RC	1676	LP (1697)
DUVAL, Jean		31		M (1667)	1678	d LP (1690)

* M Montréal
 TR Trois-Rivières
 RC Régiment de Carignan
 () date de l'arrivée ou du recensement

** d décédé
 q a quitté la seigneurie
 LP La Prairie

Les célibataires (suite)

Nom, Prénom	Surnom	Âge	Métier	Origine	Mariage	Persévérance
FOUBERT, Pierre				TR		d LP (1685)
GAGNÉ, Nicolas		21		M (1666)		q (1676)
HÉBERT, Thomas	Larose	22		RC	1679	LP (1697)
HÉNARD, Jean	Le Provençal	40	maçon		1682	d LP (1683)
JARNY, Philippe		27	farinier	engagé en 1670		q (1682)
LAURENT, Nicolas	Lachapelle			M		LP (1697)
LEDUC, Jean		20		M (1666)		q (1677)
LEDUC, Lambert		18		M (1666)		q (1677)
LESPINE, Pierre	Laviolette					LP (1697)
MONTMESNIER, Charles		36	serrurier	TR (1667)		q (1675)
MOURAN, Pierre		22				q (1678)
PAILLARDY, Louis		34		dom ^e des Jésuites		d (1682)
PLAMONDON, Philippe	Lafleur	32		RC	1680	d LP (1691)
POUPART, Pierre		24		M (1666)	1682	LP (1697)
ROCHE, Jean					1683	LP (1697)
ROU, Jean	Laplante	23		M (1667)	1683	q (1686)

Les célibataires (suite)

Nom, Prénom	Surnom	Âge	Métier	Origine	Mariage	Persévérance
ROUSSEAU, Antoine	Labonté	23		RC	1675	d LP (1697)
RURE, Claude	Lacroix	42	cordonnier			q (1689)
SURAT, Pierre						q (1682)
TESTU, Jacques	Larivière	30		RC	1675	LP (1697)
TISSOT, Joseph	Jansenay	30	secrétaire	dom ^e des Jésuites		q (1681)
VOISIN, René		27	tailleur	Collège de Qué. (1666)		q (1674)

Les hommes mariés

Nom, Prénom	Surnom	Âge	Métier	Origine	Mariage	Persévérance
BARROIS, Antoine		32	chirurgien	RC	1672	q (1683)
BOYER, Charles		42		M (1666)	1666	LP (1697)
CARON, Claude		32		TR (1666)	1670	q (1689)
DENIAU, Marin	Détaillis	53		M (1653)	1659	d LP (1678)
FAYE, Mathieu		32		RC	1670	d LP (1695)
GAGNÉ, Pierre		27		M (1666)	1670	LP (1697)
LEBER, François		47		M (1666)	1662	LP (1697)
LEFEBVRE, Pierre		26		TR (1666)	1673	d LP (1694)
MAGNAN, Jean	Lespérance	33		RC	1672	q (1688)
MOQUIN, Mathurin		34		M (1666)	1672	d LP (1697)
PERRAS, Pierre	Lafontaine	54	tonnelier	M (1659)	1660	d LP (1684)
ROBIDOU, André	L'Espagnol	33	matelot	Q (1666)	1667	d LP (1678)
ROUANAIS, François		42		M (1653)	1658	d LP (1688)
ROY, Pierre		30		M (1666)	1672	LP (1697)
VERDON, Jean					1672	d (1678)

Les femmes mariées

Nom, Prénom	Âge	Origine	Mariage	Époux	Nombre d'enfants
BEAUJEAN, Suzanne	19	Montréal	1672	MOQUIN, M.	0
DAUBIGEON, Catherine	20	fille de F. Rouanais	1670	GAGNÉ, P.	1
DUCHARME, Catherine	16	Fille du Roi (1670)	1672	ROY, P.	0
GAGNÉ, Marguerite Vve M. Sauton	22	Montréal	1673	LEFEBVRE, P.	2
LEBER, Anne	15	fille de F. Leber	1672	BARROIS, A.	1
LEBREUIL, L.-Thérèse	39	Montréal	1659	DENIAU, M.	4
LEDUC, Jeanne	28	Fille du Roi (1666)	1667	ROBIDOU, A.	3
LEMAISTRE, Denise	36	Montréal	1660	PERRAS, P.	7
MEUSNIER, Perrine	51	Montréal	1658	ROUANAIS, F.	2
MOITIÉ, Marie	30	Fille du Roi (1671)	1672	MAGNAN, J.	1
MOREAU, Marg.-Françoise	18	Fille du Roi (1670)	1670	FAYE, M.	1
RICHER, Marguerite	22	Fille du Roi (1670)	1672	VERDON, J.	0
TÉNARD, Marguerite	40	Montréal	1666	BOYER, C.	4
TESTARD, Jeanne	32	Montréal	1662	LEBER, F.	4
VARENNES, Madeleine	32	Fille du Roi (1670)	1670	CARON, C.	3

APPENDICE B

**ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DE LA PRAIRIE
(1673-1697)**

Tableau I
La population

Année	Célibataires		Marié(e)s ou veuf(ve)s		Enfants*		Total	Augmentation (%)
	H	F	H	F	G	F		
1673	36	—	15	15	16	17	99	—
1677	36	—	20	20	25	32	133	34,3
1681	31	1	29	29	43	51	184	38,3
1685	23	—	37	37	53	66	216	17,4
1689	22	—	43	46	67	75	253	17,1
1693	30	8	44	47	78	78	285	12,6
1697	37	17	44	48	86	89	321	12,6

* Nous classons enfants les individus âgés de moins de 18 ans, à l'exception des personnes qui, avant cet âge, possèdent une terre ou sont mariées.

Tableau 2
Proportion de chaque catégorie d'individus
par rapport à la population (%)

Année	Célibataires		Marié(e)s ou veuf(ve)s				Enfants		Total
	H	F	H	F	G	F	G	F	
1673	36,4	—	15,1	15,1	16,2	17,2	100,0		100,0
1677	27,1	—	15,0	15,0	18,8	24,1	100,0		100,0
1681	16,8	0,5	15,8	15,8	23,4	27,7	100,0		100,0
1685	10,7	—	17,1	17,1	24,5	30,6	100,0		100,0
1689	8,7	—	17,0	18,2	26,5	29,6	100,0		100,0
1693	10,5	2,8	15,4	16,5	27,4	27,4	100,0		100,0
1697	11,5	5,3	13,7	15,0	26,8	27,7	100,0		100,0

Tableau 3
 Nombre de ménages et nombre moyen
 d'enfants par ménage

Année	Nombre de ménages*	Nombre moyen d'enfants
1673	15	2,20
1677	20	2,85
1681	29	3,24
1685	37	3,22
1689	45	3,16
1693	46	3,41
1697	48	3,67

* Un(e) veuf(ve) n'ayant plus d'enfants au-dessous de 18 ans n'est pas compté(e) comme ménage.

Tableau 4
 Nombre de ménages, selon
 le nombre d'enfants

Année	Nombre d'enfants						Total des ménages
	0	1-2	3-4	5-6	7-8	9 et plus	
1673	3	6	5	0	1	0	15
1677	2	7	7	3	1	0	20
1681	5	5	10	7	1	1	29
1685	8	9	8	7	4	1	37
1689	9	9	14	9	4	0	45
1693	8	8	18	5	5	2	46
1697	5	10	14	15	3	1	48

Tableau 5
 Âge moyen des différentes catégories
 de la population

Année	Célibataires		Marié(e)s ou veuf(ve)s		Enfants
	H	F	H	F	
1673	27,8	—	36,9	28,0	4,9
1677	32,9	—	38,3	29,2	5,3
1681	33,7	19,0	39,3	30,3	6,0
1685	34,5	—	40,0	31,7	7,0
1689	29,1	—	40,7	31,8	7,6
1693	34,0	19,1	42,3	33,5	7,8
1697	25,4	21,3	42,9	35,1	8,2

Tableau 6
 Nombre de femmes mariées
 ou veuves, selon l'âge

Année	Âge				Total
	Moins de 20	20-29	30-39	40 et plus	
1673	4	4	5	2	15
1677	5	7	4	4	20
1681	4	12	6	7	29
1685	4	15	8	10	37
1689	6	17	14	9	46
1693	2	18	19	8	47
1697	1	15	17	15	48

Tableau 7
 Nombres d'hommes mariés ou veufs,
 selon l'âge

Année	Âge					Total
	Moins de 20	20-29	30-39	40 et plus	inconnu	
1673	0	2	7	5	1	15
1677	0	3	10	6	1	20
1681	0	3	14	12	0	29
1685	0	3	13	17	4	37
1689	0	3	14	18	8	43
1693	0	3	11	20	10	44
1697	0	6	8	19	11	44

Tableau 8
 Nombre d'hommes célibataires,
 selon l'âge

Année	Âge					Total
	Moins de 20	20-29	30-39	40 et plus	inconnu	
1673	2	13	8	4	9	36
1677	1	8	10	5	12	36
1681	2	4	8	6	11	31
1685	0	6	5	4	8	23
1689	4	8	1	3	6	22
1693	3	15	2	1	9	30
1697	5	23	2	1	6	37

Tableau 9
 Nombre d'enfants, selon
 l'âge et le sexe

Année	Garçons			Filles			Total	Augmenta- tion (%)
	Moins de 6	6-12	Plus de 12	Moins de 6	6-12	Plus de 12		
1673	10	4	2	12	4	1	33	—
1677	15	6	4	20	11	1	57	72,7
1681	25	13	5	26	21	4	94	64,9
1685	22	20	11	30	26	10	119	24,0
1689	28	32	15	31	18	18	142	19,3
1693	33	25	20	29	31	18	156	9,9
1697	34	33	19	35	26	28	176	12,8

Tableau 10
Les actes religieux enregistrés à
La Prairie (1670-1697)

Actes religieux	Périodes										Total
	1670- 1673	1674- 1677	1678- 1681	1682- 1685	1686- 1689	1690- 1693	1694- 1697				
Nombre de baptêmes	16	29	33	46	53	44	67				288
Nombre de séputures	6	3	3	15	27	27	39				120
Nombre de mariages	2	1	4	8	12	5	8				40
Nombre d'enfants baptisés et ensevelis durant la même période	5	3	1	7	12	5	19				52
Nombre d'enfants baptisés dans la période et ensevelis au 31 déc. 1697	5	6	6	8	14	8	19				66

APPENDICE C

LE TERRIER DE LA PRAIRIE (1673-1697)

Notes explicatives

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des terres sur les différentes côtes, depuis leur concession jusqu'en 1697.

La colonne OCCUPATION INITIALE réunit les terres concédées avant 1685. Celles concédées après cette date apparaissent dans la colonne 1697. Pour chacune, on indique la *date du contrat de concession* et les *dimensions* (front et profondeur, en arpents).

Pour la période se terminant en 1673, ou 1697, nous avons préféré indiquer dans les tableaux le *nom du censitaire*, s'il s'agit d'un individu autre que le *concessionnaire*. Un *trait interrompu* signifie que le contrat de concession englobait les terres ainsi séparées.

Tableau 2
La côte de la rivière St-Jacques (rive droite)

OCCUPATION INITIALE	1685	1697
domaine		Jean MAGNAN hrs 23-07-94 2 x 20
Jean-B. BERGER 31-05-72 2 x 20	Jacques GUITAUT	Joseph DUMAY
Pierre SURAT 31-05-72 2 x 20	Simon GUILLORY	P. LEFEBVRE hrs
Joseph TISSOT 31-05-72 2 x 20	Jacques LAMARQUE	Jacques LAMARQUE
Jacques LAMARQUE 04-06-72 6 x 20		
Thomas HÉBERT ¹ 18-07-72 2 x 25	Mathurin MOQUIN	Joseph BESNARD
Thomas HÉBERT 02-06-72 2 x 25	Claude CARON	Claude CARON
Jean CAILLOUD ² 22-01-73 2 x 25		Claude CARON fils
Léonard BESSE 08-06-72 2 x 25		
Jean MAGNAN ³ 1 x 25	Jean DUVAL	Jean DUVAL hrs
01-06-72 M. MOQUIN ³ 1 x 25		
Charles BOYER 01-06-72 2 x 25	Claude CARON	Claude CARON
Jean CAILLOUD 19-06-72 2 x 25	Claude AUMART	Denis BROUSSEAU
Antoine BARROIS ⁴ 08-06-72 2 x 25	Étienne BISAILLON	Étienne BISAILLON hrs
Mathieu FAYE 08-06-72 2 x 25	Mathieu FAYE	Mathieu FAYE hrs
07-06-72 J. AV. 1 x 20	Julien AVERTY	Julien AVERTY hrs
Claude CARON 08-06-72 2 x 20	Claude CARON	Jacques DENIAU

terres non concédées dans la prairie St-Claude

- 1 Terre concédée à Paul Prudhomme.
- 2 Terre concédée à André Robidou.
- 3 Terre concédée à Philippe Jarny.
- 4 Terre concédée à Jean Rou.

Tableau 3
La côte de la prairie St-Claude

OCCUPATION INITIALE	1685	1697	vers côte St-Jacques (d)
<i>côte St-Jacques (g)</i> Guillaume BRUNO ¹ 20-02-74	Thomas HÉBERT	Thomas HÉBERT	Jacques DENIAU ? 3 x 25
Louis PAILLARDY 26-06-72 2 x 25	Pierre BOURDEAU	Pierre BOURDEAU	François LEBER fils 09-03-95 2 x 25
Jean BRESLEAU 26-06-72 2 x 25	Jean BOURBON	Jean BOURBON hrs	Thomas HÉBERT 28-02-95 2 x 25
Pierre MOURAN 26-06-72 2 x 25	Philippe PLAMONDON	Philippe PLAMONDON	Pierre BOURDEAU 28-02-95 2 x 25
Jean BOURBON 26-06-72 2 x 25	Pierre BOURDEAU	Charles DENIAU	Jean BOURBON hrs 04-02-95 2 x 25
Jean CAILLOUD 8 x 25	René DUMAS 2 x 25	René DUMAS	André FAYE 08-02-95 2 x 25
	Robert DROUSSON 2 x 25	Robert DROUSSON	Pierre BOURDEAU 08-02-95 3 x 25
	Charles BOYER 4 x 25	Charles BOYER	Terres non concédées
terres non concédées		François BOURASSA 14-09-95 2 x 25	

1 La terre de G. Bruno a une superficie de 80 arpents.

Tableau 4
La côte de La Tortue

OCCUPATION INITIALE

1697
commune

Jean CAILLOUD 2 x 25
André ROBIDOU ¹ ?
Jean CHEVALIER 29-09-73 2 x 20
Jean BOUTHILLER 24-06-72 2 x 20
Claude RURE ?
Simon GUILLORY ?

Terres non concédées

04-07-94	Louis	BARITAUT 2 x 50
29-07-94	Pierre	BOURDEAU ² 3 x 50
13-02-96	Antoine	PILON 4 x 50
03-07-94	François	MONET 2 x 50
08-07-95	Antoine	ROUGIEU 4 x 50
	Etienne	PERCILLIER ³ 2 x 50
04-07-94	Robert	DROUSSON 2 x 50
03-07-94	Jean	BESSET 2 x 50
16-08-94	Jean	LEFORT ⁴ 2 x 50
27-07-94	Jean	LEFORT 2 x 50
03-07-94	Jacques	POISSON 2 x 50
04-07-94	Jacques	BOYER 4 x 50
02-10-96	Philippe	DESAULNIERS 5 x 50

terres non concédées

- 1 Terre qui faisait partie de la concession à Jean Cailloud.
- 2 Terre concédée à Louis Geoffroy (curé).
- 3 Partie de la concession à R. Drousson.
- 4 Terre concédée à Louis-Bertrand Aubry.

Tableau 5
La côte St-Lambert (Mouilleped)

OCCUPATION INITIALE		1685	1697
			Longueuil
terres non concédées			Jean CAILLOUD 1689 ? *
André MARSIL 26-11-79 4 x 20*	André MARSIL		François CHARON André MARSIL 2 x 20
Jacques PERRAS 02-06-79 2 x 20*	Jacques PERRAS		Jean ROY hrs
Claude RURE 18-03-78 2 x 20*	Claude RURE		
Jacques DENIAU 14-12-77 2 x 20*	Jacques DENIAU		Adrien BÉTOURNÉ 3 x 20
Pierre PERRAS fils 15-07-77 2 x 20	Pierre PERRAS fils		Pierre BÉTOURNÉ
Jean ROU 28-06-77 2 x 20			
Pierre FOUBERT 26-09-77 2 x 20	Pierre FOUBERT		Ét. TRUTEAU
Guillaume BRUNO 16-07-74 2 x 20			
Jac. SUPERNANT 09-10-74 2 x 20	Jn BOUTHILLER		Ét. TRUTEAU fils
Pierre REBOURS 09-10-74 2 x 20	Jac. SUPERNANT		Antoine DELMAS
Gilles DURAND 05-08-74 2 x 20	Nicolas LEPILEUR 3 x 20		
Jean HÉNARD 06-07-74 2 x 20	Mathieu GERVAIS		Mathieu GERVAIS
Philippe JARNY 12-07-75 2 x 20			
André ROBIDOU 08-12-74 2 x 20	André ROBIDOU		André ROBIDOU hrs
Pierre LEFEBVRE 25-05-75 2 x 20	Pierre LEFEBVRE		Eustache DUMAY
Antoine ROUSSEAU 09-07-75 4 x 20	Jean ROU 2 x 20		Jean PATENÔTRE
Charles DIEL 02-02-74 4 x 20	Charles DIEL		Charles DIEL
Fiacre DUCHARME			

* Terres dont la profondeur réelle est inférieure à 20 arpents.

Tableau 6
La côte St-Lambert, au sud du Mouillepieid

OCCUPATION INITIALE

1685

1697

Charles DIEL		
Fiacre DUCHARME ¹ 16-07-73 2 x 20	F. DUCHARME hrs	Pierre PERRAS fils
René VOISIN 19-04-74 3 x 20		Antoine BOYER
Jean MAGNAN ² 11-06-76 2 x 20	Jacques DENIAU	Jac. SUPERNANT
Fiacre DUCHARME 24-02-74 4 x 20	Claude PÉGUIN	Gabriel LEMIEUX 2 x 20
Jean ROCHE 22-06-73 2 x 20		Jean ROCHE
Pierre COR 23-01-73 2 x 20	Jean CHEVALIER	Jean CHEVALIER
Mathurin MOQUIN 20-07-73 4 x 20	Mathurin MOQUIN	Mat. MOQUIN hrs
Jean MAGNAN ³ 12-02-76 2 x 20	Jean MAGNAN	Jean MAGNAN hrs
Jean MAGNAN 13-02-72 2 x 20		
Marin DENIAU 11-12-72 3 x 20	Marin DENIAU hrs	Marin DENIAU hrs
Jean HÉNARD 29-06-73 3 x 20	Joseph DUMAY	Joseph DUMAY
Jean VERDON 24-07-73 2 x 20	Pierre PERRAS hrs	André BABEU
Antoine ROUSSEAU 25-07-73 2 x 20	Ant. ROUSSEAU	Ant. ROUSSEAU hrs
Pierre ROY 08-12-72 4 x 20	Pierre ROY	Pierre ROY
Pierre POUPART 21-09-73 4 x 20	Pierre POUPART	Pierre POUPART

Nicolas LAURENT

- 1 Terre concédée à Pierre Foubert.
- 2 Terre concédée à Julien Lebian.
- 3 Terre que Jean Ferry avait donnée aux Filles de la Congrégation avant qu'elle ne lui ait été concédée (Basset, 18-9-71).

Tableau 6

La côte St-Lambert, au sud du Mouilleped (suite)

OCCUPATION INITIALE	1685	1697
Pierre POUPART		
Nicolas LAURENT 09-10-73 2 x 20	Nicolas LAURENT	Nicolas LAURENT
Pierre PERRAS 01-10-73 4 x 20	Pierre PERRAS hrs	Pierre PERRAS hrs
Pierre LESPINE 09-10-72 2 x 20	Pierre LESPINE	Pierre LESPINE
Jacques TESTU 09-10-72 2 x 20	Jacques TESTU	Jacques TESTU
François CAËL 16-07-73 2 x 20	François CAËL	Eustache DUMAY
Claude RURE 30-05-75 2 x 20	Jean GARDEL	Jean GARDEL
Antoine CAILLÉ 30-05-75 2 x 20	Antoine CAILLÉ	Ant. CAILLÉ hrs
Mathurin MARTIN 15-01-78 2 x 20	Pierre GAGNÉ	Jérôme LONCTIN
Charles BOYER 25-12-77 2 x 20	Charles BOYER	Charles BOYER
André FORAN 01-12-78 2 x 20	André FORAN	Jacques TESTU
Joseph TISSOT 01-04-74 2 x 20	Mathieu FAYE	Claude FAYE
Louis PAILLARDY 15-01-78 2 x 20	Pierre ROY	Pierre ROY
Philippe JARNY 15-01-78 2 x 20	Philippe JARNY	Claude FAYE
terres non concédées		Ant. CAILLÉ hrs ? 2 x 20
		Claude MESNY ¹ 12-08-90 3 x 20*
		Charles DENIAU 12-08-90 3 x 20*
		Jérôme LONCTIN 12-08-90 3 x 20*
domaine		

N.B. Le front de 57 arpents mis en censive en 1673 (voir p. 103) comprend les terres de Charles Diel et, en allant vers le sud, toutes les terres jusqu'à celle de François Caël, celle-ci incluse.

¹ Terre concédée à André Foran.

* Terres dont la profondeur réelle est inférieure à 20 arpents.

APPENDICE D

**LES CENSITAIRES DE LA PRAIRIE
(1673-1697)**

Les censitaires de La Prairie

Nombre d'arpents par censitaire et par période

Nom	Nombre d'arpents par censitaire et par période																								
	St-Jacques			St-Claude			La Tortue			St-Lambert			Total												
	73	85	97	73	85	97	73	85	97	73	85	97	73	85	97										
1) AUMART	Claude	100												100											
2) AVERTY*	Julien	60	60	75										60	60	75									
3) BABEU	André										40			40											
4) BARITAUT	Louis							100						100											
5) BARROIS	Antoine	100												100											
6) BERGER	J.-Bapt.	40												40											
7) BESNARD	Joseph										50			50											
8) BESSE	Léonard	50												50											
9) BESSET	Jean							100						100											
10) BÉTOURNÉ	Adrien										60			60											
11) BÉTOURNÉ	Pierre										80			80											
12) BISAILLON	Benoît				100									100											
13) BISAILLON*	Étienne	100			125									100			125								
14) BOURASSA	François							50						50											
15) BOURBON*	Jean				50			50			100			50			50			100					
16) BOURDEAU	Pierre				100			175			150						100			325					
17) BOUTHILLER	Jean							40			40			40			40			40					
18) BOYER	Antoine										60						60								
19) BOYER*	Charles	150			100			100			40			40			150			140			140		
20) BOYER	Jacques										200						200								

Les censitaires de La Prairie (suite)

Nom	Nombre d'arpents par censitaire et par période															
	St-Jacques			St-Claude			La Tortue			St-Lambert			Total			
	73	85	97	73	85	97	73	85	97	73	85	97	73	85	97	
41) DUMAY											120				120	
42) DUMAY			40								60	60		60	100	
43) DUPUY			100												100	
44) DUVAL*			50	125	125									50	125	125
45) FAYE*						50										50
46) FAYE											80					80
47) FAYE*			100	100	100					40			100	140	100	
48) FORAN										40					40	
49) FOUBERT										80					80	
50) GAGNÉ			50												50	
51) GAGNÉ			50	50	75					40			50	90	75	
52) GARDEL										40	40			40	40	
53) GERVAIS										80	80			80	80	
54) GUILLORY				80				40						40	80	
55) GUITAUT				40											40	
56) HÉBERT			100			80	130						100	80	130	
57) HÉNARD										60				60		
58) JARNY											40				40	
59) LAMARQUE			120	120	120								120	120	120	
60) LAURENT										40	40	40		40	40	40

Les censitaires de La Prairie (suite)

Nom	Nombre d'arpents par censitaire et par période																
	St-Jacques			St-Claude			La Tortue			St-Lambert			Total				
	73	85	97	73	85	97	73	85	97	73	85	97	73	85	97		
101) TRUTEAU																80	80
102) TRUTEAU																60	60
103) VERDON													40			40	
104) VOISIN													60			60	
Nombre de total de censitaires	22	16	19	5	7	12	6	0	12	18	37	39	48	55	74		
Nombre total d'arpents en censive	1 598**	1 598**	1 773**	280	480	930	260	—	1 800	1 140	2 180	2 400	3 278**	4 258**	6 903**		

* Censitaires décédés en 1697, dont les terres sont demeurées entre les mains des héritiers.

** Il faudrait ajouter 0,5 arpents à ces chiffres, car la terre de François Leber fait 88,5 arpents.

BIBLIOGRAPHIE

A) Sources

1. Archives publiques

a) Archives nationales du Québec, à Montréal :

- « Registre de la paroisse de St-François-Xavier de La Prairie de la Magdeleine, 1670-1699 ». Copie dactylographiée.
- « Aveu et dénombrement du fief et seigneurie de Laprairie de la Madeleine » (greffe R. Becquet, 8 novembre 1677). Copie microfilmée.

Fonds Élysée Choquet :

Notes sur la population et la distribution des terres.

« Cahier des délibérations et comptes de la fabrique, n° 1 », couvrant la période 1687-1698. Copie dactylographiée.

Document « touchant les contrats de la prairie de la Magdeleine » (14 janvier 1672). Document original.

« Response à la requête des habitans de la prairie St. Lambert » (juillet 1672). Document original.

« Response du P. François Vaillant de la Comp. de Jesus comme faisant les affaires des Seigneurs de la prairie de la Magdeleine aux demandes des Marguilliers de la paroisse de lad. seigneurie sur le testament de feu Claude Omar » (22 mars 1695). Photocopie de l'original.

Requête d'un habitant, Jean Cailloud, au juge Migeon, sieur de Branssat (1683) et réponse du juge (18 novembre 1683). Photocopie de l'original.

« Aveu et dénombrement du fief de la Prairie de la Madeleine » (4 mars 1733), présenté par le P. Claude Dupuy à l'intendant Gilles Hocquart. Transcription manuscrite.

Minutes des notaires suivants :

Bénigne Basset
 Claude Mauge
 Antoine Adhémar
 Hilaire Bourguin
 Pierre Cabazié
 Thomas Frérot

Contrats de mariage sous seing privé.

Contrats divers sous seing privé.

b) Archives nationales du Québec, à Québec :

Biens des Jésuites (Administration des Seigneuries, Laprairie).

180 actes rédigés par le secrétaire des Jésuites, Joseph Tissot, couvrant la période 1671-1681.

6 actes rédigés par le notaire seigneurial, Pierre Colard, entre le 17 mars et le 26 décembre 1686.

5 contrats écrits par Laurent Hervieux, notaire seigneurial, en mai et août 1690.

Environ 20 actes, du notaire Adhémar, qu'on peut aussi retrouver dans le greffe déposé aux Archives nationales du Québec, à Montréal.

2. Sources imprimées

CANADA. *Recensements du Canada, 1870-1871*. Ottawa, Statistiques du Canada, 1876. Vol. IV (1665-1871). 422 p.

CHAMPLAIN, Samuel de. *The Works of Samuel de Champlain*. Éd. de H. P. Biggar. Toronto, The Champlain Society, 1922-1935. Vol. 2. 351 p.

DOLLIER DE CASSON, François. *Histoire du Montréal, 1640-1672*. Manuscrit de Paris. Publié sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec. Montréal, Eusèbe Sénécal, 1871. 128 p.

LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER, Jean-Baptiste de. *Estat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France, par M. L'Évêque de Québec* (1688). S.R. Publishers Limited, Mouton and Co., N. V., 1965. 268 p.

MUNRO, William Bennett. *Documents relating to the seigniorial tenure in Canada*. Toronto, The Champlain Society, 1908. 380 p.

- QUÉBEC (PROV.). *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État concernant le Canada*. Imprimés sur une adresse de l'Assemblée législative du Canada. Revus et corrigés d'après les pièces originales déposées aux Archives provinciales. Québec, E.-R. Fréchette, 1854-1856. 3 vol.
- *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*. Publiés sous les auspices de la Législature de Québec. Québec, A. Côté, 1885-1891. 6 vol.
- *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec...* Québec, A. Côté, 1887-1893; Chancellerie de l'Archevêché, 1898-etc. Vol. 1.
- *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, par P.-G. Roy, Beauceville, L'Éclaireur, 1924. 2 vol.
- *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*. Québec, E.-R. Fréchette, 1852. 484 p.
- ROY, P.-G., « Le premier recensement de la Nouvelle-France (1666) », *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, (1935-36) : 1-154.
- SULTE, Benjamin, « Le recensement du Canada, 1667 », *Histoire des Canadiens français*, IV : 64-78.
- « Recensement du Canada, 1681 », *Histoire des Canadiens français*, V : 53-90.
- THWAITES, Reuben Gold (éd.). *The Jesuit relations and allied documents...* Cleveland, The Burrows Brothers Company, 1896-1901. 73 volumes.
- « De la résidence de S-Xavier des Praiz » (Relation de 1670-1671), 55 : 30-36.
- « De la résidence de Saint Xavier des Prez » (Lettre du Père Frémin, 14 août 1672), 56 : 18-24.
- « Mission de St-François-Xavier des Prez près de Montréal pendant les années 1672 et 1673 », 58 : 74-88.
- « Mission des Iroquois de St-François-Xavier à La Prairie de la Magdeleine pendant les années 1673-1674 », 58 : 246-252.
- « Mission des Iroquois de S.-François-Xavier à la prairie de la Magdeleine pendant l'année 1675 », 59 : 256-290.
- « Mission de Saint-François-Xavier du Sault près de Montréal pendant les années 1676-1677 » (Lettre du P. Cholenec, 2 janvier 1677), 60 : 274-292.
- « Mission des Iroquois de Saint-François-Xavier du Sault pendant l'année 1677 » (Lettre du P. Cholenec, 15 janvier 1678), 61 : 50-66.

Lettre du P. Chauchetière (14 octobre 1682), 62 : 166-188.

« Narration annuelle de la Mission du Sault depuis La fondation jusques a l'an 1686 » (P. Chauchetière), 63 : 138-248.

B) *Dictionnaires et inventaires*

ALLAIRE, J.-B.-A. *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*. Montréal et St-Hyacinthe, 1910-1934. 6 vol.

BEAULIEU, André, HAMELIN, J. et Benoît BERNIER. *Guide d'histoire du Canada*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1969. 540 p.

DESCHAMPS, Clément-E. *Municipalités et paroisses dans la Province de Québec*. Québec, Brousseau, 1896. 1296 p.

Dictionnaire biographique du Canada. Vol. I : De l'an 1000 à 1700. (Québec), Les Presses de l'Université Laval, (1966). 774 p.

Dictionnaire biographique du Canada. Vol. II : de l'an 1701 à 1740. (Québec), Les Presses de l'Université Laval, (1969). 791 p.

JETTÉ, Irénée et B. PONTBRIAND. *Répertoire des mariages de Laprairie (Notre-Dame-de-la-Prairie-de-la-Madeleine)*. Publication B. Pontbriand, n° 67, 1970.

LABRÈQUE, Lucile. « Inventaire de pièces détachées de Cours de justice de la Nouvelle-France, 1638-1760 », *RAPQ*, (1971) : 5-413.

MAGNAN, Hormisdas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*. Arthabaska, 1925. 738 p.

MASSICOTTE, E.-Z. « Congés et permis de traite déposés ou enregistrés à Montréal sous le Régime français », *RAPQ*, (1921-22) : 189-225.

— « Inventaire des documents et des imprimés concernant la communauté des Frères Charron et l'Hôpital général de Montréal sous le Régime français », *RAPQ*, (1923-24) : 163-201.

— *Répertoire des Arrêts, Edits, Mandements, Ordonnances et Règlements conservés aux Archives du Palais de Justice de Montréal (1640-1760)*. Montréal, Ducharme, 1919. 140 p.

— « Répertoire des engagements pour l'Ouest conservés dans les Archives judiciaires de Montréal », *RAPQ*, (1929-30) : 191-466.

QUÉBEC (Prov.). *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservés aux Archives provinciales de Québec*, par P.-G. Roy. Beauceville, l'Éclaireur, 1919. 4 vol.

- *Inventaire des insinuations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, par P.-G. Roy. Beauceville, L'Éclaireur, 1921. 325 p.
- *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec*, par P.-G. Roy. Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929. 6 vol.
- *Inventaire des contrats de mariage du Régime français conservés aux Archives de la province de Québec*, par P.-G. Roy. Québec, 1937-1939. 6 vol.
- *Index des jugements et délibérations du Conseil souverain de 1663 à 1716*, par P.-G. Roy. Québec, 1940. 287 p.
- *Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français conservés aux Archives judiciaires de Québec*, par P.-G. Roy. Québec, 1941. 3 vol.
- *Inventaire des greffes des notaires du Régime français*, par P.-G. Roy et Antoine Roy. Québec, 1942-. 21 vol.

ROY, Antoine. « Bibliographie des monographies et histoires de paroisses », *RAPQ*, (1937-38) : 255-364.

TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. Québec, Eusèbe Sénécal, 1871-1890. Vol. 1 : de 1608 à 1700.

C) Études et articles

1. Le régime seigneurial

HARRIS, Richard C. *The Seigneurial System in Early Canada. A geographical Study*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 247 p.

TRUDEL, Marcel. *Les débuts du régime seigneurial au Canada*. Montréal, Fides, 1974. 313 p.

DECHÈNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris et Montréal, Plon, 1974. 588 p.

2. Généalogie et population

AUGER, Roland-J. *La grande recrue de 1653*. Montréal, Publications de la Société généalogique canadienne-française. n° 1, 1955. 205 p.

DEBIEN, Gabriel. « Engagés pour le Canada au XVII^e siècle vus de La Rochelle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, VI, 2 (sept. 1952) : 177-233 ; 3 (déc. 1952) : 374-407.

DUMAS, Sylvio. *Les Filles du Roi en Nouvelle-France. Étude historique avec répertoire géographique*. Québec, Société historique de Québec, 1972. 382 p.

- GODBOUT, Archange. *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*. Archives nationales du Québec, 1970. 276 p.
- *Les passagers du St-André. La recrue de 1659*. Montréal, Publications de la Société généalogique canadienne-française, n° 5, 1964. 166 p.
 - « Nos ancêtres au XVII^e siècle », *RAPQ*, (1951-53) : 449-544 ; (1953-55) : 445-536 ; (1955-57) : 379-489 ; (1957-59) : 383-440 ; (1959-60) : 277-354.
- GRÉGOIRE, Jeanne. *À la recherche de nos ancêtres. Guide du généalogiste*. Montréal, L'Éclaireur, 1957. 95 p.
- MASSICOTTE E.-Z., « Le rôle des habitants de Montréal en 1673 », *Bulletin des recherches historiques*, (1926) : 265-279.
- « Les colons de Montréal, de 1642 à 1667 », *Bulletin des recherches historiques*, 33 (1927) : 170-192, 224-239, 312-320, 379-384, 433-448, 467-482, 538-548, 613-625, 650-652 ; 37 (1931) : 757-759.
 - « Les premières concessions de terre à Montréal sous M. de Maisonneuve, 1648-1665 », *Bulletin des recherches historiques*, 34 (1928) : 395-405, 458-468.
- ROY, Régis et Gérard MALCHELOSSE. *Le Régiment de Carignan, son organisation et son expédition au Canada (1665-1668), officiers et soldats qui s'établirent en Canada*. Montréal, Ducharme, 1925. 130 p.
- TRUDEL, Marcel. *La population du Canada en 1663*. Montréal, Fides, 1973. 368 p.
- *Montréal, la formation d'une société, 1642-1663*. Montréal, Fides, 1976. 328 p.
- ### 3. Laprairie
- AUBIN, Michel (dir.). *Inventaire des actes notariés du village de Laprairie (1670-1860)*. Société historique de Laprairie de la Magdeleine, 1974. Carte, plans, description et historique.
- CHEVALIER, Joseph. *Laprairie. Notes historiques à l'occasion du centenaire de l'église*. 1941. 297 p.
- CHOQUET, Élysée. *Les communes de Laprairie*. Laprairie, Imprimerie du Sacré-Cœur. 1935. 153 p.
- « Les forts de Laprairie », *Bulletin des recherches historiques*, 51 (nov. 1945) 11 : 379-381 ; 51 (déc. 1945) 12 : 411-423.
- LEFEBVRE, Jean-Jacques, « Les Officiers de milice de Laprairie en 1745, leurs Alliés, leurs Prédécesseurs à 1700, leurs successeurs à 1760, et leurs Descendants », *Mémoires de la Société royale du Canada*, Série IV, tome VII, 1969 : 169-205.

QUÉBEC (Prov.). *Arrondissement historique de La Prairie. Dossier de déclaration.* Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du Patrimoine, 1975. 25 p.

VIGER, Jacques. *Archéologie canadienne. Souvenirs historiques sur la seigneurie de La Prairie.* Montréal, Sénécal et Daniel, 1857. 13 p.

4. La mission iroquoise

BÉCHARD, Henri. *L'héroïque indienne Kateri Tekakwitha.* Montréal, Fides, 1967. 200 p.

DEVINE, Edward James. *Historic Caughnawaga.* Montréal, Messenger Press, 1922. 443 p.

5. Divers

CAMPEAU, Lucien, « Mgr de Laval et le Conseil Souverain », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27 (déc. 1973) : 323-359.

HAMELIN, Jean. *Économie et société en Nouvelle-France.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1960. 137 p.

LACHANCE, André. *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII^e siècle. Tribunaux et officiers.* Québec, Presses de l'Université Laval, 1978. 187 p.

LEMOINE, Louis. *Longueuil en Nouvelle-France.* Longueuil, Société d'histoire de Longueuil, 1976. 157 p.

ROCHEMONTEIX, Camille. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle d'après beaucoup de documents inédits.* Paris, Letouzey et Ané, 1895-1896. 3 vol.

SÉGUIN, Robert Lionel. *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux 17^e et 18^e siècles. Fonds matériel.* (2^e éd. rev.). Montréal, Fides, 1973, 701 p.

D) Cartographie

QUÉBEC (Prov.), « Carte des sols », comté de Laprairie. Ministère de l'Industrie et du Commerce, Service de la Cartographie économique, 1943.

— « Carte orthographique », Laprairie et St-Lambert. Ministère des Terres et Forêts du Québec, Service de la cartographie, 1976.

— « Plan officiel de la paroisse de St-Antoine de Longueuil », Comté de Chambly. Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec, 19 mars 1912. Plan original primitif, 30 décembre 1867.

— « Plan officiel de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine », Comté de Laprairie. Plan original primitif, 15 décembre 1866.

TRUDEL, Marcel. *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*. Ottawa, Les Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973. 618 p.

E) *Périodiques*

Bulletin des recherches historiques (Lévis et Québec), vol. 1, n° 1, janvier 1895-.

Mémoires de la Société généalogique canadienne-française (Montréal), vol. 1, janv. 1944 -.

Revue d'histoire de l'Amérique française (Institut d'histoire de l'Amérique française, Montréal) vol. 1, n° 1, juin 1947 -.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 – Les missionnaires en charge de la mission de St-François-Xavier-des-Prés	16
Tableau 2 – Les missionnaires en charge de la mission de St-François-Xavier-du-Sault	31
Tableau 3 – Nombre d'Indiens établis au Sault St-Louis .	38
Tableau 4 – Les emplacements concédés en 1679	66
Tableau 4a – Les emplacements concédés durant la période 1694-1697	71
Tableau 5 – Les marguilliers de La Prairie de la Madeleine	84
Tableau 6 – Nombre de concessions, selon le front occupé (1697)	105
Tableau 7 – Nombre de concessions, selon la superficie (1697)	106
Tableau 8 – Les côtes, selon la superficie concédée (1697)	106
Tableau 9 – Les côtes, selon la superficie concédée (1673)	107

Tableau 10 – Les côtes, selon la superficie concédée (1685)	108
Tableau 11 – Le nombre des censitaires	109
Tableau 12 – La superficie moyenne (en arpents) par censitaire	110
Tableau 13 – Stabilité des censitaires de 1673, jusqu'en 1685	111
Tableau 14 – Stabilité des censitaires de 1673, jusqu'en 1697	111
Tableau 15 – Stabilité des censitaires de 1685, jusqu'en 1697 (à l'exclusion des 27 qui étaient déjà censitaires en 1673)	114
Tableau 16 – Stabilité des censitaires de 1685, jusqu'en 1697	114
Tableau 17 – Revenus seigneuriaux provenant des cens et rentes (1697)	120
Tableau 18 – Répartition des habitants, selon le nombre d'arpents en valeur (recensement de 1681)	123
Tableau 19 – Les baux à La Prairie, jusqu'en 1697	126-127
Tableau 20 – Les absences au recensement de 1681, pour La Prairie	133
Tableau 21 – Les voyageurs de La Prairie (1685-1697)	135
Tableau 22 – Bail à ferme des terres seigneuriales	138
Tableau 23 – Bail du moulin seigneurial	142

Figures

Figure 1 – Le village de La Prairie en 1679	67
Figure 2 – Le fort de La Prairie (1687)	69

Cartes

Carte 1 – Emplacement présumé du village iroquois de La Prairie	20
Carte 2 – La seigneurie du Sault St-Louis	37
Carte 3 – Les déplacements du village de la mission du Sault-St-Louis	40
Carte 4 – La seigneurie de La Prairie (1697)	98-99

INDEX

A

- Adhémar de Saint-Martin, Antoine,
notaire royal 13 76 93 94¹⁴ 101⁵⁰
118¹⁰¹ 118¹⁰² 119¹⁰⁴
- Ailleboust de Coulonge, Louis d',
gouverneur 46
- Armand, Jean 121¹¹⁷
- Arnaud, Benoît 64⁸⁶
- Aubin, Michel 12
- Aubry, Anne 61⁷⁸
- Aubry dit Laramée, Louis-Bertrand
65⁸⁸ 71 176
- Aumart, Claude 63⁷⁹ 70⁹⁹ 81 81¹³²
82¹³⁴ 86 113 113⁸¹ 133 144¹⁹⁴ 173
174 181
- Aumart, Jean, neveu de Claude 126
130¹³⁶
- Auvergne, M. d' 62⁷⁹
- Averty dit Langevin, Julien 50 84 86
86¹⁴¹ 86¹⁴² 96 96³³ 115⁸⁵ 124¹²⁸
124¹²⁷ 155 173 174 181
- Averty dit Léger, Maurice, cousin de
Julien 96

B

- Babeu, André 135 178 181
- Baritault, Julien, fils de Louis 135
- Baritault dit Lamarche, Louis 61⁷⁵
176 181
- Barreau, v. Bresleau
- Barrois, Antoine 55⁵² 57 112 112⁷²
112⁷⁵ 121¹¹⁴ 158 159 173 174 181
- Barrois, Catherine, fille d'Antoine 90¹
- Basset dit Deslauriers, Bénigne,
notaire 13 46 79 91
- Bazinet, Antoine 137¹⁸⁰
- Beaujean, Élie 57
- Beaujean, Suzanne, fille d'Élie 57
70¹⁰² 127 159
- Beaulieu 62⁷⁹
- Benoît, Marie-Anne 63 124¹²⁴
- Berger, Jean-Baptiste 134¹⁴⁹ 137¹⁶⁴
155 174 181
- Bertrand, Gabriel 53⁴⁰ 126

- Bertrand, Jean 65⁸⁸
- Beschefer, Thierry, jésuite 142¹⁸⁸
- Besnard dit Carignan, Joseph 135
174 181
- Besse, Léonard 123 123¹²² 155 174
181
- Besset dit Brisetout, Jean, fils 63 75¹⁰⁹
176 181
- Bétourné, Adrien 52³⁴ 177 181
- Bétourné, Pierre, fils d'Adrien 177
181
- Bigot, Vincent, jésuite 31 80
- Bisaillon, Benoît 68⁹⁵ 73¹⁰⁶ 75¹⁰⁹
115⁸⁵ 126 130¹³⁶ 135 173 181
- Bisaillon, Étienne, frère de Benoît
61⁷⁸ 63 64 64⁸⁸ 71 83 84 85¹⁴⁰
112⁷³ 125 137 173 174 181
- Boisrondel, François de 135
- Boniface, François, jésuite 18¹⁵ 19
- Boquet, Charles, donné des Jésuites
16 47⁶
- Bourassa dit LaRonde, François 75¹⁰⁹
101⁵⁰ 135 136 175 181
- Bourasseau, v. Bourassa
- Bourbon, Jean 62⁷⁹ 101⁴⁷ 124¹²⁴ 132
155 175 181
- Bourdeau, Pierre 81¹³⁰ 82¹³³ 84 85¹⁴⁰
116 135 136 175 176 181
- Bourdon, Jean, ingénieur et arpen-
teur 46 51²⁵
- Bourgeois, Marguerite 55 134¹⁵⁰
- Bouthiller dit Roquefort, Jean 93¹⁷
101 120¹¹¹ 125 125¹²⁸ 125¹²⁹
125¹³⁰ 126 155 176 177 181
- Boyer, Antoine, fils de Charles 135
136 137 178 181
- Boyer, Charles 54⁴⁵ 55⁵⁰ 55⁵¹ 67⁹⁴
73¹⁰⁶ 90³ 91⁸ 97⁴¹ 113⁷⁶ 114 116⁹⁵
117⁹⁷ 121¹¹⁸ 123¹²³ 126 134 138
139 158 159 173 174 175 179 181
- Boyer, Jacques, fils de Nicolas 118¹⁰³
176 181
- Boyer, Jean, fils de Charles 134¹⁵³
- Boyer, Joseph, fils de Charles 135
- Brau, Jean 131

Bresleau dit Barreau, Jean 33 33⁸⁶
 51²⁵ 55⁵⁴ 62⁷⁹ 63⁸³ 64 64⁸⁶ 66 66⁹³
 73¹⁰⁸ 93¹⁷ 125 125¹²⁸ 125¹²⁹ 125¹³⁰
 126 155 173 175 182
 Brion, Pierre 71 75
 Brisson, Thomas A., médecin et
 maire 12¹
 Brousseau, Denis 61⁷⁵ 70 71 75 80¹³¹
 113⁸¹ 142 144 173 174 182
 Bruno, Guillaume 58⁶² 97⁴¹ 100⁴⁶ 155
 175 177 182
 Bruyas, Jacques, jésuite 15 17⁶ 18¹⁷ 19
 31 81 82¹³³ 82¹³⁴

C

Cabazié, Pierre, notaire 91
 Caël, François 64 64⁸⁵ 90³ 110 112⁷¹
 155 179 182
 Caillé dit Biscornet, Antoine 27 27⁵⁹
 58 61⁷⁸ 73¹⁰⁷ 105⁶⁶ 179 182
 Cailloud, Jacques, fils de Jean 93¹⁶
 Cailloud dit Baron, Jean 12 55⁵⁰ 58⁶²
 64 64⁸⁵ 68⁹⁵ 73¹⁰⁶ 75¹⁰⁹ 78 83 83¹³⁶
 84 86 86¹⁴¹ 96 96³³ 102⁵⁶ 104⁶⁵
 104⁶⁶ 112 112⁷² 112⁷⁵ 115⁸⁵ 117⁹⁷
 117⁹⁹ 124¹²⁶ 124¹²⁷ 127 138 138¹⁶⁸
 140¹⁷⁶ 140¹⁷⁷ 140¹⁷⁸ 140¹⁷⁹ 141
 141¹⁸¹ 146 155 173 174 175 176
 177 182
 Callières, Louis-Hector de, gouver-
 neur 63
 Campeau, Marie, fille d'Étienne 113⁸⁴
 Caron, Claude 52²⁹ 54 55⁵⁴ 64 64⁸⁶ 84
 97⁴¹ 103⁵⁹ 115⁸⁶ 116 117 117⁹⁹
 123¹²² 126 127 128 158 159 173
 174 182
 Caron, Claude, fils 123 123¹²² 174 182
 Caron, Jean-Baptiste, donné des
 Jésuites 48
 Catalogne, Gédéon de, arpenteur 27⁶¹
 68 70 118¹⁰² 118¹⁰³
 Champigny, Jean Bochart de, inten-
 dant 86 86¹⁴²
 Champlain, Samuel de 47
 Charlevoix, François-Xavier, jésuite
 45³
 Charon de la Barre, François 80¹²⁸
 177 182

Chauchetière, Claude, jésuite 13 15³
 18¹⁴ 18¹⁷ 21²⁵ 24³⁸ 30 31 35 38 80
 80¹²⁵ 97
 Chaumonot, Pierre-Joseph-Marie, jé-
 suite 17
 Chavigny de Berchereau, François 46
 Chevalier, Françoise 93¹⁸
 Chevalier, Jean 101 115⁸⁷ 133 155 176
 178 182
 Chevalier, Joseph, abbé 11
 Cholenec, Pierre, jésuite 16, 21²² 21²⁶
 22³⁰ 23 23³³ 29⁷⁰ 31 38¹⁰⁴ 50 80
 Choquet, Élysée, abbé 12 21²⁴ 78¹²²
 83¹³⁶ 117⁹⁹
 Clément dit Lapointe, Jean 61⁷⁴ 90³
 123 123¹²³
 Closse, Lambert 103
 Coiteux, Jean 79
 Colard, Pierre, notaire seigneurial 92
 Colbert, Jean-Baptiste, secrétaire
 d'État à la Marine 34 35 35⁹⁴ 36
 Combaut, Jean 92
 Cor, Pierre 155 178 182
 Curailon, François 155

D

Dablon, Claude, jésuite 34 144 145
 145¹⁹⁷ 146
 Dalmas, Antoine, jésuite 16 34 34⁹¹
 80
 Daubigeon, Catherine 54⁴⁶ 56 159
 Debien, Étienne 113⁸⁴
 Delmas, Antoine 113⁸⁴ 177 182
 Demers, André 64⁸⁶
 Deniau, Charles, fils de Marin 52 71
 76 92¹² 133 135 137 137¹⁶⁰ 175 179
 182
 Deniau, Jacques, fils de Marin 57⁵⁹
 71 72 116 121 124¹²⁶ 133 134 135
 137¹⁶⁰ 174 175 177 178 182
 Deniau dit Destailis, Marin 55⁵¹ 56
 130¹³⁸ 134 158 159 178 182
 Denonville, Jacques-René Brisay de,
 gouverneur 59 64 68
 Desaulniers, Philippe 176 182
 Desircé, Michel 58⁶³
 Diel dit Lepetit, Charles 55⁵² 103⁶²
 155 177 178 182

- Dollier de Casson, François, sulpicien
47 48 86¹⁴²
- Domergue, Sieur de 63 63⁸¹
- Drousson, Robert 61⁷⁵ 65⁹¹ 71 76¹¹⁶
116 126 129 175 176 182
- Ducharme, Catherine, nièce de
Fiacre 57⁵⁷ 159
- Ducharme dit Lafontaine, Fiacre 54
58⁶² 121¹¹⁷ 177 178 182
- Ducharme, Louis, fils de Fiacre 58⁶²
- Duchesneau, Jacques, intendant 21²⁴
33 35 35⁹⁵ 36
- Dumas dit Rencontre, René 61⁷⁴
117⁹⁸ 127 175 182
- Dumay, Étienne 66⁹³ 73 73¹⁰⁶ 75 94²¹
113⁷⁷
- Dumay, Eustache, frère d'Étienne 63
112 134 135 135¹⁵⁴ 136 177 179
183
- Dumay, Joseph, frère d'Étienne
120¹¹¹ 134 135 135¹⁵⁴ 174 178 183
- Dupuy, Claude, jésuite 105⁶⁰
- Dupuy, François 49¹⁵ 61⁷⁴ 75¹⁰⁹ 75¹¹³
93¹⁵ 97 139 139¹⁷⁰ 173 183
- Dupuy, René, fils de François 127
130¹³⁷ 135 137
- Durand, Gilles 58⁶³ 177
- Duval, Jean 55⁵⁰ 62⁷⁹ 75¹¹⁴ 94²⁰ 116
117⁹⁶ 155 173 174 183
- E**
- Émériaux, François 92¹¹ 121¹¹⁸ 126
- F**
- Faye, André, fils de Mathieu 63 175
183
- Faye, Claude, neveu de Mathieu
143¹⁹¹ 179 183
- Faye, Louis de la, sulpicien 82
- Faye dit Lafayette, Mathieu 49¹⁵ 50¹⁸
55⁵² 63 63⁷⁹ 75¹⁰⁹ 82¹³³ 84
85¹⁴⁰ 92¹² 100⁴⁴ 113⁷⁹ 125 125¹³²
158 159 173 174 179 183
- Ferry, Jean 54 55⁵⁰ 178
- Ferté, Jacques de la, abbé de la
Madeleine 45³
- Foran, André 58⁶³ 64 64⁸⁶ 84 113⁸⁴
133 142¹⁸⁸ 143¹⁹¹ 179 183
- Foubert, Pierre 55⁵⁴ 58⁹⁴ 77¹¹⁹ 78¹²⁰
104⁶⁴ 113 113⁸¹ 156 177 178 183
- François-Xavier, v. Tonsahoten
- Frage, Laurent 94²² 142 142¹⁸⁷ 143
- Frémin, Jacques, jésuite 15 18 19 29
31 32 32⁸³ 33 36 58⁶² 67⁹⁴ 73¹⁰⁷ 79
101 101⁵² 102 137 144
- Frémont, Jean, sulpicien 79 80
- Frontenac, Louis de Buade, comte
de, gouverneur 30 32 33 34 35
35⁹³ 35⁹⁴ 35⁹⁵ 35⁹⁶ 36 36¹⁰⁰ 37 42
62 64 102
- G**
- Gagné, Marguerite, sœur de Pierre 54
56⁵⁵ 97⁴¹ 159 173
- Gagné, Nicolas, frère de Pierre 54
54⁴⁹ 60 125¹²⁸ 125¹²⁹ 126 156 173
183
- Gagné, Pierre 34⁹¹ 54⁴⁶ 54⁴⁹ 57 60 64
64⁸⁶ 66 71 74 75 82¹³³ 84 93¹⁵ 100
138 140¹⁷⁶ 158 159 173 179 183
- Gandeactua, femme de Tonsahoten
16
- Gardel, Jean 115⁸⁷ 133 179 183
- Garnier, Julien, jésuite 31
- Geoffroy, Louis, sulpicien 80 80¹²⁷
80¹²⁸ 81 82 116 136¹⁵⁶ 176
- Gerbault dit Larivière, Jacques 53⁹⁹
80¹²⁷ 122¹²⁰
- Gervais dit Le Parisien, Mathieu 58⁶³
61⁷⁷ 177 183
- Gombaud, Jean, notaire de La
Rochelle 92¹³
- Greslier, Mathurin 121¹¹⁸ 130¹³⁴
- Greysolon dit La Tourette, Claude
134¹⁵² 137¹⁶⁰
- Grimo, René 58⁶³
- Guérin dit Lafontaine, Claude 65⁸⁸
75¹⁰⁹
- Guillory, Simon 33⁸⁸ 58⁶² 66⁹³ 73
73¹⁰⁶ 90³ 102 102⁵⁵ 112 113 126
174 176 183
- Guitaut, Jacques 58⁶² 113 134 134¹⁴⁹
134¹⁵⁰ 136 174 183
- Guitaut, Marguerite, fille de Jacques
134¹⁵⁰

H

- Habert, Jacques, donné des Jésuites
93 94²²
Harris, Richard C. 143¹⁹⁰ 145¹⁹⁸
Hazeur, François 144¹⁸³
Hébert dit Larose, Thomas 54⁴⁵ 55⁵²
82¹³³ 84 97⁴¹ 100 121¹¹⁴ 122¹²¹ 125
125¹²⁸ 125¹³¹ 143¹⁹¹ 156 174 175
183
Hémério, v. Emériaux
Hénard dit Le Provençal, Jean 90³
156 177 178 183
Hervieux, Laurent, notaire seigneurial
92
Hosta, M. d' 63⁸¹

J

- Jansénay, Pierre de 90
Jarny, Philippe 55 60 66 73 105⁶⁶
125¹²⁸ 142 143 143¹⁹¹ 156 174 177
179 183

K

- Kinnouskouen, iroquois 25

L

- La Barre, Joseph-Antoine Le Febvre
de, gouverneur 64 68 96
LaCroix, Jean 53
La Croix de Chevières de Saint-
Vallier, Jean-Baptiste de, évêque
13 80
Lagrené, Pierre de, jésuite 31
Lalemant, Jérôme, jésuite 45
Lamarque, Jacques 54⁴⁷ 58⁶² 66 67⁹⁴
74 74¹⁰⁸ 75 115⁸⁶ 126 174 183
Lamberville, Jacques de, jésuite 31
Lamotte 62⁷⁹
Larose 62⁷⁹
Latreille 62⁷⁹
Laurent dit Lachapelle, Nicolas 115⁸⁷
133 135 156 178 179 183
Lauson, François de 45 45¹ 94
Lauson, Jean de, gouverneur 45¹
Laval de Montigny, François, évêque
17 24³⁷ 26⁴⁸ 27⁵⁷ 39
Leber, Anne, fille de François 57 159

- Leber, François 55⁵¹ 65⁹¹ 71 101⁵⁰
130¹³⁸ 158 159 173 184 186
Leber, François, fils 175 184
Leber, Joachim, fils de François
63⁸³ 134 134¹⁵² 135 136
Lebian, Julien 126 133 178
Lebreuil, Louise-Thérèse 91⁸ 159
Lecompte, Jeanne 50
Leduc, Jean 54⁴⁹ 58⁶² 60 65⁸⁹ 66 73¹⁰⁶
112 156 173 184
Leduc, Jeanne 57⁵⁷ 159
Leduc, Lambert, frère de Jean 54⁴⁹
58⁶² 60 65⁸⁹ 66 73¹⁰⁶ 112 156 173
184
Lefebvre, Pierre 54 55⁵⁴ 64 64⁸⁶ 66
66⁹² 75¹⁰⁹ 75¹¹¹ 84 94²¹ 136¹⁵⁹ 158 159
174 177 184
Lefort dit Prairie, Jean 65⁸⁸ 71 176
184
Le Gouès de Grès, Louis-Joseph 63⁷⁹
Lemaistre, Denise 63 77 96³² 110
112⁷⁰ 136¹⁵⁸ 159
Lemaistre dit Lamorille, Jacques 64⁸⁶
Le Mercier, François-Joseph, jésuite
48 49
Lemieux, Gabriel 113⁸³ 135 178 184
Le Moyne de Longueuil, Charles 46
Le Moyne, Jacques 55⁵⁰
Lepileur, Nicolas 113⁸⁴ 133 134 134¹⁵²
135 177 184
Le Rouge, Jean, arpenteur 118¹⁰³
Lespine dit Laviolette, Pierre 51 51²⁶
115⁸⁷ 133 145¹⁹⁸ 156 179 184
L'Huilier, Jacques 50¹⁸ 50¹⁹
Lonctin, Jérôme 71 75 75¹¹⁰ 78 78¹²¹
92¹¹ 93¹⁵ 113⁸² 179 184
Lorain dit Lachapelle, Pierre 74¹⁰⁸

M

- Magnan dit Lespérance, Jean 55⁵² 64
64⁸⁶ 75¹¹⁴ 84 94²⁰ 95²⁸ 97 97⁴⁰
115⁸⁶ 117⁹⁶ 124¹²⁵ 125¹²⁸ 126 131
131¹⁴⁰ 143¹⁹¹ 158 159 174 178 184
Mance, Jeanne 51 55
Mandin, Pierre 142 144
Marsil dit L'Espagnol, André 53 53³⁹
53⁴⁰ 61⁷⁴ 93¹⁵ 113⁸² 122¹²⁰ 126 177
184

Martin, Mathurin 179
 Maugue, Claude, notaire 13 91 91⁸
 93¹⁴ 100 47 101⁵⁰
 Mersier, André 126
 Mesny, Claude 65⁸⁸ 66⁹³ 71 75¹¹⁰
 85¹⁴⁰ 179 184
 Meusnier, Perrine 56⁵⁶ 159
 Migeon de Branssat, Jean-Baptiste,
 juge 95 112⁷²
 Millet, Pierre, jésuite 81 82
 Moitié, Marie 57⁵⁷ 97⁴⁰ 159
 Monet, François 65⁸⁸ 176 184
 Montmagny, Charles Huault de,
 gouverneur 46
 Montmesnier, Charles 55⁵⁴ 73 73¹⁰⁶
 73¹⁰⁷ 156
 Moquin, Mathurin 55⁵⁰ 57 64 64⁸⁶
 70¹⁰² 95²⁸ 115⁸⁶ 117⁹⁷ 125¹²⁸
 143¹⁹¹ 158 159 174 178 184
 Morain, Jean, jésuite 31 80
 Morand, Pierre 51
 Moreau, Marguerite-Françoise 57⁵⁷
 63⁷⁹ 159
 Moreau, Pierre 51
 Moreau, Pierre, sieur de la Taupine
 51
 Morin, Pierre 51
 Mouran, Pierre 51 156 175 184
 Mouret, Pierre 51

N

Nicolas, Louis, jésuite 47⁸

P

Pacrau, Marie 121¹¹⁷ 136¹⁵⁷
 Paillard, Louis 55 66 74 125¹²⁸ 126
 143 143¹⁹¹ 156 175 179 184
 Patenôtre, Jean 177 184
 Paul, iroquois 25 27
 Péguin, Claude 121¹¹⁷ 131 131¹⁴⁰ 178
 184
 Percillier dit Lachapelle, Étienne
 116⁹⁴ 176 184
 Péré, Arnaud 143¹⁹¹
 Péré, Jean 101⁵¹
 Perey, Jean 101
 Perras, Jacques, fils de Pierre 64 92¹¹
 93¹⁵ 113 133 177 185

Perras, Jean, fils de Pierre 135 136
 Perras dit Lafontaine, Pierre 55⁵¹ 56
 61 64⁸⁵ 77 112⁷⁰ 113 130¹³⁸ 134
 158 159 178 179 185
 Perras, Pierre, fils 57⁵⁹ 58⁶⁴ 133 134
 135 136 177 185
 Petit, Jean 131
 Picard, Michelle 61⁷⁸
 Pierron, Jean, jésuite 15
 Pierson, Philippe, jésuite 16 23
 Pilon, Antoine 71 72¹⁰⁵ 117⁹⁸ 126 129
 131¹⁴² 138¹⁶⁸ 141 176 185
 Plamondon dit Lafleur, Philippe 55⁵²
 143¹⁹¹ 156 175 185
 Poisson dit La Saline, Jacques 176
 185
 Pontchartrain, Louis Phélypeaux,
 comte de, secrétaire d'État à la
 Marine 39¹¹¹
 Pougnet, François 96³²
 Poupart, Marguerite, fille de Pierre 63
 Poupart, Pierre 55⁵⁰ 64 64⁸⁵ 78 113⁷⁸
 133 134 135 156 178 179 185
 Primot, Charles 134¹⁵³
 Primot, François 126
 Prudhomme, François, fils de Louis
 54 54⁴⁵ 54⁴⁹
 Prudhomme, Louis 54
 Prudhomme, Paul, fils de Louis 54
 54⁴⁵ 54⁴⁹ 121¹¹⁴ 122¹²¹ 125¹³¹ 174

R

Raffaix, Pierre, jésuite 15 16 17 48 55
 79 95 120¹¹³
 Raymond dit Passecampagne, Tous-
 saint 65⁸⁸ 127
 Rebours, Pierre 58⁶² 124¹²⁷ 177
 Richer, Marguerite 57⁵⁷ 159
 Richer, Pierre 120¹¹¹ 126
 Robert dit Deslauriers, Charles 113⁷⁸
 Robidou dit L'Espagnol, André 55⁵¹
 61⁷⁷ 66⁹² 73¹⁰⁶ 100 102⁵⁶ 158 159
 174 176 177 185
 Roche, Jean 133 156 178 185
 Rochemonteix, Camille de, jésuite 45³
 Rou dit Laplante, Jean 51²⁵ 58⁶²
 113⁸⁴ 121¹¹⁴ 156 174 177 185

LES ORIGINES DE LA PRAIRIE

Rouanais, François 55⁵¹ 56 56⁵⁶ 66
68⁹⁵ 75¹⁰⁹ 97⁴¹ 100 158 159 173
185
Rouanais, Jeanne, fille de François
61⁷⁶
Rouanais, Marie-Barbe, fille de
François 57⁵⁹
Rouer de Villeray, Louis 91 94
Rougieu dit LaFrance, Antoine 65⁸⁸
176 185
Rousseau dit Labonté, Antoine 55⁵²
63 83¹³⁷ 84 157 177 178 185
Roy dit Deschats, Jean 52 52²⁸ 52²⁹
52³⁰ 52³⁵ 64⁸⁶ 125 128¹³³ 177 185
Roy dit Deschats, Jean, fils 93¹⁹
121¹¹⁹
Roy, Pierre 70 70¹⁰¹ 70¹⁰² 103⁵⁹ 127
130 131 158 159 178 179 185
Roy, Pierre, fils 134 134¹⁵³
Rure dit Lacroix, Claude 102 102⁵⁴
113⁸⁰ 157 176 177 179 185

S

Saint-Cyrque, M. de 63⁸¹
Saulnier, Françoise 52
Sauton, Martial 54 55⁵¹ 100 159 173
Sauton, Mathieu, fils de Martial
134¹⁵³
Schuyler, Peter 63
Senay, Jean 90
Serran dit L'Espagnol, Joseph 93¹⁵
Soumande, Pierre 144¹⁹³
Supernant dit Sanssoucy, Jacques
58⁶² 61⁷⁷ 124¹²⁷ 125 128 128¹³³ 177
178 185
Surat, Pierre 51²⁵ 113 113⁷⁸ 126 133
157 173 174 185
Suzanne, iroquoise 42¹²⁰

T

Tareha, chef onneiout 42¹²⁰
Tegakouita, Kateri (Catherine) 23³¹
23³³
Ténard, Marguerite 159
Testard dit Laforest, Gabriel 71 75
75¹¹³ 76¹¹⁶ 126 127 128 136
Testard, Jeanne 126 159
Testu dit Larivière, Jacques 51²⁶ 52
55⁵² 145¹⁹⁸ 157 179 185
Thaumur de la Source, Dominique
64⁸⁷
Tissot, Joseph, secrétaire des Jésuites
13 27 27⁵⁸ 49¹⁵ 66 73 73¹⁰⁶ 76 90
91 91⁷ 92 113 117¹⁰⁰ 118¹⁰³ 137¹⁶⁴
157 173 174 179 185
Togouiroui, chef agnier 18 19
Tonsahoten, Huron adopté par les
Onneiouts 16 17 17⁶ 27 28 29⁷⁰
Trudel, Marcel 47⁶
Truteau, Étienne 77¹¹⁹ 113⁸¹ 120¹¹¹
177 186
Truteau, Étienne, fils 177 186

V

Vaillant, François, jésuite 12 70 70⁸⁹
81 81¹³² 82 97³⁹ 102
Valiquet dit Laverdure, Mathurin 130
131
Varennes, Claude 54
Varennes, Madeleine 57⁵⁷ 159
Vaudry, François 53⁴⁰ 126
Verdon, Jean 158 159 178 186
Vignal, Guillaume, sulpicien 48
Villeneuve, Robert de, ingénieur
militaire 68
Voisin, René 55 113⁸⁰ 157 178 186



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
Chapitre premier – La mission iroquoise	15
Saint-François-Xavier-des-Prés (1667-1676)	15
Saint-François-Xavier-du-Sault (1676-1697)	30
Chapitre II – L'établissement français : une société en formation	45
La population	45
Le village	65
L'organisation paroissiale	77
Chapitre III – L'établissement français : une seigneurie à développer	89
L'administration seigneuriale	89
La distribution du sol	96
La mise en valeur des terres	122
La ferme domaniale	137
Les services publics	141
Conclusion	149
Appendice A – La population de La Prairie au 31 dé- cembre 1673	153
Appendice B – Évolution démographique de La Prairie (1673-1697)	161
Appendice C – Le terrier de La Prairie (1673-1697)	171
Appendice D – Les censitaires de La Prairie (1673-1697) .	181
Bibliographie	189
Table des illustrations	197
Index	201
Table des matières	207

Achévé d'imprimer
en avril mil neuf cent quatre-vingt-un
sur les presses de l'Imprimerie Gagné Ltée
Louiseville - Montréal.
Imprimé au Canada